



FREDON
ILE DE FRANCE

Compte rendu

Atlas de biodiversité de la
ville de Suresnes

Contact :

Céline Magen

07 48 10 96 71

c.magen@fredonidf.com

Dernière mise à jour : Mars 2024

Table des matières

A. Introduction	6
B. Etude préalable aux inventaires de biodiversité.....	8
1. La portée des données étudiées.....	8
2. Localisation et contexte géographique des sites inventoriés	8
<i>La promenade du Mont Valérien et le Parc des Landes</i>	<i>10</i>
<i>Le Parc du château</i>	<i>10</i>
<i>La résidence des Chênes.....</i>	<i>11</i>
<i>La résidence des Hocquettes.....</i>	<i>12</i>
3. Contexte écologique	13
4. Etude préalable : Données existantes	20
<i>La faune</i>	<i>20</i>
<i>La flore</i>	<i>28</i>
C. Inventaire de biodiversité.....	31
1. Synthèse des démarches effectuées	31
<i>La promenade du Mont Valérien et le Parc des Landes</i>	<i>31</i>
<i>Le parc du château</i>	<i>31</i>
<i>La Résidence des Chênes.....</i>	<i>32</i>
<i>La Résidence des Hocquettes.....</i>	<i>32</i>
2. Inventaires floristique et faunistique	35
<i>La promenade du Mont Valérien et le Parc des Landes</i>	<i>35</i>
<i>Le parc du château</i>	<i>45</i>
<i>La Résidence des Chênes.....</i>	<i>53</i>
<i>La Résidence des Hocquettes.....</i>	<i>61</i>
3. Synthèse des inventaires de biodiversité 2023	69
<i>Synthèse des habitats.....</i>	<i>69</i>
<i>Synthèse en termes de nombre de données</i>	<i>71</i>
<i>Synthèse de l'inventaire site par site.....</i>	<i>72</i>
<i>Les espèces protégées en France et Ile de France</i>	<i>74</i>
<i>Les espèces exotiques envahissantes.....</i>	<i>74</i>
D. Volet participatif : communication et sensibilisation réalisées.....	75
1. Communication et sensibilisation auprès des acteurs du territoire	75

<i>Sensibilisation grand public</i>	75
<i>Animations sciences participatives grand public</i>	75
<i>Echanges avec les associations</i>	76
<i>Rencontres avec les ENTREPRISES Suresnoises</i>	77
<i>Rencontre avec les acteurs ferroviaires</i>	77
<i>Sensibilisation et montée en compétence des agents municipaux</i>	78
4. Bilan de la communication auprès des différents acteurs.....	78
E. Enjeux.....	80
5. 1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques sur la commune.....	80
<i>A l'échelle régionale</i>	80
<i>A l'échelle intercommunale</i>	80
<i>A l'échelle communale</i>	83
6. 2 : Protéger ou créer des habitats pour soutenir et protéger les espèces.....	85
<i>Protéger et créer des fourrés, buissons, haies, bosquets, ronciers</i>	85
<i>Végétaliser et créer des micro-habitats</i>	86
<i>Mettre en place des mesures de préservation/ conservation des habitats et des espèces</i>	87
7. 3 : Améliorer la connaissance de la biodiversité communale.....	88
F. Plan d'action.....	89
1.1 <i>IMPULSER LA RESTAURATION DE LA TRAME VERTE URBAINE</i>	91
1.2 <i>INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME</i>	93
1.3 <i>DIVERSIFIER LES HABITATS DANS LES ESPACES</i>	95
2.1 <i>FORMALISER UN PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE</i>	97
2.2 <i>CONFORTER LES TALUS FERROVIAIRES COMME ELEMENT STRUCTURANT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES</i> .	99
2.3 <i>MIEUX CONNAITRE ET SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES</i>	100
2.4 <i>ENGAGER UNE REFLEXION SUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE NOCTURNE</i>	102
2.5 <i>METTRE EN PLACE DES PROTOCOLES DE GESTION DES ESPECES A IMPACT</i>	103
3.1 <i>DEFINIR UN PLAN DE COMMUNICATION DESTINE AU GRAND PUBLIC</i>	104
3.2 <i>PRENDRE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE</i>	106
3.3 <i>RENDRE LES ASSOCIATIONS LOCALES ACTRICES DE LA BIODIVERSITE EN VILLE</i>	108
3.4 <i>SENSIBILISER LES BAILLEURS ET COPROPRIETES A LA BIODIVERSITE SUR LEURS ESPACES</i>	110

3.5 COMMUNIQUER AU SERVICE URBANISME LA THEMATIQUE BIODIVERSITE ET BATI	111
3.6 CREER UN LIVRET DE COMMUNICATION JARDINER DURABLEMENT	112
3.7 CREER UNE PAGE INTERNET	113
3.8 CREER UNE VIDEO DE COMMUNICATION.....	114
G. Annexes	115
1. Annexe 1 – Liste des abréviations.....	115
2. Annexe 2 – Lexique.....	116
3. Annexe 3 – Protocoles d’inventaires	117
<i>Florilèges – Prairies urbaines.....</i>	<i>117</i>
<i>PROPAGE (protocole papillons gestionnaires).....</i>	<i>118</i>
<i>Oiseaux</i>	<i>120</i>
<i>Odonates</i>	<i>120</i>
4. Annexe 4 – Résultats bruts des inventaires naturalistes.....	121
<i>Flore</i>	<i>121</i>
<i>Rhopalocères.....</i>	<i>123</i>
<i>Oiseaux</i>	<i>124</i>
<i>Odonates</i>	<i>127</i>
5. Annexe 5 : Atlas cartographique.....	128

A. INTRODUCTION

Plus qu'un simple inventaire de biodiversité, l'Atlas de Biodiversité Communal (ABC) est une démarche globale qui permet :

- Synthétiser les données existantes concernant la biodiversité
- Intégrer divers acteurs dans la démarche (population, entreprises, professionnels, associations...)
- Réaliser des inventaires pour mieux connaître la biodiversité communale
- Identifier les enjeux de protection des espèces
- Identifier les sites à enjeux
- Proposer des pistes d'amélioration concernant :
- Les pratiques d'entretien :
 - o Les modifications des espaces, des bâtiments et infrastructures (destructions de bâtiments, entretien des espaces verts...)
 - o Nouveaux aménagements



Nid d'écureuil roux vu à Suresnes

Sur un espace très urbanisé comme Suresnes, les éléments qui nous apparaissent en lien avec la biodiversité sont les grands espaces verts : le Mont Valérien, et le Parc du Château en priorité. Ils sont identifiés comme espaces d'intérêt écologique en contexte urbain, et concentrent en effet une richesse écologique intéressante. On y trouve notamment des espèces rares ou vulnérables, tel que le serin cini, *Serinus serinus*, oiseau protégé au niveau national.

Cependant, la faune et la flore non protégée, qui nous entoure, est une composante majeure de la biodiversité à l'échelon communal. Il s'agit de la biodiversité « ordinaire », c'est un terme relatif en opposition à la biodiversité remarquable. Le rouge-gorge, le paon du jour (*Aglais io*), le plantain ou la houlque laineuse (*Holcus lanatus*) sont quelques exemples d'espèces d'oiseau, de papillon de jour et de plantes ordinaires que l'on trouve à Suresnes. Cette biodiversité se trouve dans les espaces inventoriés (boisement, prairie de fauche et parcs). Ces espèces et bien d'autres encore, sont également sans doute présentes également dans les parcs, jardins, friches et dans les interstices urbains (pieds des murs, des arbres et voies de communication). C'est la diversité des espaces verts et leur complémentarité qui est le garant de la biodiversité en ville. Ainsi les éléments de jardins ornementaux, talus ferroviaires, jardins de résidence et lieux d'agriculture urbaine dans leur ensemble font la qualité de la biodiversité de la ville.

Très présente en milieu urbain, elle a une importance fondamentale pour l'équilibre des écosystèmes car les espèces dites ordinaires permettent à d'autres espèces éventuellement remarquables, d'accomplir leur cycle de vie (habitat reproduction et alimentation). Par exemple, le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) se nourrit d'insectes, et l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) de petits passereaux.

Par ailleurs la nature ordinaire contribue au bien-être et à la santé des citoyens, en apportant des services écosystémiques : lutte contre la pollution, atténuation l'effet îlot de chaleur, amélioration le cadre de vie, limitation du risque inondation.

On peut retenir trois grands éléments qui garantissent le maintien de la biodiversité en ville :

- La superficie des espaces verts,
- Leurs connexions,
- Et leur mode de gestion.

Protéger la nature ordinaire consiste à limiter les pressions sur les habitats et à en créer de nouveaux. On peut, par exemple, réduire au maximum l'usage de produits phytosanitaires et réduire la pollution lumineuse, adapter les périodes de tailles des végétaux et pratiquer une gestion différenciée, désimperméabiliser et végétaliser davantage. La prise en compte du rôle des espaces de nature en ville doit se traduire par la recherche de liens entre les différents habitats et éléments de continuité (alignement d'arbres, haies diversifiées et passages à faune), pour limiter l'isolement des espèces.

La biodiversité dans son ensemble, est soumise à des menaces principales comme l'artificialisation et la fragmentation des habitats, la pollution et les espèces exotiques envahissantes (espèces à impacts).

La ville est consciente de ces enjeux, et souhaite mieux connaître son patrimoine naturel, le valoriser, et disposer d'un plan d'action pour réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité de son territoire, qu'elle soit ordinaire ou remarquable.

B. ETUDE PREALABLE AUX INVENTAIRES DE BIODIVERSITE

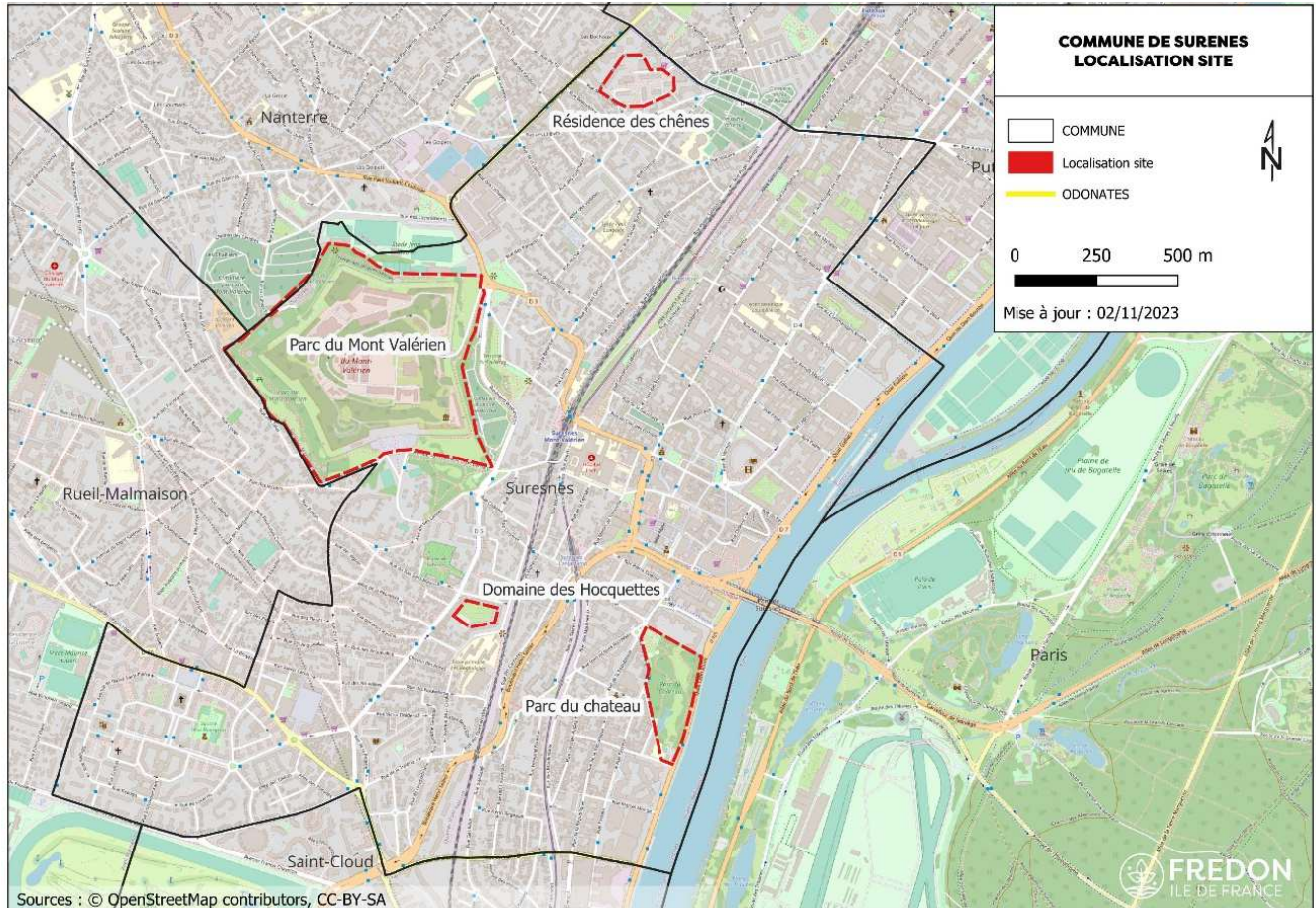
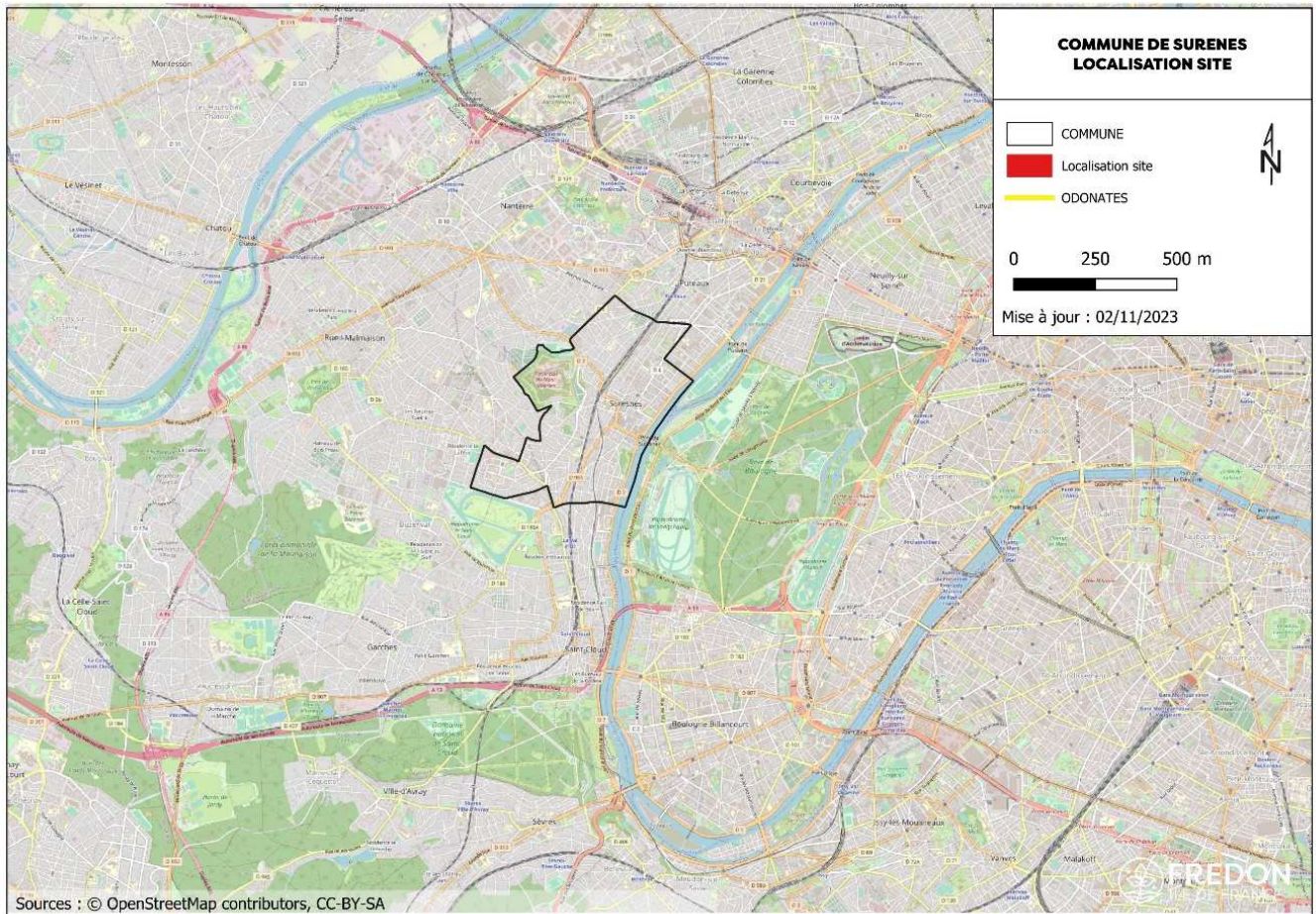
1. LA PORTEE DES DONNEES ETUDIEES

Diverses sources de données existantes ont été étudiées afin d'établir les résultats de cette étude préalable. Nous avons ainsi été rechercher les données suivantes :

- Les données du **schéma régional de cohérence écologique** qui est un document de planification régional dédié à la préservation de la trame verte et bleue, en Ile-de-France.
- Les diverses données fournies par la ville (études environnementales dans le cadre de la requalification de la N7, le projet Bioveins park, projet CCTP EIE TVBBN...).
- La liste des **zones Natura 2000**. Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.
- La liste des **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) que sont les secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale et qui sont décrites dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).
- La liste des **Espaces Naturels Sensibles** (ENS), créées par les départements qui visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Ils permettent en particulier aux Conseils Départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces.
- Les données liées aux espèces de faune et de flore, disponibles au niveau régional, et notamment dans la base de données **FLORA** du conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) et **GeoNat'IDF**, la base de données publique de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité).

2. LOCALISATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DES SITES INVENTORIES

La commune de Suresnes est entourée par les communes de Puteaux et Nanterre au nord, Saint-Cloud au sud, Rueil-Malmaison à l'ouest et Paris à l'est. Elle bénéficie d'une situation privilégiée : en bordure de Seine, face au Bois de Boulogne, la ville s'étend sur la colline du Mont-Valérien, point culminant de la région parisienne (162 mètres d'altitude). Suresnes comptait au 1^{er} janvier 2022 49 311 habitants, soit 13 010 habitants par kilomètre carré.



LA PROMENADE DU MONT VALERIEN ET LE PARC DES LANDES

Ce site, situé sur une hauteur de la ville de Suresnes culmine à 161 mètres. Il est l'un des plus importants espaces verts de la petite couronne en surface, situé dans une zone fortement peuplée et urbanisée. Sa superficie est de 8,2 hectares. La promenade qui longe le parc sert d'itinéraire de circulation douce, d'espace vert de proximité et de continuité écologique. Le parc est labellisé Eve® (Espace végétal écologique) depuis 2012.

La strate arborée prédomine sur les zones accessibles au public (4,9 ha de zones boisées). On y retrouve des chênes, tilleuls, frênes, platanes, etc. L'indice canopée (surface recouverte par le houppier des arbres divisé par la surface totale du site) est de 60%.

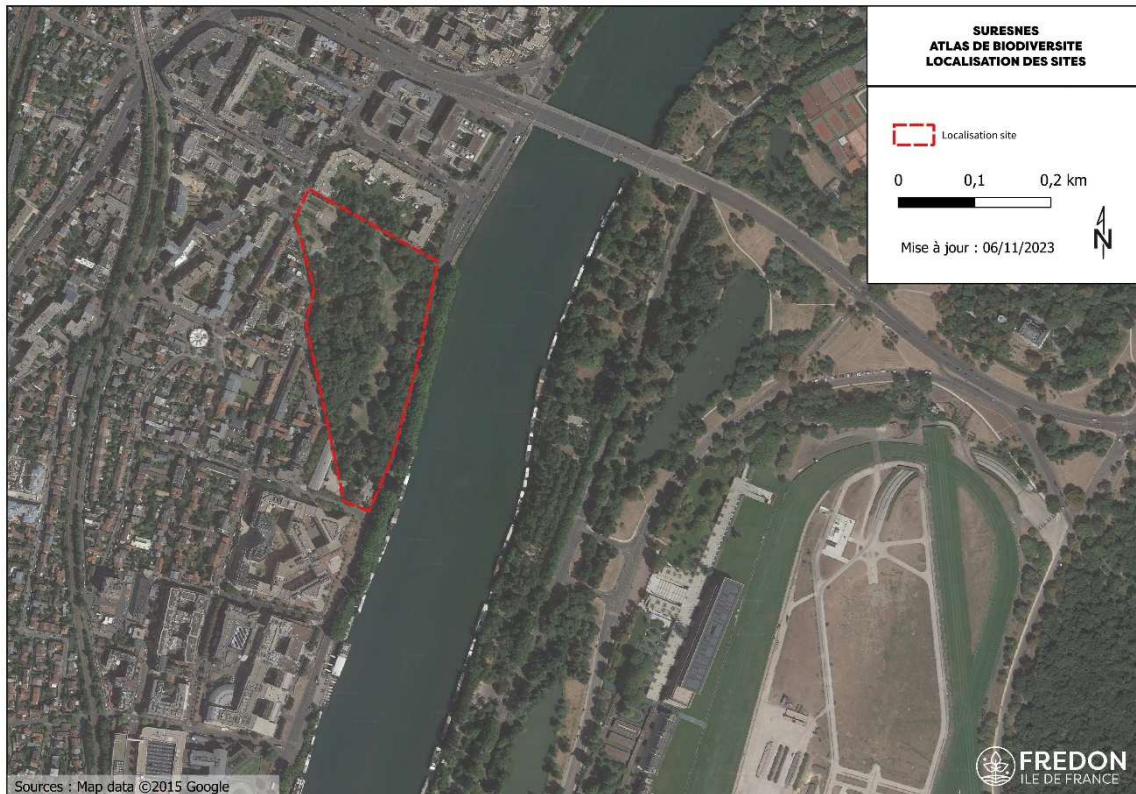
Des chemins en sable stabilisé ou en terre végétale naturelle entretenue par le passage du public permettent de contourner la forteresse et de prendre divers cheminements parallèles ou perpendiculaires pour allonger ou réduire la promenade. Des chemins tondus permettent de parcourir les friches situées au nord-est de la forteresse.



LE PARC DU CHATEAU

Localisé en bord de Seine, le parc arboré est situé dans une zone résidentielle dense de Suresnes. Le parc a un usage de promenade, de jeux notamment pour les enfants grâce à son aire de jeux, et sportif. C'est un parc urbain constitué de boisements et de pelouses. L'indice canopée est de 60%.

Des cheminements en stabilisé permettent de relier les différentes zones. Il abrite une volière avec des oiseaux, notamment des paons et des faisans. Une nouvelle zone humide plus naturelle vient compléter les pièces d'eau très artificielles du parc.



LA RESIDENCE DES CHENES

La résidence des chênes est située dans un maillage densément peuplé d'habitations, à l'ouest du cimetière Voltaire et au sud du jardin de la rose des vents. Le site a une surface de 2,4 hectares, bâtiments exclus. L'indice canopée n'a pas été calculé, la configuration du site n'étant pas propice à cela. Le site est composé de pelouses tondues ras et de cheminements en stabilisé ou en bitume. Quelques rares massifs végétaux plantés de végétaux horticoles comme les rosiers, sont présents, et quelques arbustes en mauvais état sont également visibles.



LA RESIDENCE DES HOCQUETTES

La Résidence des Hocquettes est une résidence privée située dans une zone très dense et urbanisée. Elle est située au sud-est de la vigne communale. Sa surface est de 0,7 hectare, bâtiments exclus. L'indice canopée n'a pas été calculé, la configuration du site n'étant pas propice à cela. Le site est composé de pelouses tondues, de quelques arbres et notamment de beaux spécimens âgés (cèdre blanc, Gingko biloba, arbre de Judée, cèdre du Liban...) et de cheminements en stabilisé.

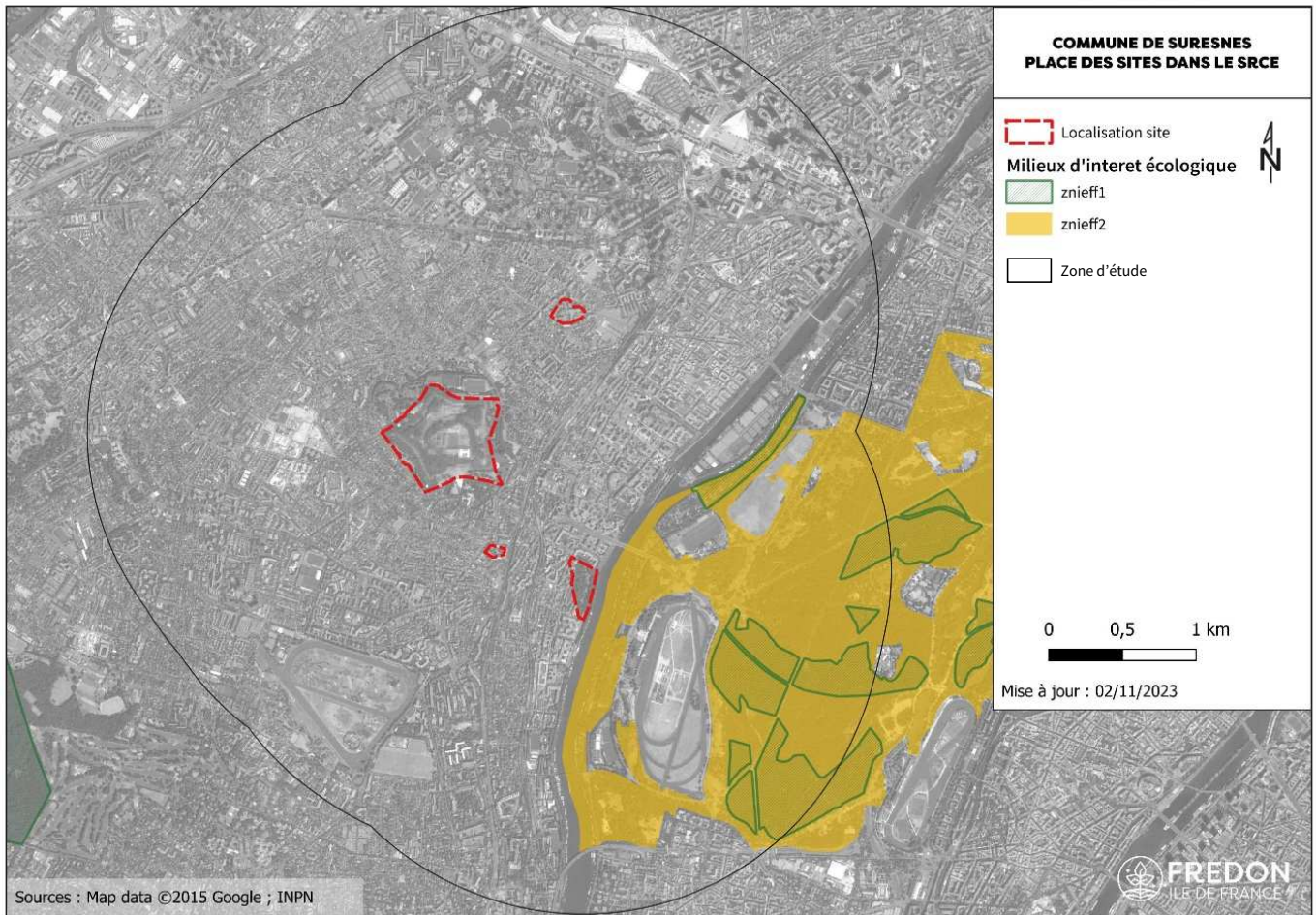


3. CONTEXTE ECOLOGIQUE

La biodiversité est intrinsèquement dynamique ; la circulation des espèces dans l'espace est nécessaire au maintien des populations et à leur adaptation. Prenons le cas de la menace du réchauffement climatique qui induit une migration de nombreuses espèces vers le nord ou en altitude. Si les obstacles sont nombreux, ou les habitats trop éloignés les uns des autres, la circulation n'est pas possible et les espèces sont menacées de disparaître.

Aussi, il est nécessaire d'observer le maillage dans lequel s'inscrit le site. Il s'agit d'analyser les réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques. Ce maillage est observé dans un rayon de 2 km autour du site.

MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE PARTICULIER



Comme l'illustre la carte en page précédente, les milieux d'intérêt écologique particulier observés dans l'aire d'étude sont les suivants :

Type	Identifiant	Nom	Distance au site
ZNIEFF I	110020422	Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne	955 m
ZNIEFF II	110001696	Bois de Boulogne	98 m du Parc du Château

Le Parc du château, bien que situé sur l'autre rive de la Seine, est très proche du Bois de Boulogne. Cela signifie qu'il peut être une zone de transfert d'un site à l'autre pour les espèces, notamment les espèces volantes (oiseaux, odonates, arthropodes...).

Dans la petite couronne, il est parfois compliqué de parler d'intérêt écologique si l'on compare l'intérêt d'un site avec un site peu anthropisé dans une zone géographique française plus sauvage. La carte présentée en page suivante permet ainsi de mettre en évidence les espaces naturels d'intérêts écologique tels qu'ils ont été définis par le Conseil Départemental des Hauts de Seine.

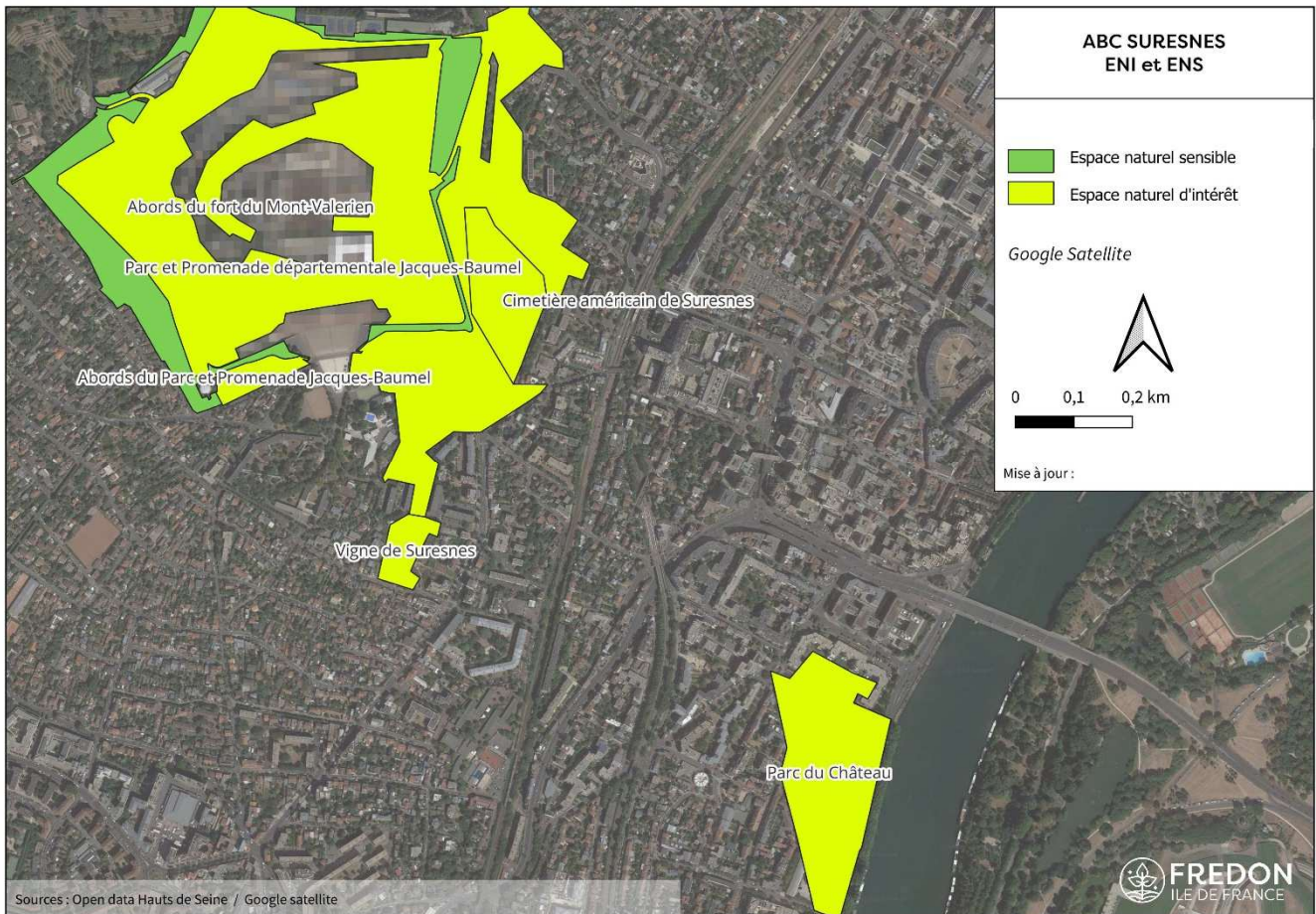
Les cinq ENI (espaces naturels d'intérêt écologique) et l'ENS (espace naturel sensible) définis par le Conseil Départemental des Hauts de Seine qui sont situés dans la zone d'étude sont les suivants :

ENI :

- Vigne de Suresnes, 7 713,4 m²
- Abords du Parc et Promenade Jacques-Baumel, 6 592,4 m²
- Cimetière américain de Suresnes, 24 361,0 m²
- Parc du Château, 55 958,5 m²
- Abords du fort du Mont-Valérien, 295 850,0 m²

ENS :

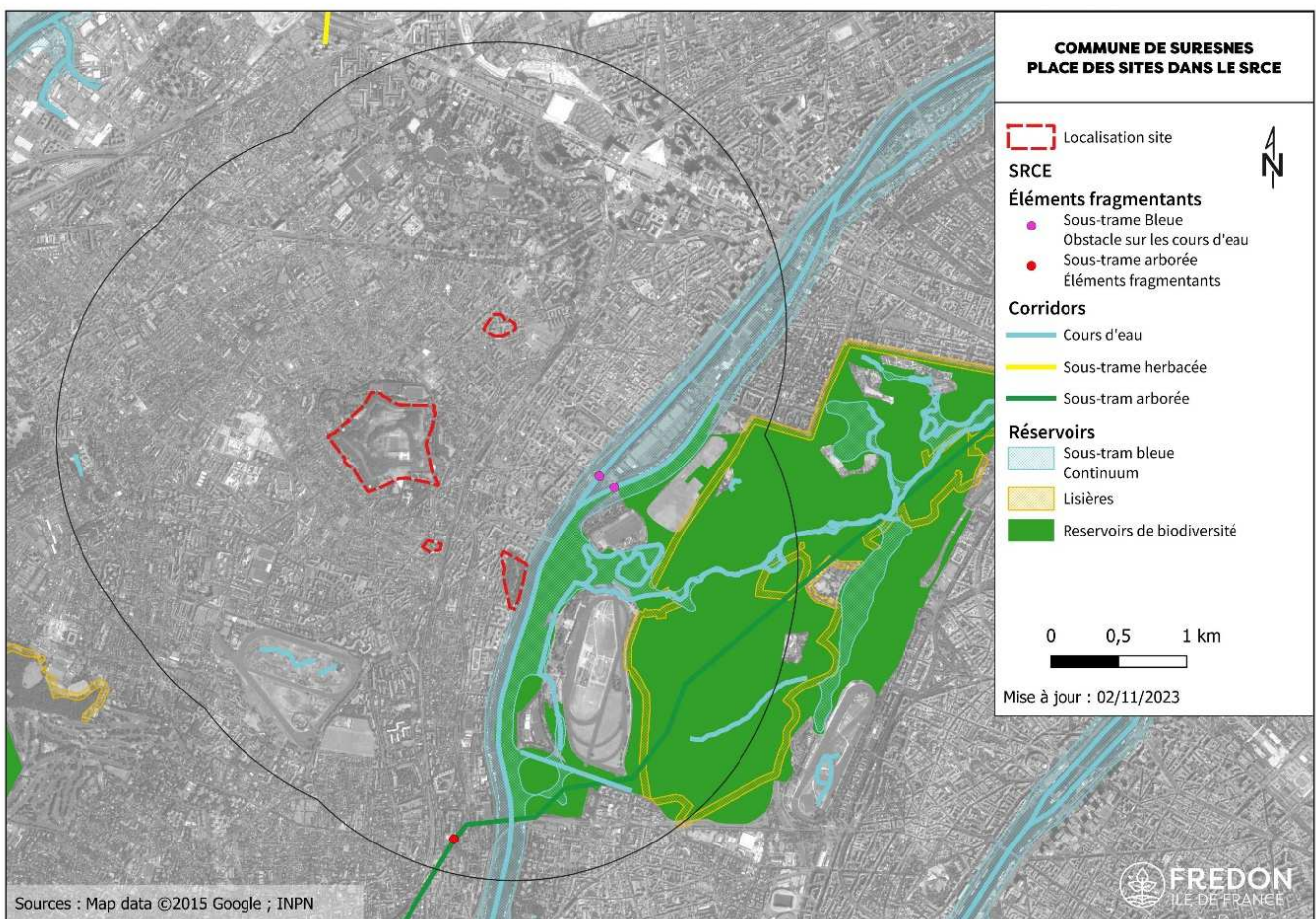
- Parc et Promenade départementale Jacques-Baumel, 63 515,5 m²



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** (SRCE) de l’Ile-de-France est un document cadre qui identifie les composantes de la trame verte et bleue ; il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales à travers un plan d’action stratégique.

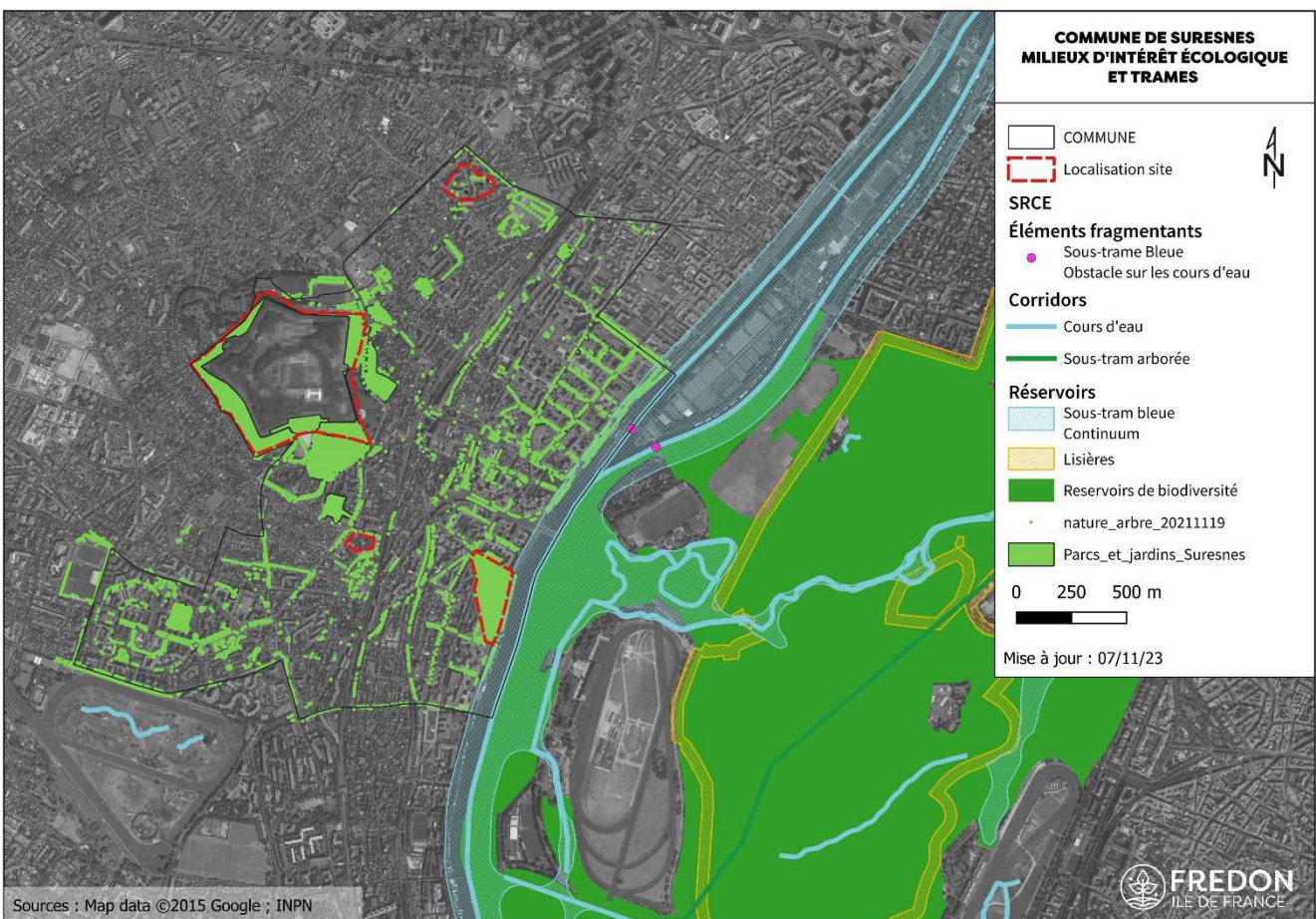
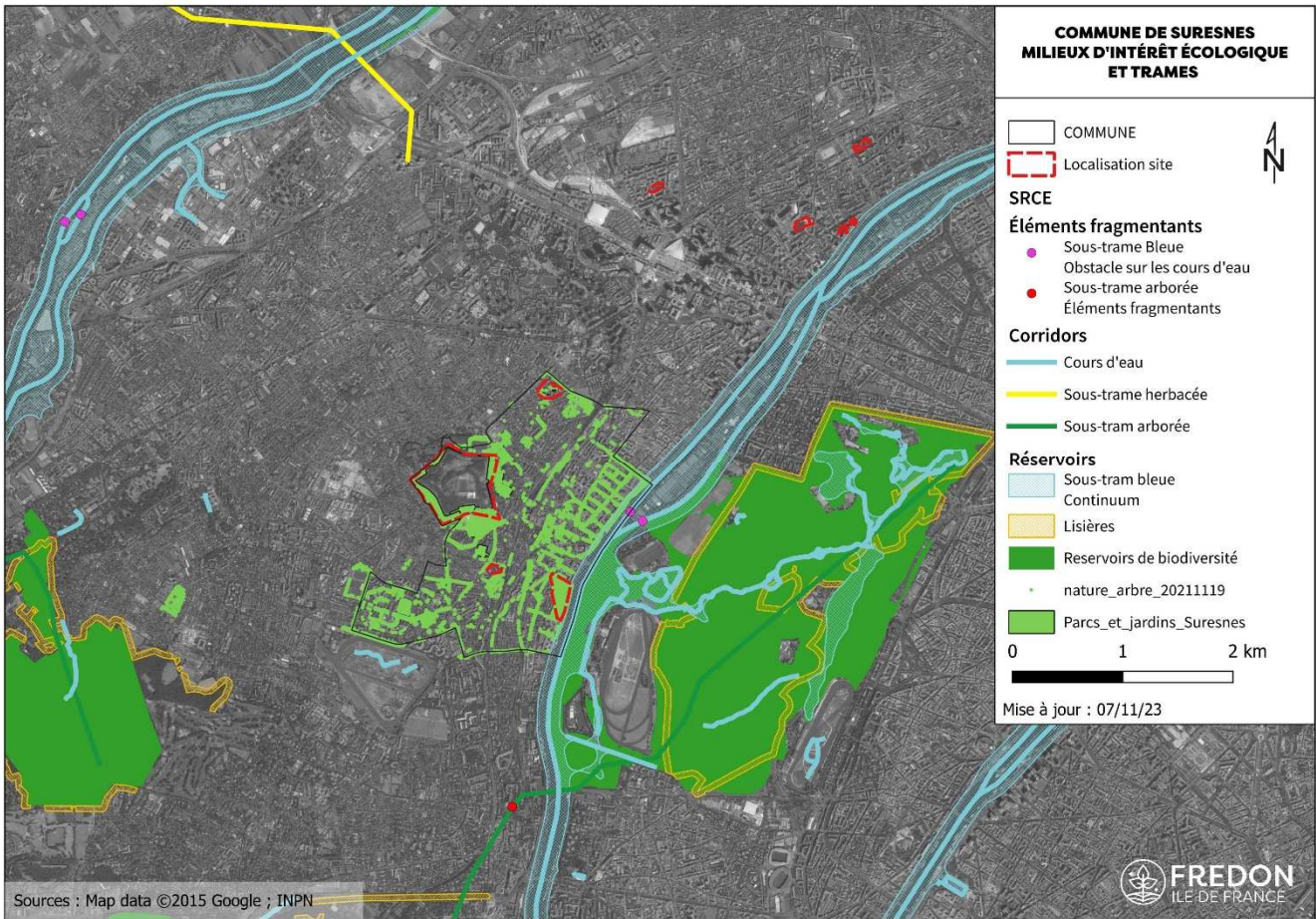
Les deux cartes suivantes montrent que les sites étudiés se situent au cœur du maillage du SRCE et participent notamment à la sous-trame herbacée grâce aux espaces verts, aux arbres et arbustes qui sont présents dans la ville. En effet, les parcs et les arbres créent un maillage permettant le transfert de la faune d’une zone à une autre lorsque les connexions sont existantes. A une échelle relativement large, il n’y a pas de réel enjeu mais il est possible de voir les continuités écologiques qui pourraient être intéressantes à relier au travers de la ville.



Il y a un réel potentiel de connexion entre les espaces verts grâce notamment aux strates arbustives et arborées. À une échelle plus locale, des améliorations sont donc possibles grâce à des plantations. La strate végétale est bien visible sur la photo-aérienne en infrarouge présentée dans 18 pages. Le quartier situé proche de la rue de Verdun est très peu végétalisé. À contrario, le quartier Liberté est plus végétalisé. Des améliorations pourraient donc être apportée grâce à une végétalisation plus homogène dans la commune.

Par ailleurs, les sites étudiés sont intégrés dans la sous-trame bleue des corridors écologiques grâce à la proximité du parc du Château avec la Seine et les réservoirs du Bois de Boulogne, et à la présence de zones humides dans ce parc. La nouvelle zone humide du Parc du Château permettra à terme de compléter le maillage de la sous-trame bleue dans un secteur où les zones humides sont très peu nombreuses.

Bien que tous ne soient pas connectés, les sites étudiés de Suresnes sont des éléments constitutifs des continuités écologiques vertes (sous-trame herbacée) et bleue. Leur emplacement, au cœur d'espaces anthropisés (urbanisation, parcelles agricoles) augmentent leur intérêt dans ce maillage.



Végétation
Minéral



Photographie aérienne en Infra-rouge permettant de mettre en évidence la trame végétale : pelouses, massifs, arbustes, arbres (en rouge)



**COMMUNE DE SURESNES
ATLAS DE BIODIVERSITE
MALLAGE ÉCOLOGIQUE**



COMMUNE

SRCE

Éléments fragmentants

- Sous-trame Bleue
- Obstacle sur les cours d'eau
- Sous-trame arborée
- Éléments fragmentants

Corridors

- Cours d'eau
- Sous-trame herbacée
- Sous-tram arborée

Réservoirs

- Sous-tram bleue
- Continuum
- Lisières
- Réservoirs de biodiversité

Milieux d'intérêt écologique

- znieff1
- znieff2
- nature_arbre_20211119
- Parcs_et_jardins_Suresnes

Corridors à créer

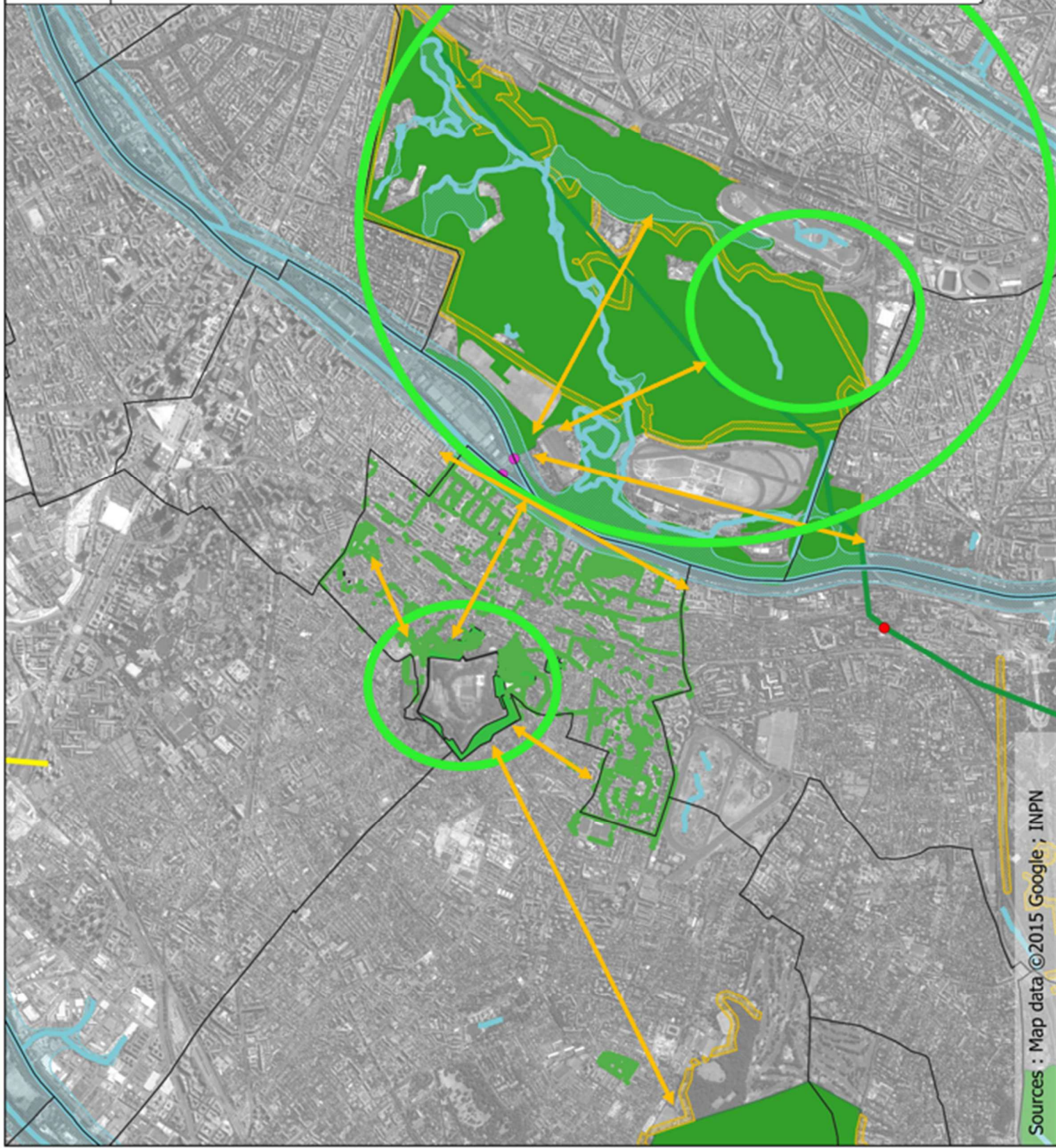
0 0,5 1 km



Mise à jour : 14/11/2023



FREDON
ÎLE DE FRANCE



4. ETUDE PREALABLE : DONNEES EXISTANTES

LA FAUNE

Sur la période 1950 - 2022 (72 ans), il n'y a que 418 enregistrements ce qui est peu sur une période aussi large. Les observations enregistrées sur les différentes plates-formes enquêtées indiquent 267 espèces ce qui correspond à la moyenne nationale puisque l'INPN (MNHN) estime qu'il y a en moyenne 250 espèces par commune.

Taxons	Nombre d'espèces	Nombre d'observations
Arthropodes	31	34
Chiroptères	39	39
Mammifères	5	5
Odonates	6	6
Oiseaux	185	333
Reptiles	1	1
TOTAL	267	418

Dans les données existantes, 6 taxons ont pu être enregistrés, et les oiseaux ont été les plus observés. Cependant, le nombre de certains enregistrements est faible, notamment les reptiles, les mammifères et les odonates. Il serait donc intéressant de les étudier plus avant en reproduisant des inventaires. Par ailleurs, des espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées, rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique.) ont été enregistrées avant 2023.

	Nombre d'espèces	Nombre d'observations
Déterminante ZNIEFF	4	41
Protégées en France	37	167
Protégées en IdF	2	4
TOTAL	62	213

LES ESPECES DETERMINANTES ZNIEFF :

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Canard colvert
- Héron cendré



Pipistrelle de Kuhl, photo ex-situ



Héron cendré (photo ex-situ)

SURESNES
ATLAS DE BIODIVERSITE



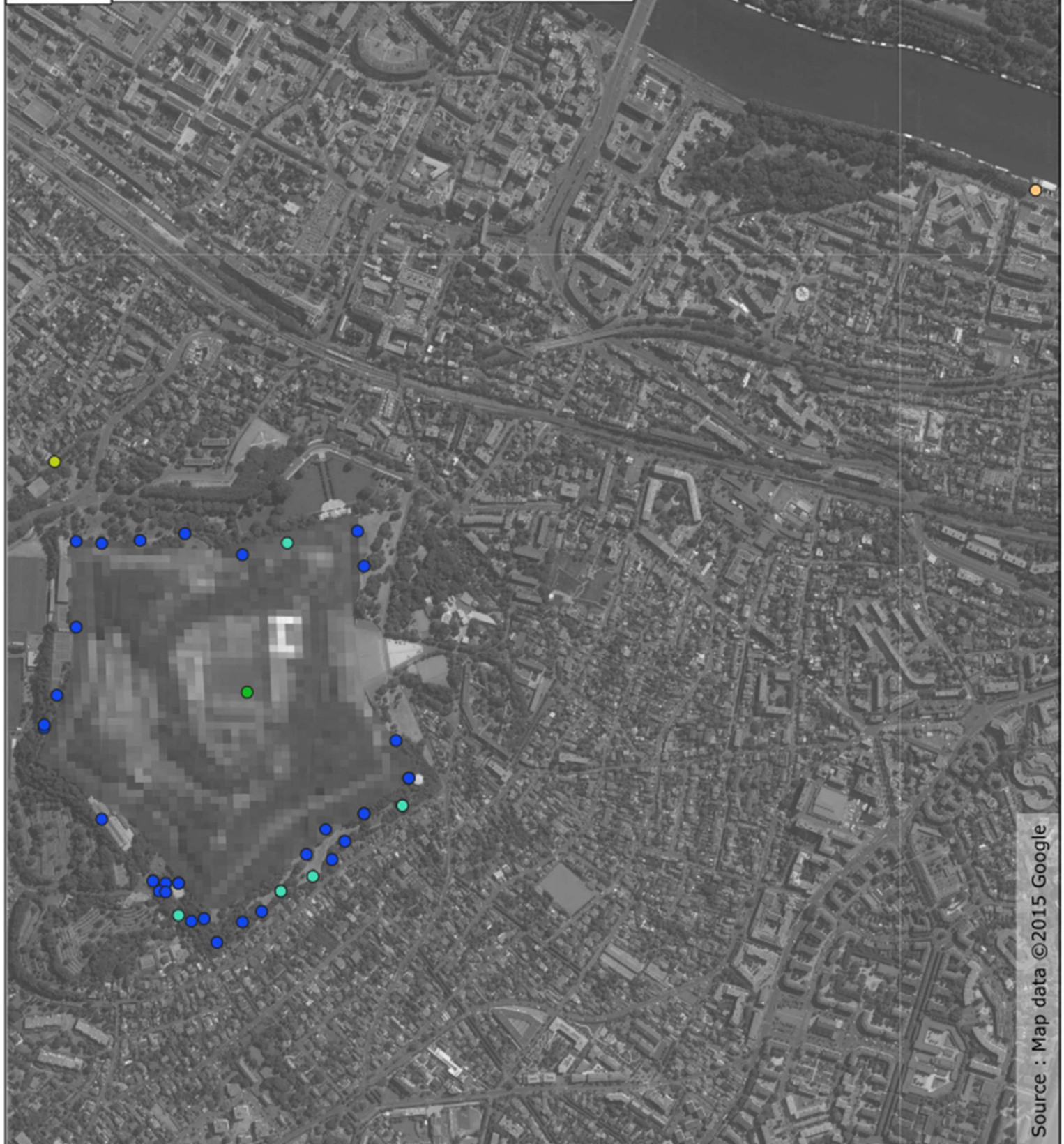
Espèce déterminante ZNIEFF

- Heron cendre
- Milan noir
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune
- Canard colvert

0 100 200 m



Mise à jour : 23/08/2023



LES ESPECES PROTEGEES EN FRANCE :

Les trente-sept espèces suivantes, protégées en Ile-de-France, ont été observées dans la commune :

- Accenteur mouchet
- Bergeronnette des ruisseaux
- Buse variable
- Chouette hulotte
- Écureuil roux
- Épervier d'Europe
- Faucon crécerelle
- Fauvette à tête noire
- Goéland argenté
- Grimpereau des jardins
- Hérisson d'Europe
- Héron cendré
- Hirondelle de fenêtre
- Lézard des murailles
- Martinet noir
- Mésange à longue queue
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Mésange huppée
- Mésange noire
- Milan noir
- Moineau domestique
- Mouette rieuse
- Pic épeiche
- Pic vert
- Pinson des arbres
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pouillot véloce
- Roitelet à triple bandeau
- Roitelet huppé
- Rougegorge familier
- Rougequeue noir
- Serin cini
- Tichodrome échelette
- Troglodyte mignon
- Verdier d'Europe

QUELQUES ESPECES PROTEGEES EN FRANCE OBSERVEES SUR SITE



Fauvette des jardins, Sylvia borin (photographie ex-situ)



Martinet noir, Apus apus (photographie ex situ)



Mésange à longue queue, Aegithalos caudatus (photographie ex-situ)



Lézard des murailles, Podarcis muralis (photographie ex situ)

SURESNES ATLAS DE BIODIVERSITE



Espèces protégées en France

- Chiroptère
- Mammifères
- Oiseaux
- Reptiles



Suresnes

0 300 600 m



Mise à jour : 28/08/2023



LES ESPECES PROTEGEES EN ILE-DE-FRANCE

Deux espèces protégées en Ile-de-France ont été observées dans la commune.

La première est un papillon, le Flambé qui est bien que commun dans la région est un papillon considéré comme quasi-menacé de par la destruction de ses habitats dans nos communes franciliennes. En effet, la chenille du papillon flambé se nourrit de prunelier, d'aubépine, de pêchers, d'amandiers, de pruniers, et de cerisiers, espèces qui sont souvent détruites dans les aménagements.

La seconde espèce est un arthropode, la mante religieuse que l'on peut observer dans les prairies qui bordent les vergers, dans les jardins avec des fleurs nectarifères et dans les friches fleuries.

Une communication spécifique sur ces espèces est possible auprès des habitants.

LES DEUX ESPECES PROTEGEES EN ILE-DE-FRANCE OBSERVEES SUR SITE



Mante religieuse, photo ex situ



Flambé, photo ex-situ

SURESNES
ATLAS DE BIODIVERSITE

Espèces protégées en Île-de-France



● Espèce

0 100 200 m



Mise à jour : 23/08/2023

Flambe

Mante religieuse

LES OISEAUX EN DANGER

Trois espèces d'oiseaux observés sont placées sur la liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacés en Ile de France. Deux sont classées vulnérables :

- Le Verdier d'Europe, 1 individu observé en 2010 et 1 en 2019
- Le Moineau domestique, 2 individus observés en 2010 et 1 en 2011

La troisième espèce d'oiseaux est classée en danger. Il s'agit du Serin cini dont 3 individus ont été observés en 2010.

La population de moineaux a énormément chuté ces dernières années en région parisienne. À Paris, c'est 70% de la population de moineaux qui a disparu en moins de 15 ans. Et dans les campagnes, le moineau souffre de l'utilisation des pesticides et des insecticides. Il trouve moins d'insectes pour se nourrir. Les haies ont disparu et le moineau ne trouve plus de bosquets pour nicher.

Par ailleurs, Le verdier est principalement menacé par la destruction de ses habitats (bosquets, fourrés, etc.) par la prolifération du chat domestique qui lui est prédatrice et par le rôle des mangeoires dans la transmission de maladies, en particulier de la trichomonose aviaire (maladie infectieuse et mortelle pour les oiseaux infectés), par le biais d'interactions d'espèces qui ne s'associeraient normalement pas à proximité.

Enfin, le Serin cini est également menacé par la destruction de ses habitats et la diminution de sa nourriture liée à l'usage des produits phytosanitaires (herbicides) car il se nourrit essentiellement de graines de plantes spontanées.

QUELQUES OISEAUX EN DANGER OBSERVES SUR SITE



Verdier d'Europe, photo ex-situ



Serin cini, photo ex situ



Oiseaux liste rouge IDF

- En danger
- Vulnérable



Mise à jour : 23/08/2023

Serin cini

Verdier d'Europe

Moineau domestique

Verdier d'Europe

LA FLORE

Durant la période allant de 1950 à 2022, 2 taxons ont été enregistrés sur la commune, les plantes et les algues. 366 espèces ont pu être enregistrées ce qui représente un nombre total d'enregistrements de 1 580.

Taxons	Nombre d'espèces	Nombre d'observations
Plantes	341	1554
Algues	26	26

LES ESPECES PROTEGEE ET/OU DETERMINANTES ZNIEFF

	Nombre d'espèces	Nombre d'observations
ZNIEFF	14	21
Protégées en France	0	0
Protégées en Ile-de-France	1	1

Les espèces déterminante ZNIEFF, suivantes ont été enregistrées dans la commune :

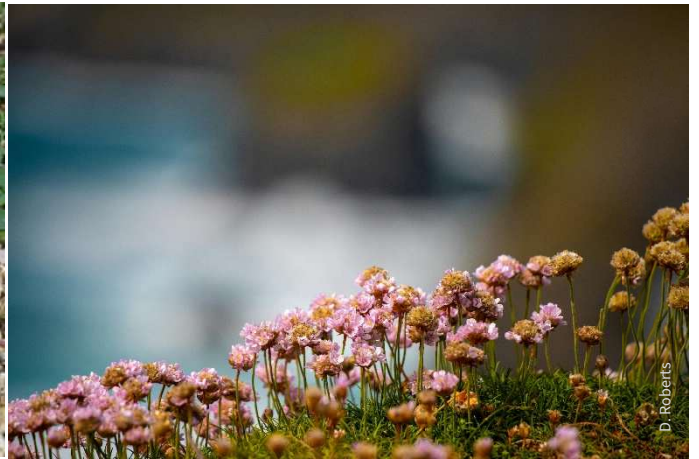
- *Anthericum ramosum*
- *Armeria arenaria*
- *Butomus umbellatus*
- *Crepis biennis*
- *Genista pilosa*
- *Lactuca perennis*
- *Medicago monspeliaca*
- *Orchis mascula*
- *Oreoselinum nigrum*
- *Seseli annuum*
- *Silene otites*
- *Trifolium scabrum*
- *Trifolium striatum*
- *Turritis glabra*

Les données d'espèces végétales protégées ou déterminantes ZNIEFF ne sont pas géolocalisées car elles sont situées dans la forteresse. Par ailleurs, la luzerne de Montpellier (*Medicago monspeliaca*) est également une espèce protégée en France.

QUELQUES ESPECES DETERMINANTES ZNIEFF



Medicago monspeliaca, Luzerne de Montpellier (photo ex situ)



Armeria arenaria, Armérie des sables (photo ex situ)



Butomus umbellatus, jonc fleuri (photo ex situ)



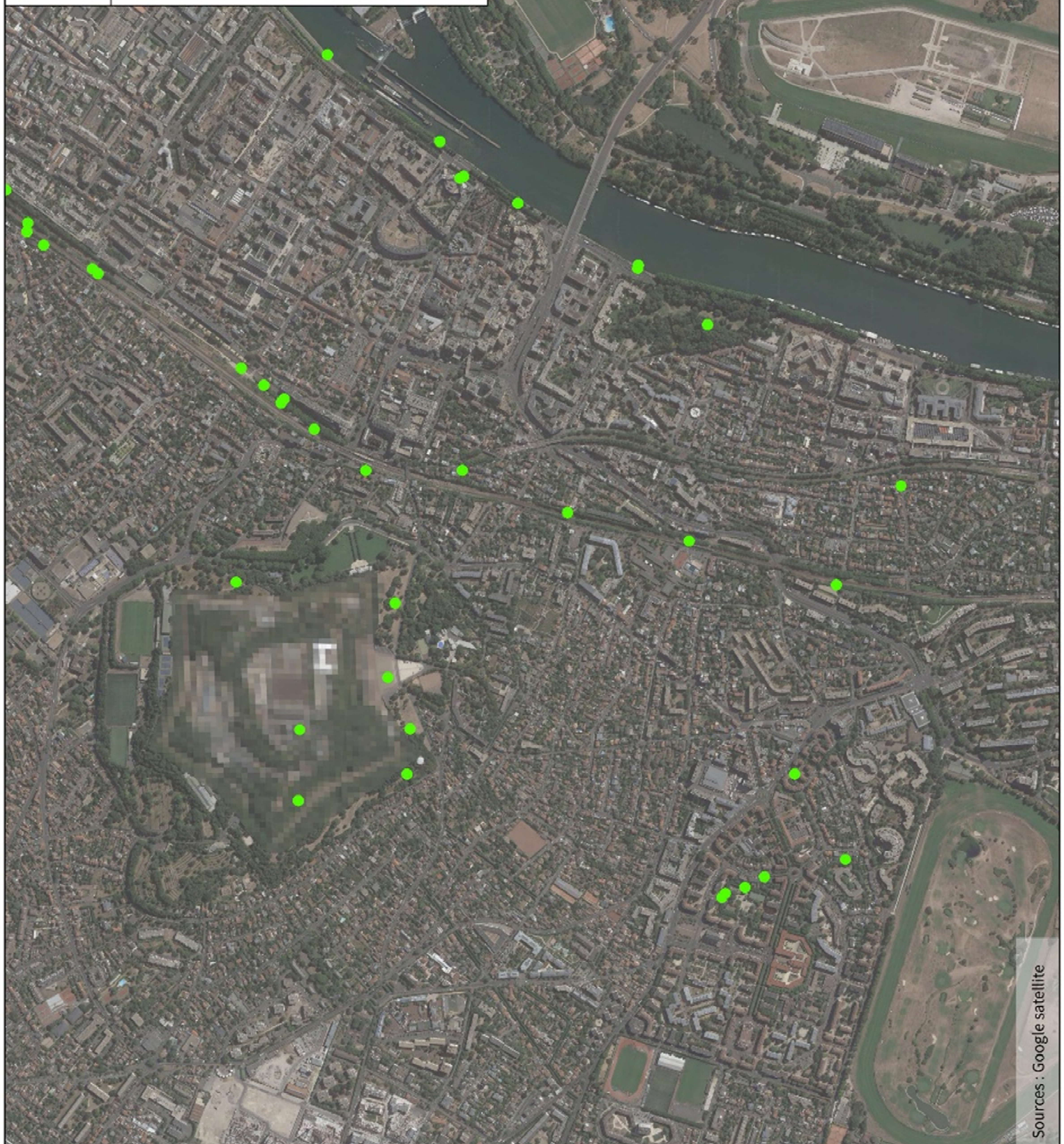
Orchis mascula, orchis mâle (phot ex situ)

SURESNES ATLAS DE BIODIVERSITE

Flora : Localisation des relevés

Mise à jour : Février 2023

0 100 200 m



C. INVENTAIRE DE BIODIVERSITE

1. SYNTHÈSE DES DEMARCHES EFFECTUEES

LA PROMENADE DU MONT VALERIEN ET LE PARC DES LANDES

Taxon	Protocole	Nombre d'inventaires	Dates
Flore herbacée	Florilège prairie urbaine	<i>1 prairie</i>	<i>6 juin 2023</i>
Rhopalocères	PROPAGE	<i>2 transects</i>	<i>Relevé 1 : 12 juin 2023</i> <i>Relevé 2 : 10 juillet 2023</i>
Oiseaux	Observation et écoute	<i>2 points d'observation et d'écoute + spontané les autres jours de terrain</i>	<i>Relevé 1 : 25 avril 2023</i> <i>Relevé 2 : 5 juin 2023</i>
Habitats naturels	Identification des types d'habitats naturels EUNIS niveau 2	<i>1 inventaire</i>	<i>6 juin 2023</i>

LE PARC DU CHATEAU

Taxon	Protocole	Nombre d'inventaires	Dates
Flore herbacée	Florilège prairie urbaine	<i>1 prairie</i>	<i>6 juin 2023</i>
Rhopalocères	PROPAGE	<i>2 transects</i>	<i>Relevé 1 : 12 juin 2023</i> <i>Relevé 2 : 13 juillet 2023</i>
Oiseaux	Observation et écoute	<i>1 point d'observation et d'écoute + spontané les autres jours de terrain</i>	<i>Relevé 1 : 25 avril 2023</i> <i>Relevé 2 : 5 juin 2023</i>
Odonates	Protocole inspiré de STELI	<i>1 transect + spontané</i>	<i>Relevé 1 : 22 mai 2023</i> <i>Relevé 2 : 12 juin 2023</i>

Habitats naturels	Identification des types d'habitats naturels	<i>1 inventaire</i>	<i>6 juin 2023</i>
	EUNIS niveau 2		

 LA RESIDENCE DES CHENES

Taxon	Protocole	Nombre d'inventaires	Dates
Flore herbacée	Florilège prairie urbaine	<i>1 prairie</i>	<i>6 juin 2023</i>
Rhopalocères	PROPAGE	<i>2 transects</i>	<i>Relevé 1 : 12 juin 2023</i> <i>Relevé 2 : 13 juillet 2023</i>
Oiseaux	Observation et écoute	<i>1 point d'observation et d'écoute + spontané les autres jours de terrain</i>	<i>Relevé 1 : 25 avril 2023</i> <i>Relevé 2 : 5 juin 2023</i>
Habitats naturels	Identification des types d'habitats naturels	<i>1 inventaire</i>	<i>6 juin 2023</i>
	EUNIS niveau 2		

 LA RESIDENCE DES HOCQUETTES

Taxon	Protocole	Nombre d'inventaires	Dates
Flore herbacée	Florilège prairie urbaine	<i>1 prairie</i>	<i>6 juin 2023</i>
Rhopalocères	PROPAGE	<i>2 transects</i>	<i>Relevé 1 : 12 juin 2023</i> <i>Relevé 2 : 13 juillet 2023</i>
Oiseaux	Observation et écoute	<i>1 point d'observation et d'écoute + spontané les autres jours de terrain</i>	<i>Relevé 1 : 25 avril 2023</i> <i>Relevé 2 : 5 juin 2023</i>

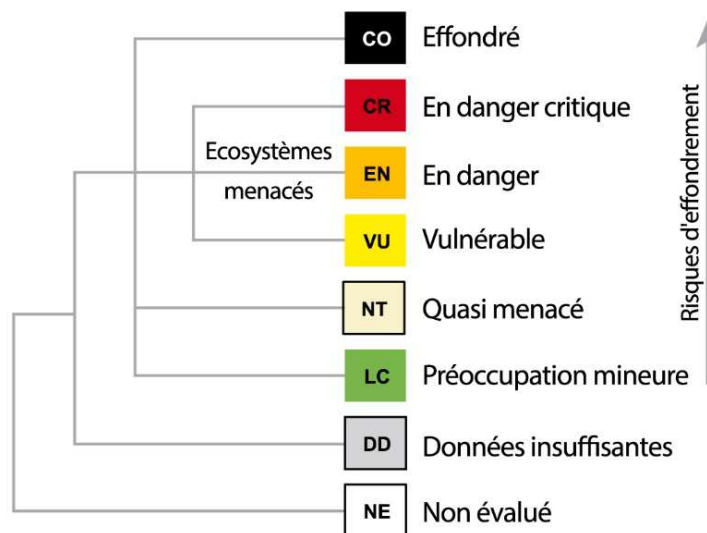
Habitats naturels	Identification des types d'habitats naturels EUNIS niveau 2	<i>1 inventaire</i>	<i>6 juin 2023</i>
--------------------------	--	---------------------	--------------------

Pour mieux comprendre les statuts qui sont indiqués dans la suite du document, voici quelques explications.

LISTE ROUGE

Des **listes rouges** sont produites pour classer les espèces en fonction de leur vulnérabilité. Elles peuvent être nationales, mais elles peuvent aussi être régionales. En Ile -de-France, il existe plusieurs listes rouges : pour les espèces végétales, les oiseaux nicheurs, les odonates (libellules et demoiselles), les rhopalocères et zygènes (papillons de jour), les chiroptères (chauves - souris), les orthoptéroïdes (criquets, grillons, sauterelles, mante religieuse et phasme gaulois).

Catégories de menace attribuées par la Liste Rouge, source UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature)



Le schéma ci-dessus indique les différentes catégories de menace. Les espèces qui sont classées LC, n'inquiètent pas les écologues. Elles sont dites de « préoccupation mineure ». Au contraire, une espèce classée CN est en danger critique, une espèce classée EN est une espèce qui est en danger ou une espèce classée VU est vulnérable. Ces espèces CR, EN, VU voire NT sont préoccupantes car leur maintien sur le territoire est menacé. Les raisons peuvent être multiples : perte de l'habitat, prélèvement des individus, chute drastique des populations, maladie...

PROTECTION / REGLEMENTATION

Des statuts de **protection** qui réglementent les usages existent, ainsi par exemple de nombreux oiseaux sont protégés au niveau national.

Extrait de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

« I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

—la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

—la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

—la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés. »

Des statuts de protection existent à l'échelle régionale, ainsi par exemple, une liste d'espèces protégées en Ile-de-France est sortie en 2013 ([cf référence en annexe II](#)).

ESPECES DETERMINANTES

Enfin des espèces sont recensées comme intéressantes pour définir des zones à enjeux écologiques, par exemple les **espèces déterminantes ZNIEFF** (Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).

Autre exemple : certaines espèces figurent dans les annexes Directive habitats faune flore et ainsi leur présence sur un territoire participe à l'éventuelle définition d'une zone protégée qui contribuera au réseau européen Natura 2000.

RARETE

Les espèces peuvent aussi être caractérisées par leur statut de **rareté**. Une espèce peut être très rare RR, rare R, assez rare AR, peu commune PC, commune C ou très commune CC. Là encore, des informations spécifiques de l'Ile-de-France existent qu'on peut retrouver par exemple dans la base de données régionale GeoNat'îdf de l'ARB Ile de France.

ESPECES PATRIMONIALES

Les espèces qui portent des enjeux écologiques plus ou moins forts sur un territoire peuvent être définies comme **patrimoniales**. Définir les espèces comme « patrimoniales » exprime le fait qu'elles sont une richesse à valoriser et à préserver. Une espèce peut être considérée comme patrimoniale dans une ville et ne pas l'être dans une autre ville de la même région.

Dans ce document, **les espèces patrimoniales sont mises en relief par le biais d'une police en gras.**

2. INVENTAIRES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

LA PROMENADE DU MONT VALERIEN ET LE PARC DES LANDES

LA LOCALISATION DES RELEVÉS

La carte suivante présente la localisation des différents relevés réalisés le long de la Promenade du Mont Valérien.

LES HABITATS

Afin de décrire les habitats, nous utilisons le référentiel EUNIS. La typologie Eunis (European Nature Information System) est une classification des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres et marins d'Europe.

Sur le site du Mont Valérien, 6 habitats ont pu être enregistrés.

Habitat	Code_EUNIS	Surface (m ²)	Surface par habitat
Alignements d'arbres	G5.1	1 806,6	1 807
Grands jardins ornementaux	I2.1	14 742,3	22 221
Haies d'espèces non indigènes	FA.1	1 748,5	1 749
Parcs boisés subcontinentaux	E7.2	9 479,8	21 044
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	26 345,3	26 345
Plantations d'arbustes ornementaux	FB.32	3 254,4	9 328
Total			82 494

La plupart des habitats enregistrés sont des habitats très anthropisés et artificiels comme les haies d'espèces non indigènes, les plantations d'arbustes ornementaux, les jardins et alignements d'arbres. L'habitat *petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés* reste un habitat plus naturel bien que dans le contexte de la ville, il reste très anthropisé, tout comme les parcs boisés subcontinentaux.

MONT VALERIE HABITATS RÉFÉRENTIEL EUNIS



HABITAT

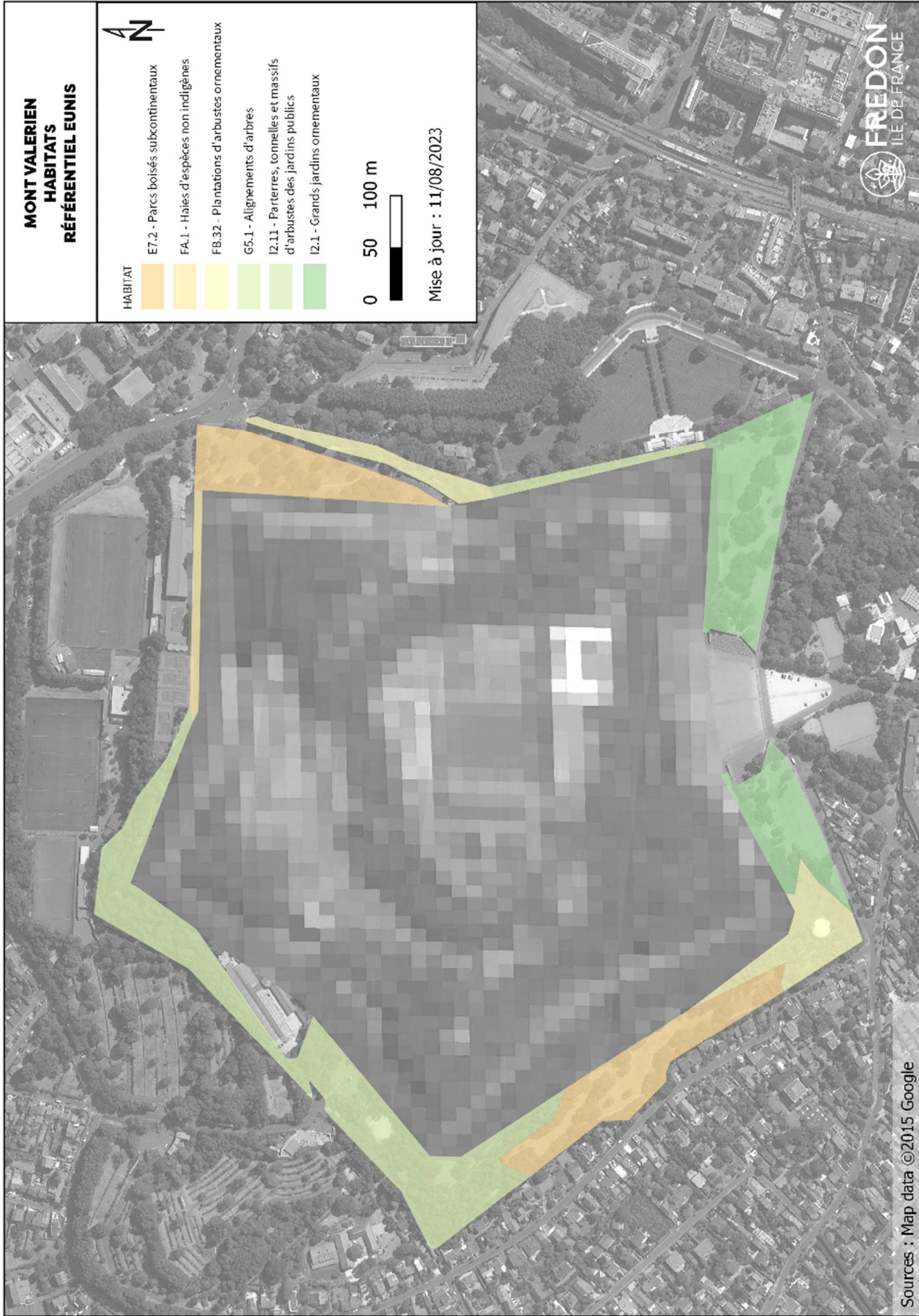


- E7.2 - Parcs boisés subcontinentaux
- FA.1 - Haies d'espèces non indigènes
- FB.32 - Plantations d'arbustes ornementaux
- G5.1 - Alignements d'arbres
- I2.11 - Parterres, tonnelles et massifs d'arbustes des jardins publics
- I2.1 - Grands jardins ornementaux

0 50 100 m



Mise à jour : 11/08/2023



FREDRON
ILE DE FRANCE


17 ESPECES INVENTORIEES DONT 5 HORS GUIDE

Nom latin	Nom vernaculaire	Présence : Nb placettes	LR IDF	Rareté IDF	Liste florilège	Typicité 1	Typicité 2	Typicité 3
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	1	CCC	LC	Oui	Pelouse,	<u>Prairie</u>	Friche
<i>Allium vineale</i>		1	CCC	LC	Non			
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	4	CCC	LC	Oui	Friche		
<i>Anthriscus caucalis</i>	Anthrisque commune	8	AR	LC	Non	/		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	10	CCC	LC	Oui	<u>Prairie</u>	Friche	
<i>Centaurea jacea</i> Gr.	Centaurees jacées	10	RR ?	DD	Oui	<u>Prairie</u>	Friche	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	10	CCC	LC	Oui	Pelouse	<u>Prairie</u>	
<i>Elymus repens</i>		1	CCC	LC	Non			
<i>Galium aparine</i>		1	CCC	LC	Non			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	1	CCC	LC	Oui	Friche		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	7	CCC	LC	Oui	<u>Prairie</u>		
<i>Hordeum murinum</i>		3	CC	LC	Non			
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	7	CCC	LC	Oui	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	8	CC	LC	Oui	<u>Prairie</u>	Friche	
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	2		LC	Oui	<u>Prairie</u>		
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	1	CC	LC	Oui	<u>Prairie</u>		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	3	CCC	LC	Oui	Friche		

2 espèces sont remarquables dans le secteur :

- L'**anthrisque commune** (*Anthriscus caucalis*) qui est assez rare dans la région, sans statut de protection ;
- **La Centaurée Jacée** (*Centaurea jacea*) qui serait très rare dans la région malgré le peu de données sur cette espèce dans la région, sans statut de protection ;

Les autres espèces sont toutes communes à extrêmement communes en Ile-de-France et n'ont pas de statut de protection nationale ou régionale.

Espèces identifiées dans le plus de placettes



Achillée millefeuille



Fromental élevé

Espèces remarquables



Centaurée jacée



Anthrisque commune

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs : la richesse spécifique et l'indice de typicité prairiale.

- **Richesse spécifique** = nombre d'espèces présentes appartenant à la liste des 60 espèces du guide Florilèges
- **Indice de typicité prairiale** : Pourcentage d'espèces dont l'habitat préférentiel est la prairie

	Promenade du Mont Valérien	Moyenne nationale
Richesse spécifique	12 espèces	12 espèces
Indice de typicité prairiale	66 %	48 %

Les moyennes nationales sont issues du bilan 2018 du protocole Florilèges-Prairies urbaines

La poursuite du suivi permettra d'observer cette évolution à plus long terme et d'identifier l'impact des aménagements et des pratiques d'entretien à venir sur les populations végétales.

Le degré d'embroussaillage permet de caractériser le phénomène de fermeture du milieu. Généralement, en zone tempérée, un milieu prairial non géré se referme, c'est-à-dire que le milieu évolue jusqu'à devenir un milieu boisé. **Le relevé n'a pas permis de montrer la présence de ligneux⁴ dans les quadrats.** Le milieu ne se referme pas, ce qui est cohérent avec les caractéristiques intermédiaires entre gazon et prairie.

En conclusion, bien que de petite taille, la prairie de la promenade du Mont Valérien présente toutes les caractéristiques d'une prairie. Son entretien permet l'expression d'une richesse spécifique légèrement au-dessus de la moyenne nationale des prairies urbaines tout en maintenant le milieu ouvert.

Le type d'entretien semble favorable à la diversité floristique. Cette hypothèse reste à confirmer par un suivi à plus long terme des populations floristiques de cette prairie.

LES RHOPALOCERES



4 ESPECES INVENTORIEES

Lors du premier relevé, le 12/06/23 deux espèces de papillons de jour ont pu être enregistrées. Il s'agit de deux espèces communes qui n'ont pas de statut de protection nationale ou régionale.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nombre d'individus
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	C	Oui sous condition	2
<i>Pieris sp.</i>	Piéride blanche				3

Le 10/07/23, ce sont 4 espèces communes qui ont été observées.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nombre d'individus
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	LC	C		1
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	LC	C		6
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		1
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	C	Oui sous condition	1

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien	Moyenne nationale
Diversité moyenne	2 espèces	2,5 espèces
Abondance moyenne	7 individus	8 individus

Les moyennes nationales sont issues du bilan 2021 du protocole Propage

La diversité moyenne et l'abondance moyenne des rhopalocères sur la prairie de la Promenade du Mont Valérien sont inférieures à la moyenne nationale.

Espèces identifiées



Pieris spp



Vanessa atalanta

En conclusion, l'entretien de cette prairie permet la présence de papillons de jour. Cependant, l'inventaire révèle une diversité et une abondance relativement faible qu'il conviendra de faire évoluer grâce à des modifications de pratique et notamment une évolution de la fréquence de fauche.

LES CHIFFRES CLES

4 espèces

Moyenne nationale : 2,5

14 individus

Moyenne nationale : 8

Espèce protégée : 0

Espèce menacée : 0

LES OISEAUX

Les inventaires ont été réalisés les 25 avril et 5 juin 2023 dans des conditions météorologiques propices. Les résultats bruts sont disponibles en Annexe 4.


24 ESPECES INVENTORIEES

24 espèces ont pu être observées lors de nos relevés.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IDF	Statut de rareté en IdF	Statut de protection
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	NT	C	PN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	CC	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	CC	PN
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	CC	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	CC	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	CC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	C	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	CC	PN
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	C	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	CC	PN
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	CC	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	CC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	VU	CC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	CC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	CC	PN
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	CC	
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA	I	
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	CC	PN
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	CC	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	CC	PN
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	C	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	CC	PN
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	CC	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	CC	

4 espèces sont remarquables sur le site :

- La **mésange à longue queue** (*Aegithalos caudatus*) est une espèce **quasi-menacée en Ile-de-France**
- Le **faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*) est une espèce **quasi-menacée en Ile-de-France**
- Le **moineau domestique** (*Passer domesticus*) est une espèce **vulnérable en Ile-de-France**
- La **perruche à collier** (*Psittacula krameri*) qui est une **espèce exotique envahissante**⁵.

Les autres espèces sont toutes très communes en Ile-de-France ; certaines sont toutefois protégées au niveau national.

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien + Parc des Landes (deux dates)	Médiane Ile de France (min-max)
Diversité	12 espèces	12 (6-19)
Abondance moyenne	67,5 individus	Aucune donnée

La médiane est issue du projet de recherche Bioveins et calculée sur l'étude de 36 parcs en Ile-de-France

La **diversité** des oiseaux de la promenade est **dans la moyenne observée en Ile-de-France**, et le nombre d'individus observés est intéressant.

Les indicateurs calculés ci-dessus permettent un suivi dans le temps. Leur évolution mettra en lumière une amélioration ou une dégradation de la situation des oiseaux sur le site et d'identifier l'impact des aménagements et des pratiques d'entretien à venir sur les populations d'oiseaux.

Quelques espèces les plus observées



Parus major – Mésange charbonnière



Columba palumbus – Pigeon ramier

Quelques espèces remarquables



Falco tununculus – Faucon crécerelle (quasi-menacé)



Passer domesticus – Moineau domestique (Vulnérable)

En conclusion, si l'inventaire ne peut pas prétendre établir la liste de tous les oiseaux utilisant la promenade du Mont Valérien et le Parc des Landes, comme aire de repos, aire d'alimentation ou aire de reproduction au cours de l'année, il révèle une diversité d'oiseaux dans la moyenne francilienne.

Il est à noter que 16 espèces sont protégées en France, le gestionnaire se doit alors d'éviter toute action entraînant une altération du site qui pourrait nuire au cycle de vie de ces espèces.

D'autre part, la perruche à collier est réglementée par l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention et à la propagation des espèces animales exotiques envahissantes⁵ sur le territoire métropolitain et ne peut être introduite dans le milieu naturel.

LES CHIFFRES CLES

24 espèces observées

30 individus le 25 avril

105 individus le 05 juin

Médiane Ile-de-France : 12

Moyenne nationale ou régionale : NC

Espèces protégées : 16

Espèces menacées : 0

LES AUTRES TAXONS OBSERVES HORS PROTOCOLE

Lors des relevés, 2 autres taxons intéressants ont été observés spontanément ; L'écureuil roux niche sur la promenade du Mont Valérien et l'escargot de Bourgogne pour lequel nous avons vu plusieurs exemplaires adultes se reproduit sur le site également.

Espèces identifiées



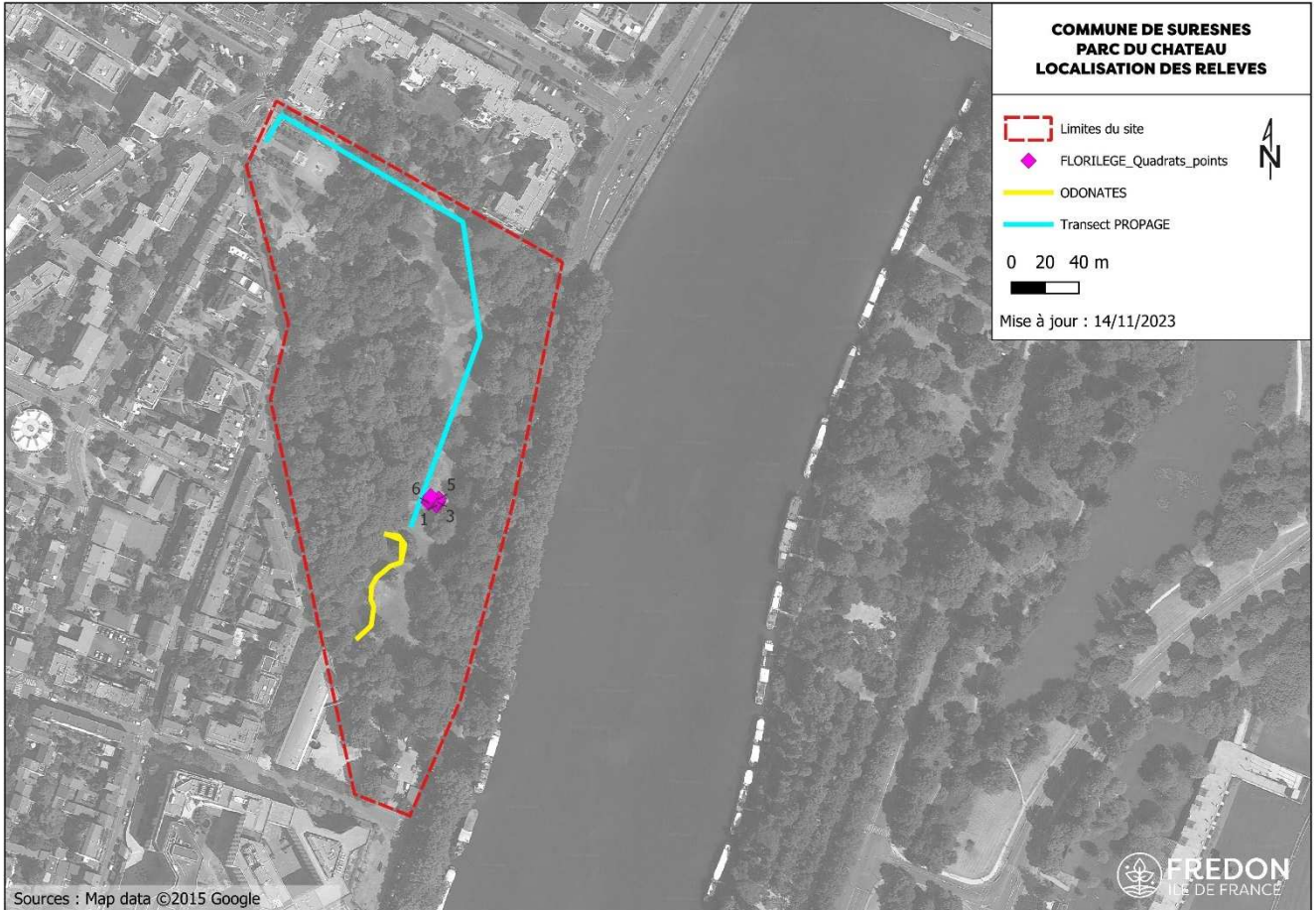
Nid d'un écureuil roux



Escargot de Bourgogne

LOCALISATION DES RELEVÉS

La carte suivante présente la localisation des différents relevés d’inventaire réalisés sur le parc du château.



LES HABITATS

3 HABITATS DETERMINES

La carte située après la carte des relevés d’inventaire permet de visualiser la localisation des trois habitats du Parc du Château.

Habitat	Code_EUNIS	Surface (m ²)
Grands jardins ornementaux	I2.1	12 902
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	25 447
Surfaces pavées et espaces récréatifs	J4.6	4 486
Total		42 836



Parmi les habitats identifiés, aucun n'est patrimonial.

La majeure partie des habitats est perméable avec une surface totale de pelouses entretenues ras de 12 902 m² dont une grande partie est gérée en pelouse ornementale et zone de sport. L'ensemble du site est fortement fréquenté, et les pelouses fortement piétinées.

Le protocole Florilège prairies urbaines a été réalisé le 6 juin 2023, sur une parcelle de gazon, en l'absence de prairie.

Nom latin	Nom vernaculaire	Présence : Nb placettes	LR IDF	Rareté IDF	Protection	Liste florilège	Typicité prairiale
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	10	LC	CCC	/	Oui	<u>Pelouse</u> Prairie
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	10	LC	CCC	/	Oui	<u>Pelouse</u> Prairie Friche
<i>Plantago major subsp. Major</i>	Grand plantain	9	LC	CCC	/	Oui	<u>Pelouse</u>
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	5	LC	CCC	/	Oui	<u>Prairie</u> Friche
<i>Taraxacum section ruderalia</i>	Pissenlit	10		CCC	/	Oui	<u>Pelouse</u> Prairie Friche
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	10	LC	CCC	/	Oui	<u>Pelouse</u> Prairie Friche
<i>Capsella bursa pastoris</i>		6	LC	CCC	/	Non	
<i>Polygonum aviculare</i>		3	LC	CCC	/	Non	



8 ESPECES INVENTORIEES DONT 2 HORS PROTOCOLE

Toutes les espèces observées sont très communes en Ile-de-France et n'ont pas de statut de protection national ou régional.

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Richesse spécifique** = nombre d'espèces présentes appartenant à la liste des 60 espèces du guide Florilèges
- **Indice de typicité prairiale** : Pourcentage d'espèces dont l'habitat préférentiel est la prairie

	Parc du Château	Moyenne nationale
Richesse spécifique	6 espèces	12 espèces
Indice de typicité prairiale	1,6 %	48 %

Le degré d'embroussaillage permet de caractériser le phénomène de fermeture du milieu. Généralement, en zone tempérée, un milieu prairial non géré se referme, c'est-à-dire que le milieu évolue jusqu'à devenir un milieu boisé. **Le relevé n'a pas permis de montrer la présence de ligneux⁴ dans les quadrats.** Le milieu ne se referme pas, ce qui est cohérent avec les caractéristiques de cette zone qui correspond plus à une pelouse.

Espèces identifiées dans le plus de placettes



Bellis perennis
Présente dans 10 placettes



Lolium perenne
Présente dans 10 placettes



Taraxacum section ruderalia
Présente dans 10 placettes



Himantoglossum hircinum
(Hors protocole)
Orchidée sauvage intéressante en termes de communication

En conclusion, le secteur où a été réalisé l'inventaire présente toutes les caractéristiques d'une pelouse. Son entretien permet l'expression d'une richesse spécifique très modeste à cause de l'entretien très intense, tout en maintenant le milieu ouvert. Des modifications dans la gestion des tontes et de la fréquentation pourraient améliorer la situation.

LES CHIFFRES CLES

8 espèces dont 6 de la liste Florilège	1 espèce prairiale	0 espèces ligneuses
<i>Moyenne nationale : 12</i>		<i>Moyenne nationale : 1,3</i>
Espèce protégée : 0		
Espèce menacée : 0		

LES RHOPALOCERES

Lors



3 ESPECES INVENTORIEES

des

relevés, trois espèces de papillons de jour ont pu être enregistrées. Il s'agit d'espèces communes qui n'ont pas de statut de protection nationale ou régionale.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nb individus 13/07/2023	Nb individus 12/06/2023
<i>Apatura spp.</i>	Mars changeants	LC	PC	Oui sous certaines conditions	0	1
<i>Pieris et genres apparentés</i>	Piérides blanches	LC	C		0	1
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	C	Oui sous certaines conditions	0	2

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien	Moyenne nationale
Diversité moyenne	1,5 espèces	2,5 espèces
Abondance moyenne	2 individus	8 individus

Les moyennes nationales sont issues du bilan 2021 du protocole Propage

La diversité moyenne et l'abondance moyenne des rhopalocères sur le transect du parc du Château inventorié sont très inférieures à la moyenne nationale.

Espèces identifiées



Ticis, photo ex-situ



Petit mars changeant, photo ex-situ

En conclusion, l'entretien très ras des pelouses sur le site et l'absence de réelle prairie ne permettent pas la présence de papillons de jour. La création d'une zone de prairie jouxtant une zone de fourré arbustif pourrait permettre d'améliorer ces résultats.

LES CHIFFRES CLES

3 espèces	4 individus
<i>Moyenne nationale : 2,5</i>	<i>Moyenne nationale : 8</i>
Espèce protégée : 0	
Espèce menacée : 0	

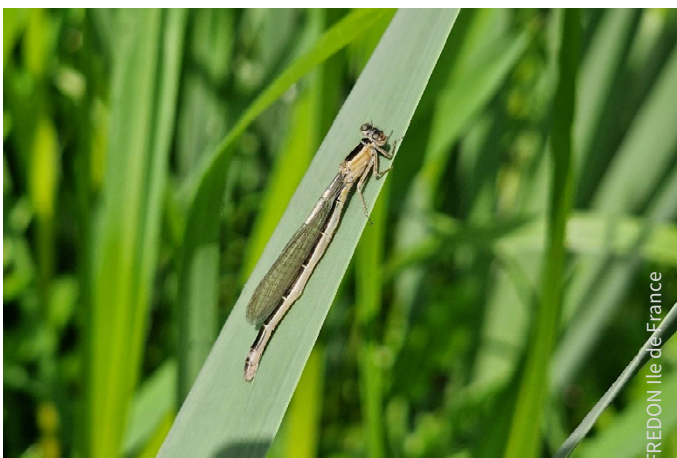
 **7 ESPECES INVENTORIEES**

Le cycle de vie des odonates se déroule dans deux types de milieux : terrestre (adultes) et aquatique (larves). Les odonates apprécient en général la flore de bord de rive pour se reproduire et chasser. C’est pourquoi, la création dans le Parc du Château d’une mare plus naturelle que les bassins très artificiels déjà existants historiquement favorisera leur présence. On observe au niveau de cette mare dès 2023, la présence de 7 espèces, globalement communes en Ile-de-France qui confirme l’intérêt de ce bassin pour les odonates.

Par ailleurs, l’une des espèces enregistrées sur le site est une espèce quasi-menacée, le Calopteryx vierge qu’il conviendra d’accompagner pour une installation pérenne.

Espèce	Nom Commune	Liste rouge IDF	Rareté IDF	22/05/2023	12/06/2023
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C		1 à 10 individus
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC	1 à 10 individus	
<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante	LC	CC	Plus de 10 individus	Plus de 10 individus
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	LC	AC	1 à 10 individus	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre	LC	C	1 à 10 individus	1 à 10 individus
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C	1 à 10 individus	1 à 10 individus
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	AC	1 à 10 individus	

Quelques espèces observées



Platycnemis pennipes, Pennipatte bleuâtre



Pyrrhosoma nymphula, Petite nymphe au corps de feu

Espèces remarquables



Calopteryx virgo, Caloptéryx vierge
(Quasi-menacée en IdF)

En conclusion, la création du nouveau bassin est une aubaine pour les odonates qui trouvent dans les plantes de bord de rive un habitat intéressant pour leur reproduction. L'entretien devra être adapté pour permettre le développement des différentes espèces et le maintien du Caloptéryx vierge qui est une espèce quasi-menacée en Ile-de-France.

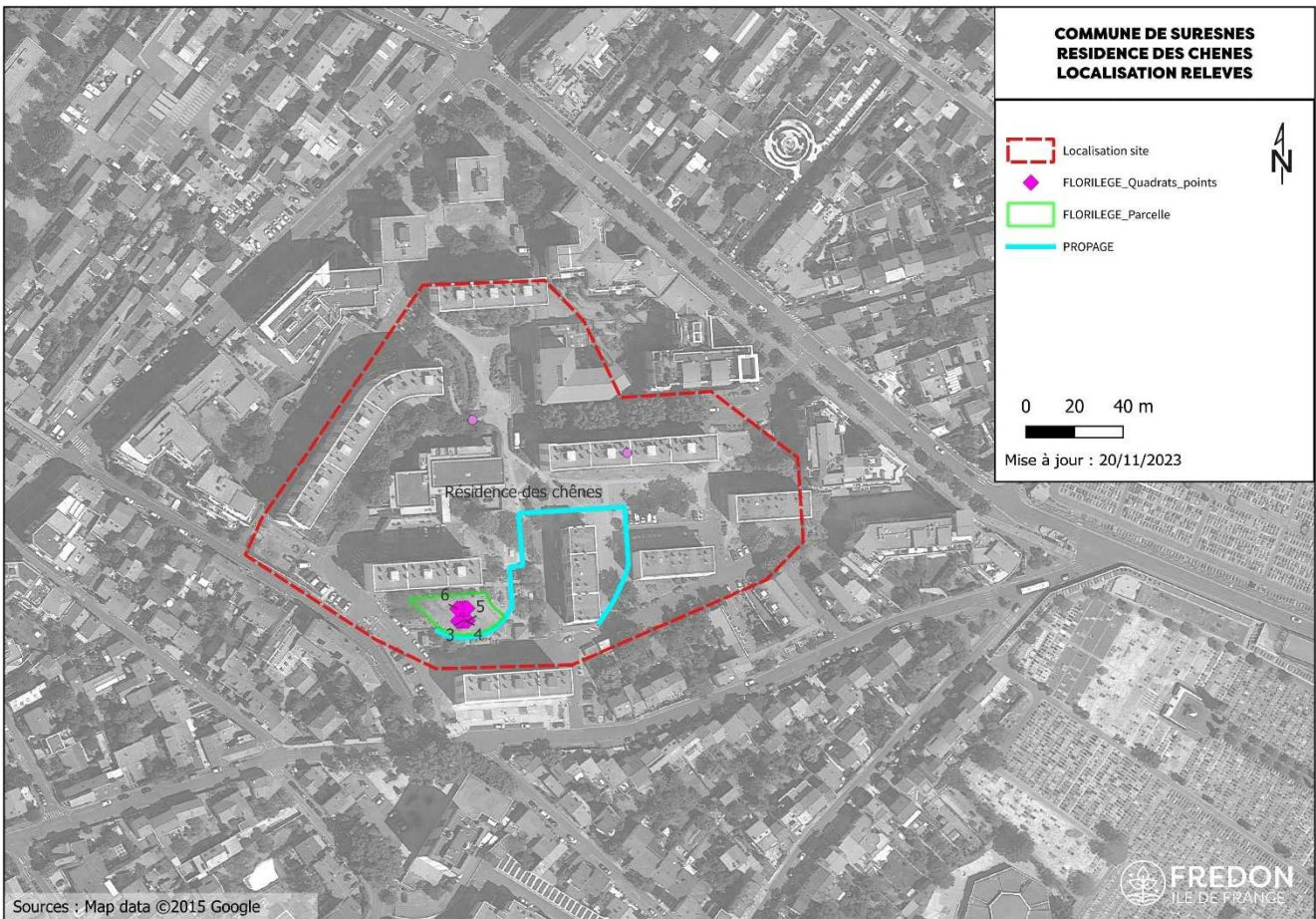
LES CHIFFRES CLES

3 espèces	4 individus
<i>Moyenne nationale : 2,5</i>	<i>Moyenne nationale : 8</i>
Espèce protégée : 0	
Espèce menacée : 0	

LA RESIDENCE DES CHENES

LOCALISATION DES RELEVÉS

La carte suivante présente la localisation des différents relevés d’inventaire réalisés dans la Résidence des Chênes.



LES HABITATS

1 HABITAT DETERMINE

La carte située après la carte des relevés d’inventaire permet de visualiser l’habitats du Parc du Château.

Habitat	Code_EUNIS	Surface (m ²)
Grands jardins ornementaux	I2.1	23 960.5

L’habitat déterminé n’est pas patrimonial. Il est composé de pelouses entretenues et coupées ras et de chemins en stabilisé et en bitume. Une grande partie des surfaces est ainsi imperméable. Par ailleurs, l’ensemble du site est fortement fréquenté, et les pelouses fortement piétinées.



LA FLORE

Le protocole Florilège prairies urbaines a été réalisé le 6 juin 2023 sur une parcelle de gazon, en l'absence de prairie.

Nom latin	Nom vernaculaire	LR IDF	Rareté IDF	Typicité 1	Typicité 2	Typicité 3
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	<u>Pelouse</u>	Prairie	
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	CCC	LC	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue	CC	LC			
<i>Festuca rubra Gr.</i>	Fétuques rouges	C	LC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	CCC	LC	Friche		
<i>Hordeum murinum</i>	Orge queue-de-rat	CC	LC			
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	LC	Pelouse	Prairie	Friche
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC	LC	Pelouse	<u>Prairie</u>	Friche
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC		<u>Prairie</u>	Friche
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC			
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueuse	R	LC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique persicaire	CCC	LC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	C	LC			



14 ESPECES INVENTORIEES DONT 7 HORS PROTOCOLE

La plupart des espèces observées sont très communes en Ile-de-France et n'ont pas de statut de protection national ou régional. L'exception est le *Torilis noueux*, *Torilis nodosa*, qui est rare dans la région.

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Richesse spécifique** = nombre d'espèces présentes appartenant à la liste des 60 espèces du guide Florilèges
- **Indice de typicité prairiale** : Pourcentage d'espèces dont l'habitat préférentiel est la prairie

	Parc du Château	Moyenne nationale
Richesse spécifique	7 espèces	12 espèces
Indice de typicité prairiale	28,5 %	48 %

Le degré d'embroussaillage permet de caractériser le phénomène de fermeture du milieu. Généralement, en zone tempérée, un milieu prairial non géré se referme, c'est-à-dire que le milieu évolue jusqu'à devenir un milieu boisé. **Le relevé n'a pas permis de montrer la présence de ligneux⁴ dans les quadrats.** Le milieu ne se referme pas, ce qui est cohérent avec les caractéristiques de cet habitat et de la gestion en gazon de la parcelle sur laquelle a été faite l'inventaire.

Quelques espèces identifiées dans le plus de placettes



Plantago lanceolata
Présente dans 10 placettes



Poa pratensis
Présente dans 10 placettes

Espèce rare dans la région



Torilis nodosa
 Espèce rare en Ile-de-France

En conclusion, le secteur où a été réalisé l'inventaire présente toutes les caractéristiques d'une pelouse. Son entretien permet l'expression d'une richesse spécifique modeste à cause de l'entretien très intense, tout en maintenant le milieu ouvert. Des modifications dans la gestion des tontes et de la fréquentation pourraient améliorer la situation.

LES CHIFFRES CLES

14 espèces dont 7 de la liste Florilège	2 espèces prairiales	0 espèces ligneuses
<i>Moyenne nationale : 12</i>		<i>Moyenne nationale : 1,3</i>
Espèce protégée : 0		
Espèce menacée : 0		

LES RHOPALOCERES

 3 ESPECES INVENTORIEES

Lors des relevés, deux espèces de papillons de jour ont pu être enregistrées. Il s'agit d'espèces communes qui n'ont pas de statut de protection nationale ou régionale.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nb individus 13/07/2023	Nb individus 12/06/2023
Lasiommata spp.	Mégères et Némusiens	LC	AC		2	0
Pieris et genres apparentés	Piérides blanches	LC	CC		1	2
Vanessa atalanta	Vulcain	LC	CC		0	1

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien	Moyenne nationale
Diversité moyenne	1,5 espèces	2,5 espèces
Abondance moyenne	3 individus	8 individus

Les moyennes nationales sont issues du bilan 2021 du protocole Propage

La diversité moyenne et l'abondance moyenne des rhopalocères sur le transect réalisé dans la Résidence des Chênes sont très inférieures à la moyenne nationale.

Espèces identifiées



Pieris spp



Vanessa atalanta

En conclusion, l'entretien très ras des pelouses sur le site et l'absence de réelle prairie ne permettent pas la présence de papillons de jour. La création d'une zone de prairie jouxtant une zone de fourré arbustif pourrait permettre d'améliorer ces résultats.

LES CHIFFRES CLES

3 espèces	3 individus
<i>Moyenne nationale : 2,5</i>	<i>Moyenne nationale : 8</i>
Espèce protégée : 0	
Espèce menacée : 0	

LES OISEAUX

Les inventaires ont été réalisés les 25 avril et 5 juin 2023 dans des conditions météorologiques propices. Les résultats bruts sont disponibles en Annexe 4.



8 ESPECES INVENTORIEES

8 espèces ont pu être observées lors de nos relevés.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté IdF	Statut protection
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	CC	Protection nationale - PN
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	LC	CC	
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	CC	
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	CC	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	CC	Protection nationale - PN
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	CC	
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	CC	
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	CC	

Toutes les espèces enregistrées sont communes dans la région. Toutefois, 2 espèces sont remarquables sur le site :

- La **mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus*) est une espèce **protégée en France**
- Le **martinet noir** (*Apus apus*) est une espèce **protégée en France**

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien + Parc des Landes (deux dates)	Médiane Ile de France (min-max)
Diversité	4 espèces	12 (6-19)
Abondance moyenne	38 individus	Aucune donnée

La médiane est issue du projet de recherche Bioveins et calculée sur l'étude de 36 parcs en Ile-de-France

La **diversité** des oiseaux de la résidence est **très faible par rapport à la moyenne observée en Ile-de-France**, et le nombre d'individus observés l'est également. Il est à noter que le résultat de l'abondance moyenne est ce qu'il est grâce à la présence sur le site du pigeon biset en population importante (35 individus enregistrés le 25 avril). La présence en grand nombre de cette espèce n'est pas forcément une bonne chose puisque l'importance de ces populations en fait une espèce fortement concurrentielle pour les autres espèces, notamment vis-à-vis des sites de nidification et de nourriture, sans parler des impacts sur la flore (les dégradations aux arbres, arbustes et pelouses).

Les indicateurs calculés ci-dessus permettent un suivi dans le temps. Leur évolution mettra en lumière une amélioration ou une dégradation de la situation des oiseaux sur le site et d'identifier l'impact des aménagements et des pratiques d'entretien à venir sur les populations d'oiseaux.

Quelques espèces les plus observées



Columba livia – Pigeon biset



Pica pica – Pie bavarde

Quelques espèces remarquables



Cyanistes caeruleus – Mésange bleue
Espèce protégée



Apus apus – Martinet noir
Espèce protégée

En conclusion, si l'inventaire ne peut pas prétendre établir la liste de tous les oiseaux utilisant la Résidence des chênes comme aire de repos, aire d'alimentation ou aire de reproduction au cours de l'année, il révèle une diversité d'oiseaux très faible par rapport aux autres sites de la région, ce qui s'explique par l'uniformité du site (1 seul habitat peu adapté aux oiseaux).

Il est à noter que 2 espèces sont protégées en France, le gestionnaire se doit alors d'éviter toute action entraînant une altération du site qui pourrait nuire au cycle de vie de ces espèces.

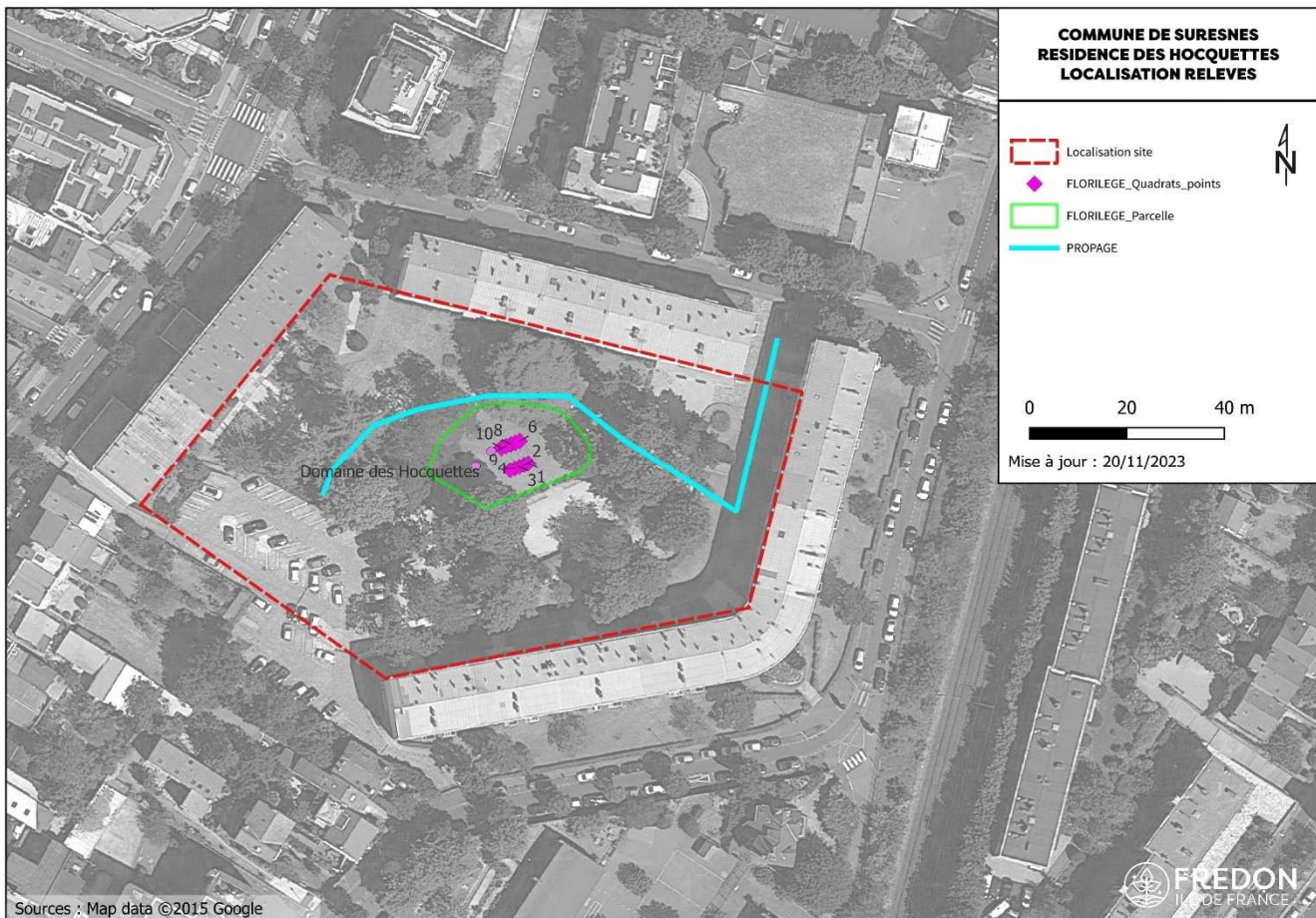
LES CHIFFRES CLES



LA RESIDENCE DES HOCQUETTES

LOCALISATION DES RELEVÉS

La carte suivante présente la localisation des différents relevés d'inventaire réalisés dans la Résidence des Hocquettes.

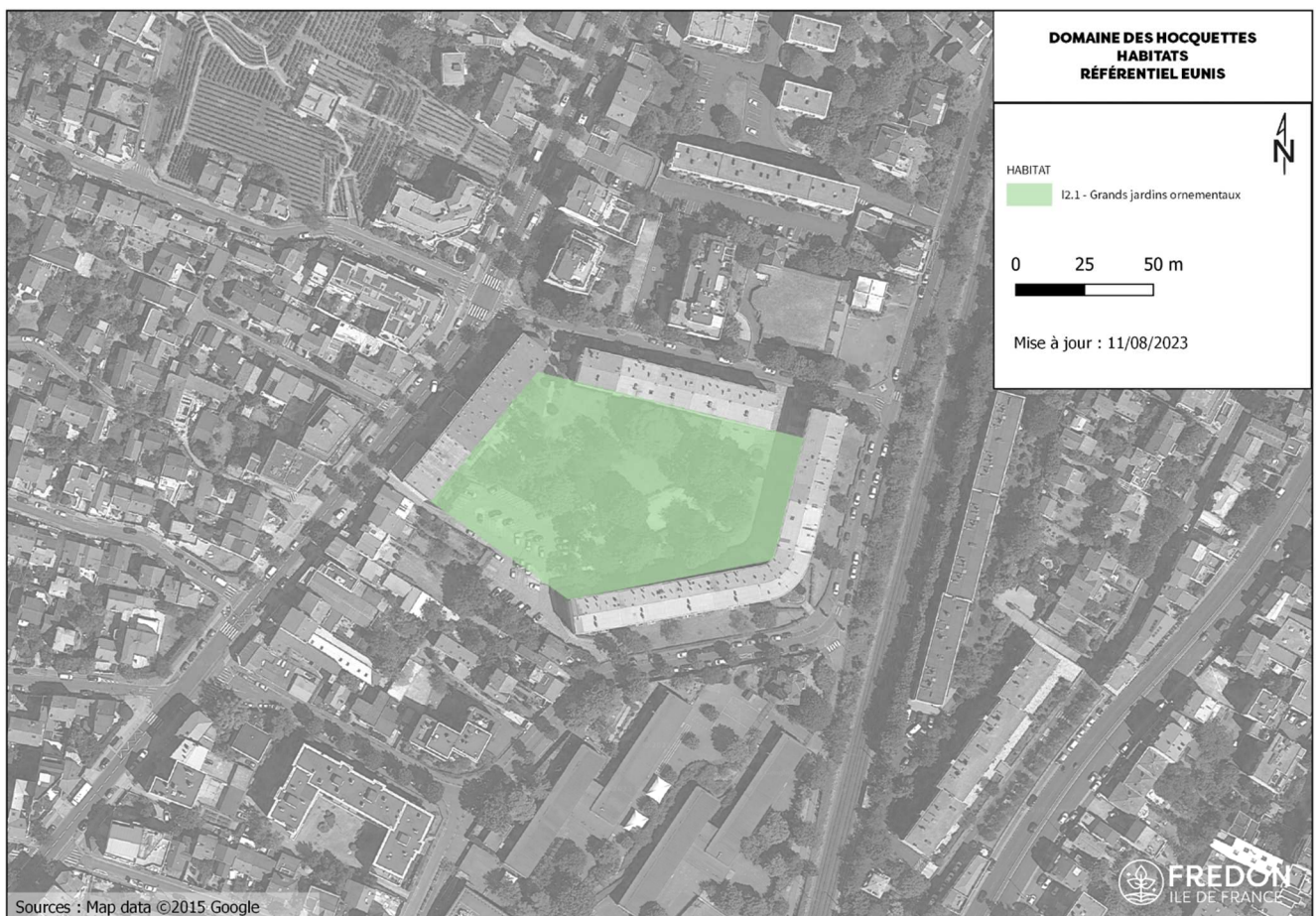


1 HABITAT DETERMINE

La carte située après la carte des relevés d'inventaire permet de visualiser l'habitats du Parc du Château.

Habitat	Code_EUNIS	Surface (m ²)
Grands jardins ornementaux	I2.1	7 342.4

L'habitat déterminé n'est pas patrimonial. Il est composé de quelques pelouses sur fréquentées et de chemins bitumés. Une grande partie des surfaces est ainsi imperméable. Par ailleurs, l'ensemble du site est fortement fréquenté, et les pelouses fortement piétinées.



LA FLORE

Le protocole Florilège prairies urbaines a été réalisé le 6 juin 2023 sur une parcelle de gazon, en l'absence de prairie.

Nom latin	Nom vernaculaire	LR IDF	Rareté IDF	Typicité 1	Typicité 2	Typicité 3
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	LC	Pelouse,	<u>Prairie</u>	Friche
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	Pelouse	Prairie	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CCC	LC	<u>Friche</u>		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	CCC	LC	<u>Friche</u>		
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CCC	LC	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	LC	Pelouse	Prairie	Friche
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC	<u>Prairie</u>	Friche	
<i>Taraxacum section ruderalia</i>	Pissenlit	CCC	CCC	<u>Pelouse</u>	Prairie	Friche
<i>Tragopogon pratensis</i>	Trèfle des prés	CC	LC	<u>Prairie</u>		
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	R	LC			
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des lièvres	CC	LC			


13 ESPECES INVENTORIEES DONT 3 HORS PROTOCOLE

La plupart des espèces observées sont très communes en Ile-de-France et n'ont pas de statut de protection national ou régional. L'exception est le Torilis noueux, *Torilis nodosa*, qui est rare dans la région.

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Richesse spécifique** = nombre d'espèces présentes appartenant à la liste des 60 espèces du guide Florilèges
- **Indice de typicité prairiale** : Pourcentage d'espèces dont l'habitat préférentiel est la prairie

	Parc du Château	Moyenne nationale
Richesse spécifique	10 espèces	12 espèces
Indice de typicité prairiale	20 %	48 %

Le degré d'embroussaillage permet de caractériser le phénomène de fermeture du milieu. Généralement, en zone tempérée, un milieu prairial non géré se referme, c'est-à-dire que le milieu évolue jusqu'à devenir un milieu boisé. **Le relevé n'a pas permis de montrer la présence de ligneux⁴ dans les quadrats.** Le milieu ne se referme pas, ce qui est cohérent avec les caractéristiques de cet habitat et de la gestion en gazon de la parcelle sur laquelle a été faite l'inventaire.

Quelques espèces identifiées dans le plus de placettes



Lolium perenne
Présente dans 10 placettes



Bellis perennis
Présente dans 10 placettes

Espèce rare dans la région



Torilis nodosa
Espèce rare en Ile-de-France

En conclusion, le secteur où a été réalisé l'inventaire présente toutes les caractéristiques d'une pelouse. Son entretien très intense et sa sur fréquentation permettent l'expression d'une richesse spécifique modeste, tout en maintenant le milieu ouvert. Des modifications dans la gestion des tontes et de la fréquentation pourraient améliorer la situation.

LES CHIFFRES CLES

13 espèces dont 3 de la liste Florilège	2 espèces prairiales	0 espèces ligneuses
<i>Moyenne nationale : 12</i>		<i>Moyenne nationale : 1,3</i>
Espèce protégée ou menacée : 0		


2 ESPECES INVENTORIEES

Lors des relevés, deux espèces de papillons de jour ont pu être enregistrées. Il s'agit d'espèces communes qui n'ont pas de statut de protection nationale ou régionale.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nb individus 13/07/2023	Nb individus 12/06/2023
<i>Lasiommata spp.</i>	Mégères et Némusiens	LC	AC		0	1
<i>Pieris et genres apparentés</i>	Piérides blanches	LC	CC		0	1

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Promenade du Mont Valérien	Moyenne nationale
Diversité moyenne	1 espèces	2,5 espèces
Abondance moyenne	1 individus	8 individus

Les moyennes nationales sont issues du bilan 2021 du protocole Propage

La diversité moyenne et l'abondance moyenne des rhopalocères sur le transect réalisé dans la Résidence des Hocquettes sont très inférieures à la moyenne nationale.

En conclusion, l'entretien très ras des pelouses sur le site et l'absence de réelle prairie ne permettent pas la présence de papillons de jour. La création d'une zone de prairie jouxtant une zone de fourré arbustif pourrait permettre d'améliorer ces résultats.

LES CHIFFRES CLES

2 espèces	2 individus
<i>Moyenne nationale : 2,5</i>	<i>Moyenne nationale : 8</i>
Espèce protégée : 0	
Espèce menacée : 0	

LES OISEAUX

Les inventaires ont été réalisés les 25 avril et 5 juin 2023 dans des conditions météorologiques propices. Les résultats bruts sont disponibles en [Annexe 4](#).


8 ESPECES INVENTORIEES

8 espèces ont pu être observées lors de nos relevés.

Nom latin	Nom vernaculaire	Nb le 25/04/23	Nb le 05/06/23	Statut liste rouge IDF	Statut de rareté en IdF	Statut de protection
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2		LC	CC	Protection nationale
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	4	11	LC	CC	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2		LC	CC	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	1	2	LC	CC	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	4	1	LC	CC	
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	1		NA	I	
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	1		LC	CC	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	1	1	LC	CC	Protection nationale

3 espèces sont remarquables sur le site :

- La **mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus*) est une **espèce protégée en France**
- Le **pinson des arbres** (*Fringilla coelebs*) est une **espèce protégée en France**
- La **perruche à collier** (*Psittacula krameri*) qui est une **espèce exotique envahissante**⁵.

Les autres espèces sont toutes très communes en Ile-de-France.

À partir des résultats des observations on peut calculer deux indicateurs :

- **Diversité moyenne** = somme du nombre d'espèces différentes par passage, divisé par le nombre de passages
- **Abondance moyenne** = somme du nombre d'individus observés par passage, divisé par le nombre de passages

	Résidence des Hocquettes	Médiane Ile de France (min-max)
Diversité	4 espèces	12 (6-19)
Abondance moyenne	15,5 individus	Aucune donnée

La médiane est issue du projet de recherche Bioveins et calculée sur l'étude de 36 parcs en Ile-de-France

La **diversité** des oiseaux de la résidence est **très faible par rapport à la moyenne observée en Ile-de-France**, et le nombre d'individus observés l'est également. Il est à noter que le résultat de l'abondance moyenne est ce qu'il est grâce à la présence sur le site du pigeon biset en population importante (11 individus enregistrés le 5 juin). La présence en grand nombre de cette espèce n'est pas forcément une bonne chose puisque l'importance de ces populations en fait une espèce fortement

concurrentielle pour les autres espèces, notamment vis-à-vis des sites de nidification et de nourriture, sans parler des impacts sur la flore (les dégradations aux arbres, arbustes et pelouses).

Les indicateurs calculés ci-dessus permettent un suivi dans le temps. Leur évolution mettra en lumière une amélioration ou une dégradation de la situation des oiseaux sur le site et d'identifier l'impact des aménagements et des pratiques d'entretien à venir sur les populations d'oiseaux.

Quelques espèces les plus observées



Columba livia – Pigeon biset



Columba palumbus – Pigeon ramier

Quelques espèces remarquables



Cyanistes caeruleus – Mésange bleue
Espèce protégée en France



Fringilla coelebs – Pinson des arbres
Espèce protégée en France



Psittacula krameri - Perruche à collier
Espèce exotique envahissante

En conclusion, si l'inventaire ne peut pas prétendre établir la liste de tous les oiseaux utilisant la Résidence des Hocquettes, comme aire de repos, aire d'alimentation ou aire de reproduction au cours de l'année, il révèle une diversité d'oiseaux très faible par rapport à la moyenne francilienne.

Il est à noter que 2 espèces sont protégées en France, le gestionnaire se doit alors d'éviter toute action entraînant une altération du site qui pourrait nuire au cycle de vie de ces espèces.

D'autre part, la perruche à collier est réglementée par l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention et à la propagation des espèces animales exotiques envahissantes⁵ sur le territoire métropolitain et ne peut être introduite dans le milieu naturel.

LES CHIFFRES CLES

8 espèces observées

16 individus le 25 avril

15 individus le 05 juin

Médiane Ile-de-France : 12

Moyenne nationale ou régionale : NC

Espèces protégées ou menacées : 2

SYNTHÈSE DES HABITATS

Globalement, sur les sites qui ont été étudiés en 2023, il y a deux structures différentes.

- Le **parc urbain** dans lequel il est possible de classer le parc du château, la résidence des Hocquettes, la résidence des Chênes.
- Le **parc boisé** dans lequel se trouve la promenade du Mont Valérien

La catégorie des parcs urbains correspond à de petits espaces très entretenus, avec un ou deux habitats différents très anthropisés dans lesquels très peu de diversité faunistique et floristique peu s'exprimer. La sur fréquentation de ces sites en est la première cause et la seconde est le type d'entretien trop intense pour que les espèces animales et végétales puissent se développer.

La catégorie dans laquelle il est possible de ranger la promenade du Mont Valérien correspond à des espaces plus grands que les précédents avec au moins 5 habitats différents dans lesquels il est possible de créer des zones moins entretenues et moins fréquentées grâce à une gestion différenciée et des zones refuges.

Dans le référentiel EUNIS qui a été utilisé, 7 habitats différents ont été identifiés sur les sites qui ont fait l'objet de relevés : Mont Valérien, Parc du Château, et les 2 cœurs d'îlots retenus (Résidence des Chênes et Domaine des Hocquettes). Un habitat naturel est défini comme un espace homogène par ses conditions écologiques, par sa végétation, hébergeant une certaine faune avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace (directive « Habitat-Faune-Flore »).

Site	Description
E7.2	<p>Parcs boisés subcontinentaux</p> <p>Prairies ponctuées d'arbres plantés très espacés, de l'est de la zone atlantique de l'Europe némorale.</p> <p>Prairie – terrain qui compte plus de 30% de couverture végétale, dominée par des graminées (houlque laineuse, paturin des prés...) et d'autres plantes non ligneuses (Ivraie vivace, renoncule bulbeuse, etc...). Végétation peu boisée, normalement moins de 10% de la couverture avec un espacement important entre les arbres.</p>
FA.1	<p>Haies d'espèces non indigènes</p> <p>Couvert végétal important (plus de 30%) dominé par des buissons ou formes buissonnantes ne dépassant pas 5m de haut, et occasionnellement de grands arbres. Les haies sont plantées avec des espèces non locales : peuvent être composées d'espèces exotiques ou européennes se trouvant hors de leur aire de répartition.</p>

FB.3	<p>Plantations d'arbustes à des fins ornementales ou pour les fruits, autres que les vignobles</p> <p>Plantations d'arbustes destinée à établir un couvert permanent de plantes ligneuses lorsqu'elles arrivent à maturité, ou pour la production de bois ou d'arbrisseaux avec un régime de récolte régulière de toute la plante. La plantation est composée d'arbres nains, arbustes, espaliers ou d'espèces grimpantes ligneuses pérennes, cultivées pour la production de fruits ou de fleurs, comme les buissons producteurs de baies.</p>
G5.1	<p>Alignement d'arbres</p> <p>Boisements d'une couverture de canopée d'au moins 10%. Les alignements forment des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes, généralement utilisés comme abri ou ombrage. Cet habitat comprend les alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis. Ce sont des peuplements d'arbres de plus de 5 m de haut ou ayant la possibilité d'atteindre cette hauteur. Ils sont développés soit en bandes plus ou moins étroites et continues soit en petites plantations (moins de 0,5 ha environ) ou en petits bois intensivement exploités (moins de 0,5 ha).</p>
G5.2	<p>Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés</p> <p>Plantations et petits bois à exploitation intensive d'arbres feuillus caducifoliés d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha. Si des espèces de feuillus sempervirents sont présentes, leur canopée est plus basse que celle des espèces caducifoliées.</p>
I2.1	<p>Grands jardins ornementaux</p> <p>Habitats horticoles et domestiques régulièrement cultivés. Ce sont des zones cultivées des grands jardins à des fins récréatives. La végétation, composée habituellement surtout d'espèces introduites ou cultivées, peut néanmoins comprendre beaucoup de plantes indigènes. Elle peut héberger une faune variée lorsqu'elle n'est pas intensivement gérée. Les jardins très étendus sont traités comme des complexes d'habitats.</p>
J4.6	<p>Surfaces pavées et espaces récréatifs</p> <p>Surfaces pavées, squares citadins et espaces récréatifs à surfaces dures où la circulation est piétonne.</p>

SYNTHÈSE EN TERMES DE NOMBRE DE DONNÉES

Taxons	Nombre d'espèces historique	Nombre d'espèces observées en 2023	Nombre d'individus historique	Nombre d'individus observés en 2023
Arthropodes	31	7	34	26
Chiroptères	39	0	39	0
Mammifères	5	1	4	1
Odonates	6	7	2	10
Oiseaux	185	26	283	242
Reptiles	1	0	1	0
Plantes	341	47	1556	52
Algues	26	0	26	0
TOTAL	267	88	1945	331
TOTAL DONNÉES	355		2276	
% apport 2023 sur nombre total de données		25%		15%

Les inventaires réalisés en 2023 ont permis d'observer 25% d'espèces en plus et 15% d'individus supplémentaires ce qui représente un apport important par rapport aux données existantes qui avaient été récoltées sur une période pourtant très vaste de 72 ans.

SYNTHESE DE L'INVENTAIRE SITE PAR SITE

PROMENADE DU MONT VALERIEN

Le long de la promenade du Mont Valérien, les inventaires réalisés en 2023 ont permis de mettre en évidence que la Promenade du Mont Valérien est un site qui est en termes de diversité spécifique et d'abondance, dans la moyenne régionale.

Quelques espèces remarquables ont pu être observées, parmi lesquelles 1 espèce potentiellement très rare en Ile-de-France malgré un manque de données sur sa répartition dans la région, *Centaurea jacea*, la Centaurée jacée, et une espèce assez rare en Ile de France, *Anthriscus caucalis*, l'Anthrisque commune. Par ailleurs, 16 espèces observées sont protégées au niveau national. Il convient donc de mettre en place des mesures de protection pour celles-ci.

Promenade du Mont Valérien et Parc des Landes	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Flore	12	2 espèces assez rares ou rares
Rhopalocères	4	/
Oiseaux	24	16 protégées au niveau national

PARC DU CHATEAU

Dans le Parc du Château, les inventaires réalisés en 2023 ont permis de mettre en évidence une diversité spécifique et une abondance très faible, notamment à cause de la pauvreté des habitats, à leur entretien très soigné et à la sur fréquentation du site. Quelques espèces remarquables ont toutefois été observées, parmi lesquelles 1 espèce peu commune en Ile-de-France, *Apatura spp*, espèce de Mars changeants, 1 espèce d'odonate quasi-menacée en Ile-de-France, bien que commune, *Calopteryx virgo*, le Caloptéryx vierge.

Parc du Château	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Flore	8 dont 2 hors-protocole	/
Rhopalocères	1	1 espèce peu commune
Odonates	7	1 espèce quasi-menacée dans la région

RESIDENCE DES CHENES

Dans la Résidence des chênes, les inventaires réalisés en 2023 ont permis de mettre en évidence des résultats globalement très moyens. Ceci est dû à la pauvreté des habitats notamment. Quelques espèces remarquables ont, toutefois, été mises en évidence, parmi lesquelles 1 espèce rare en Ile-de-France, le *Torilis noueux* et 2 espèces d'oiseaux protégées en France, la mésange bleue et le martinet noir.

Résidence des chênes	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Flore	14 dont 7 hors-protocole	1 espèce rare en Ile de France
Rhopalocères	3	/
Oiseaux	8	2 espèces protégées en France

RESIDENCE DES HOCQUETTES

Dans la Résidence des Hocquettes, les inventaires réalisés en 2023 ont permis de mettre en évidence des résultats globalement très moyens. Ceci est dû à la pauvreté des habitats notamment. Quelques espèces remarquables ont été mises en évidence, parmi lesquelles 1 espèce rare en Ile-de-France, *Torilis nodosa*, le *Torilis noueux* et 2 espèces d'oiseaux protégées en France, le pinson des arbres et la mésange bleue. Ce parc abrite également une espèce exotique envahissante, la perruche à collier.

Résidence des chênes	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Flore	13 dont 3 hors-protocole	1 espèce rare en Ile de France
Rhopalocères	2	/
Oiseaux	8	2 espèces protégées en France

LES ESPECES PROTEGEES EN FRANCE ET ILE DE FRANCE

LA FAUNE

Parmi les 37 espèces, protégées en Ile-de-France, qui avaient été observées historiquement dans la commune, certaines ont pu être observées à nouveau en 2023. C'est le cas par exemple des 14 espèces suivantes :

- Faucon crécerelle
- Fauvette à tête noire
- Grimpereau des jardins
- Martinet noir
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Mésange à longue queue Pouillot véloce
- Pic épeiche
- Pinson des arbres
- Pouillot véloce
- Rougegorge familier
- Rougequeue noir
- Serin cini
- Troglodyte mignon

Par ailleurs, la présence dans la commune de deux nouvelles espèces protégées a été mise en évidence grâce aux nouveaux inventaires :

- Sittelle torchepot
- Fauvette grisettes

Parmi les 3 espèces d'oiseaux menacés qui avaient été observés en 2010, 2011 ou 2019, nous avons pu confirmer la présence du moineau domestique en 2023. Les deux autres espèces n'ont pas été revues, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elles ont disparues de la commune.

LA FLORE

Le protocole florilège prairies urbaines utilisé pour les inventaires de la flore en 2023 n'a pas permis de vérifier la présence des espèces remarquables enregistrées historiquement. Il met, en revanche, en évidence une espèce rare en Ile-de-France sur 3 des 4 sites inventoriés, le *Torilis noueux* (*Torilis nodosa*)

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Globalement, une **espèce exotique envahissante** a pu être observée sur le site, la perruche à collier. Ces espèces n'ont pas été recherchées spécifiquement mais elles ont été notées lorsqu'elles ont été observées. Aucune espèce végétale envahissante n'a été observée sur les sites durant les prospections ce qui est plutôt positif.

D. VOLET PARTICIPATIF : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION REALISEES

1. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La communication a tout au long du projet été essentielle à l'élaboration de l'atlas. Un plan de communication autour des différentes actions de sensibilisation a été réalisé dès le lancement du projet, en concertation avec le service transition écologique et le service communication. Les actions de sensibilisation ont ainsi pu être relayées via les différents canaux de communication de la commune : le magazine de la ville, les réseaux sociaux, la diffusion d'affiches et sur le site internet de la commune. Le premier temps fort, pour informer et fédérer autour de l'atlas, a été la conférence de lancement qui a eu lieu le 16 mars à la médiathèque.

Cette communication se voulait large en visant les différents publics. De nombreux acteurs ont été mobilisés : administrés, associations éco-responsables, entreprises Suresnoises, RATP et SCNF, écoles, gestionnaires des Espaces Verts.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Afin de sensibiliser la population à la biodiversité, deux balades « *A la découverte de la biodiversité* » ont été organisées en avril 2023. Au total ce sont environ 20 personnes qui y ont pris part. Ces animations ont pour objectif d'initier les regards des participants à la reconnaissance la biodiversité ordinaire présente dans de nombreux espaces de vie communes, qu'ils soient des espaces de nature en ville ou bien des zones plus urbanisées. Ces balades urbaines grand public avaient aussi pour but de partager largement et à un public varié des notions de base sur la biodiversité :

- Comment la définit-on ?
- Quelles sont ses principales menaces ?

Ce fut deux belles occasions de découvrir les différents habitats écologiques du site, les espèces qu'ils abritent, comme le flambé (papillon), et surtout de comprendre les liens qui les unissent. Une approche ludique et concrète, qui a accueilli petits et grands et qui a permis de prendre conscience des écosystèmes que nous côtoyons au quotidien.



Le mardi 25 avril après-midi, avec des usagers de la maison de quartier Les Sorbiers. Animation réalisée par C. Ahouandjinou de Fredon Île de France

ANIMATIONS SCIENCES PARTICIPATIVES GRAND PUBLIC

Pour aller plus loin et essayer de quantifier la biodiversité, il existe des protocoles de sciences participatives adaptés aux naturalistes en herbe comme aux néophytes. Pour les découvrir rien de mieux que de les réaliser !

Pour cela plusieurs animations de ces ateliers avaient été planifiées sous l'appellation. Ainsi, début juin a été présenté au parc du château le protocole « Opération papillons ». Ce programme créé par le réseau Vigie Nature vise à collecter des données sur les papillons et sur leurs milieux de vie. Le second atelier, réalisé en mai à la suite d'une conférence au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale, portait sur le programme « Sauvages de ma rue ». Cet observatoire participatif se fait dans les rues, et vise à relever la présence d'espèces végétales et leur milieux (pieds d'arbres, fissures du trottoir, pelouses par exemple). Ces deux animations ont elles aussi réuni un total d'environ 20 participants.



Atelier « sauvages de ma rue » animé par A.Bru Fredon Île de France le 10/11 mai au MUS.



Introduction au protocole « opération papillons », animée par C. Ahouandjinou de Fredon Île de France le 01/06/2023 au Parc du Château

Certains protocoles sont même accessibles aux plus jeunes et peuvent parfois être l'occasion de mobiliser des notions de base comme apprendre à compter, s'entraîner à lire ou reconnaître les formes et les couleurs : tout à fait adaptés à de jeunes élèves. Dans une optique de sensibilisation des plus jeunes de la commune à la biodiversité, un atelier de présentation de 2 protocoles a été réalisé le 06/10 pour 10 institutrices et instituteurs volontaires. Ils pourront ainsi le mettre en place avec leurs classes sur l'année scolaire 2023/2024, sur les 2 taxons présentés : les escargots et les papillons.

ECHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS

6 associations éco-responsables de Suresnes ont été réunies le 22 juin, autour des services « vie associative » et « transition écologique » de la ville, et de l' élu communal en charge de la biodiversité et de la nature en ville. Les associations sont un bon relais pour la biodiversité communale, car elles possèdent du foncier végétal, animent de nombreuses activités en lien avec la nature, et sont au contact d'un public diversifié. Cette rencontre a notamment eu pour but de partager les retours d'expérience associations, sur leurs actions en faveur de la biodiversité :

- *Partage 92* : retour positif sur le composteur
- *Une Seconde Nature en Ville* : Fête de la Nature en lien avec la maison de quartier des Sorbiers et la Médiathèque de la Poterie, sensibilisation à la permaculture et jardinage dans le cadre de travaux d'intérêt général
- *Crocus et Coquelicot* : activités lors du festival et ateliers lors d'activités extrascolaires
- *Liberté Mont Valérien* : ateliers de jardinage dans les écoles et de la végétalisation des rues (place Bardin et spirales aromatiques)
- *Les Jardins du Belvédère* : animation Jardins Ouverts le 1^{er} juillet (visite, ateliers, jeux et dégustations), ruches proches des jardins et visite des jardins organisée pour des anciens d'HEC.

Par ailleurs, la réunion a permis de présenter en détail le projet d'ABC aux associations, et les inciter à agir pour la connaissance de la biodiversité. Le protocole de sciences participatives SPIPOLL leur a été présenté. Destiné au grand public, il a pour but d'étudier les réseaux de pollinisation : interactions entre plantes et insectes, et entre les visiteurs des fleurs eux-mêmes.

Les associations mènent des actions diversifiées pour leurs adhérents, avec une sensibilité écologique et elles peuvent être sollicitées pour la mise en place d'actions spécifiques à la biodiversité. En effet elles peuvent constituer des relais de communication et d'actions, ce que nous allons détailler dans le plan d'actions.

RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES SURESNOISES

Ensuite, le **réseau des entreprises Suresnoises** a été mobilisé, en tant qu'acteur majeur du territoire. Informer les salariés permet de sensibiliser un grand nombre d'habitants en diversifiant le public habituel des animations. Cela peut aussi permettre d'impulser des démarches en faveur de la biodiversité au sein des services RSE des entreprises. Sur la ville on compte plus de 500 entreprises, dont de nombreux grands groupes et startups sont rassemblés au sein du Suresnes Business Club. Une réunion s'est tenue le 5 juin 2023, en présence du chargé des relations entreprises de la ville. Cette rencontre a permis de se coordonner pour communiquer sur l'ABC auprès des entreprises. En s'appuyant sur le réseau Suresnes Business Club en tant que relais de communication, la démarche de l'ABC et la thématique de la biodiversité à Suresnes ont été partagées aux entreprises. La newsletter du réseau a permis d'informer du projet et des actions de sensibilisations prévues pour les entreprises

Un **webinaire « Entreprises & Biodiversité à Suresnes »** a été organisé le 12 septembre de 11h30 à 12h30. Il avait pour objectif de sensibiliser les salariés à la biodiversité, de faire connaître l'ABC, de motiver les entreprises à mettre en place des actions et de valoriser certaines actions déjà mises en place. Ce webinaire a accueilli 3 salariés des structures de l'Oiseau Blanc, la RATP et de la collectivité. L'échange de fin de présentation a été un moment très riche grâce aux retours d'expériences de la part des salariés déjà très engagés sur la thématique et volontaires pour aller plus loin sur leurs actions.

La rencontre avec le représentant des entreprises suresnoise a permis d'adapter le format et la durée des animations au public concerné, pour cibler la sensibilisation.

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS FERROVIAIRES

Enfin, **les acteurs des transports ferroviaires** ont été mobilisés, compte tenu des enjeux de biodiversité sur les talus des voies ferrées à Suresnes et la superficie des emprises. En effet ce sont les principaux espaces de friches de la ville, avec la présence des trois strates pour la plupart des talus. Ces milieux abritent des taxons peu présents sur le reste de la commune, comme les odonates. Une réunion s'est tenue le 12 juin 2023, en présence de 4 représentants des sociétés SCNF et RATP, propriétaires des emprises ferroviaires des talus. La rencontre a permis de faire connaître la démarche de l'ABC aux gestionnaires des emprises ferroviaires, et de partager leurs pratiques de gestion en lien avec la biodiversité.

Il ressort de cet échange que la SNCF est très rarement sollicitée à l'échelon local pour travailler sur des questions de biodiversité. Elle agit davantage à l'échelle francilienne pour l'analyse des ruptures des continuités écologiques, sur des zones protégées. Les actions de la RATP en faveur de la biodiversité sont aussi à une échelle plus large que Suresnes. De plus pour la SCNF et la RATP, des actions de sensibilisation ou de connaissance de la biodiversité ne sont pas envisageable à l'échelle du territoire communal.

Gestion des talus ferroviaires

Les échanges avec les gestionnaires des emprises des talus a fait émerger la question des pratiques d'entretien sur ces espaces. La gestion des talus appartenant à Suresnes sont confiés au à l'entreprise GreenHandCo, ceux appartenant à la SNCF et RATP sont gérées par l'association Espaces. GreenHandCo et Espaces entretiennent les talus et abords des voies, et des gares. Les prestataires ont des exigences propres au cadre ferroviaire : aucune végétation n'est tolérée sur les pistes, les plantes grimpantes aux abords des voies sont éliminées, et des élagages de sécurité sont pratiqués.

La RATP a des objectifs de maîtrise de la végétation assez similaire à ceux de la SNCF, avec toutefois un peu plus de liberté quant à la présence de végétation sur les pistes. Les deux sociétés proscrivent l'utilisation de produits phytosanitaires sur les talus, la ville étant engagée dans une démarche « 0 phyto ». Elles veillent au nettoyage du site, mènent des actions de fauchage, de taille d'entretien et désherbage, et des plantations de végétaux. Lorsque de la végétation doit être implantée, la SNCF essaye de s'appuyer sur des végétaux répondant au label Végétal Local. L'association Espaces en charge de l'entretien des talus du T2 veille à la valorisation écologique des ressources vertes issues de la gestion du site, aux toitures végétalisées, et aux ouvrages tels que les nichoirs, spirales ou hôtels à insecte. Elle mène aussi une veille écologique avec des suivis naturalistes ponctuels, ainsi que des actions de communication pédagogique avec des panneaux de sensibilisation quant aux végétaux des talus. Les attendus en termes de fréquence, périodes et méthode de gestion des talus ne sont précisément explicités dans le cahier des charges. On sait que favoriser une à deux fauches annuelles sur des périodes régulières d'années en années est un facteur favorable pour la diversité floristique et des papillons.

Ainsi, mieux cadrer le cahier des charges permettrait d'aller plus loin dans la prise en compte et protection de la biodiversité. GreenHandCo a pour consigne de favoriser des pratiques de gestion différenciée, laisser les déchets végétaux d'entretien sur place et visent à respecter les exigences propres aux espèces (époques de floraison, ...).

Quelques points du cahier des charges destiné à GreenHandCo pourraient être revus, pour mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques de gestion des talus. Par exemple, le fauchage des zones enherbées se fait 3 fois par an minimum ce qui est beaucoup pour de la fauche. Pour favoriser la diversité écologique, il semble pertinent de réduire cette fréquence et de ne faire si possible qu'une seule fauche fin août.

Un travail pourrait être impulsé avec la RATP, dans un objectif de coordination des pratiques et périodes de fauche.

SENSIBILISATION ET MONTEE EN COMPETENCE DES AGENTS MUNICIPAUX

Enfin, les **agents du service Espaces Verts** ont suivi le 6 et 7 mars 2023 une formation technique, ouverte aux agents souhaitant mettre en place un suivi de biodiversité sur la commune. Cette formation avait pour objectif de comprendre les enjeux qui pèsent sur la biodiversité. Elle visait aussi à connaître et savoir appliquer les programmes nationaux d'inventaires. Ces protocoles, destinés aux professionnels, sont en fait des méthodes à appliquer sur le terrain qui permettent de mesurer la biodiversité et d'en assurer le suivi. Ce sont ainsi 2 protocoles ont été introduits et mis en pratiques directement avec les équipes. Les acteurs engagés en faveur de la biodiversité et les bonnes pratiques de protection de la nature ont aussi été présentés.

Les deux sessions de formation ont réuni 22 participants, et leur ont permis d'élargir leurs compétences sur le domaine de la biodiversité. Compétences qui pourront être remobilisées pour les années à venir et permettront à la commune de devenir autonome sur le suivi des certaines espèces faune et flore.

4. BILAN DE LA COMMUNICATION AUPRES DES DIFFERENTS ACTEURS

Ces différentes animations et relais de communications ont connu des retours très positifs. Elles ont permis aux administrés et gestionnaires d'espaces verts de Suresnes d'élargir leurs connaissances, et de prendre en main les outils d'inventaires participatifs. Ainsi parés, le but est qu'ils puissent reproduire ces protocoles par eux-mêmes pour continuer à mettre à jour et améliorer les connaissances de la biodiversité communale.

Au total ce sont près de 90 acteurs qui ont pu être sensibilisés via les différentes animations et formations.

Ce travail de sensibilisation se poursuivra en 2024 avec la création d'un support de présentation vidéo qui pourra être diffusé aux élus de la commune.

E. ENJEUX

5. 1 : MAINTENIR ET RESTAURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LA COMMUNE

La **trame verte et bleue** est un outil qui consiste à identifier le réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces continuités comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, essentiels au cycle de vie des espèces : circulation, repos, alimentation et reproduction.

A L'ECHELLE REGIONALE

A l'échelle régionale, il n'y a pas de composante de la trame verte et bleue identifiée dans Suresnes. Les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE d'IDF les plus proches de la commune sont le Bois de Boulogne (ZNIEFF de type 2 limitrophe en bord de Seine) et la forêt domaniale de Malmaison à Rueil-Malmaison. Cela ne signifie pas que les espaces de Suresnes ne sont pas intéressants dans le schéma régional. Cela signifie simplement qu'ils ne sont pas identifiés à cette échelle.

Par ailleurs, les rives de la Seine sont un secteur de développement de plusieurs plantes des milieux humides et des berges - ces éléments contribuent fortement à la biodiversité locale. Les berges de Suresnes et leurs zones adjacentes sur la commune ne sont pas classées en milieux humides, mais sont identifiées comme zones humides potentielles dans le SDAGE, et en « *enveloppe d'alerte avec une probabilité importante* » par la DRIEAT. Néanmoins, le caractère humide et les limites sont à préciser.

Les abords de la Seine à Suresnes constituent un corridor alluvial multi trame, qu'il convient de préserver et restaurer en contexte urbain. A Suresnes, le projet d'aménagement des quais prévoit ainsi une esplanade reliant le parc du Château à la Seine. Une végétalisation s'impose pour contribuer à créer des habitats intéressants.

A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Dans un **contexte intercommunal**, les corridors à Suresnes sont essentiels pour assurer une liaison avec le réservoir du bois de Boulogne, et plus à l'ouest avec la forêt de Rueil Malmaison et dans une moindre mesure le golf de Saint Cloud. La réflexion quant à l'emplacement et la nature de ces continuités est en cours en 2023, pilotée par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense

Ces continuités hydrologiques et végétales sont présentées comme suit. Plusieurs zones humides potentielles sont identifiées.

Par ailleurs **les ENS et ENI présents sur la commune renforcent l'enjeu de biodiversité à Suresnes.**

L'espace du parc et la promenade départementale Jacques Baumel sont identifiés comme espace naturel sensible. 5 espaces naturels d'intérêt sont également identifiés : abords du Mont Valérien, abords du Parc et Promenade départementale Jacques Baumel, cimetière américain de Suresnes, parc du Château et vigne de Suresnes. De plus l'hippodrome de Saint Cloud est identifié comme élément de continuité en contexte urbain, ce qui souligne l'importance du lien entre les différents espaces verts à l'échelle locale.

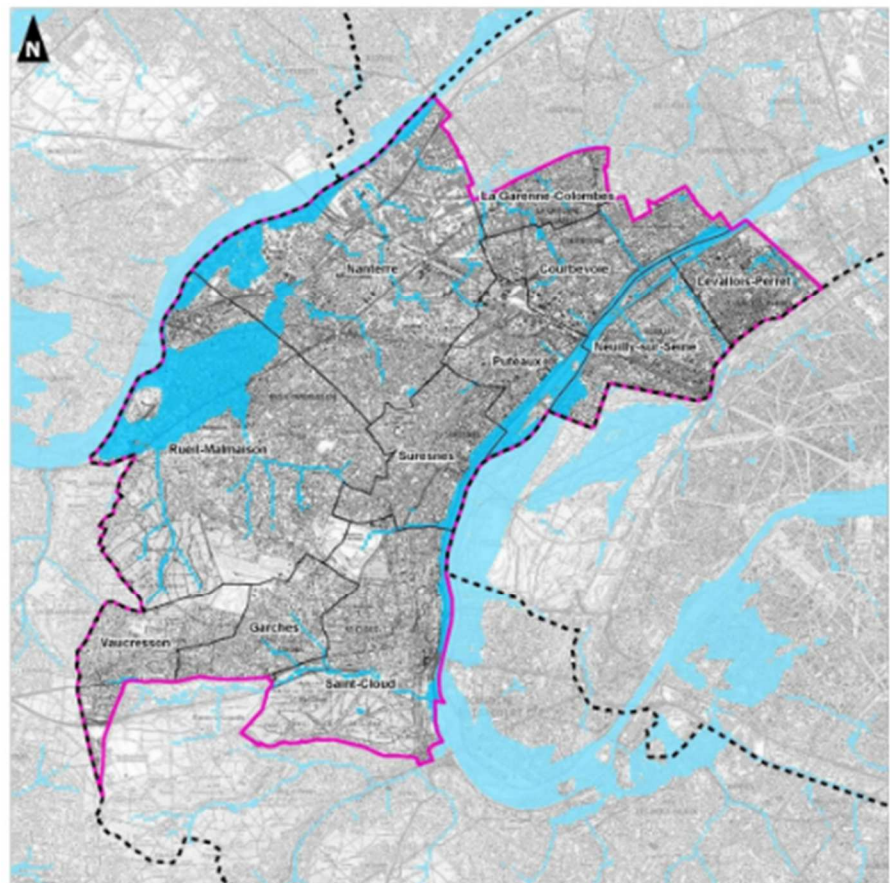
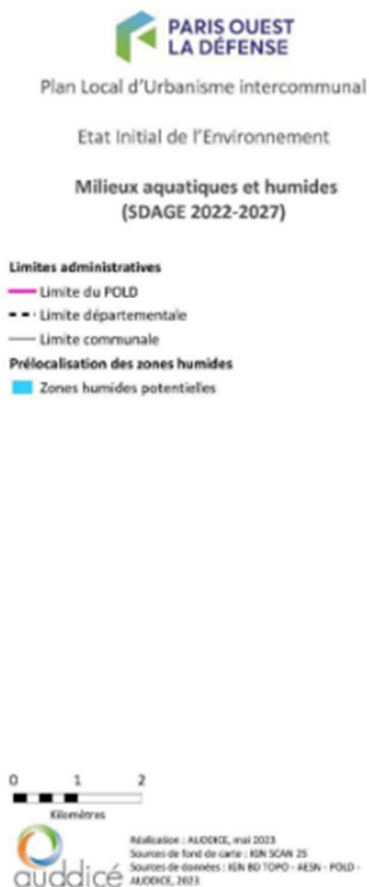
La trame verte à Suresnes s'appuie ainsi sur :

- Les espaces verts majeurs : Mont-Valérien et Parc du Château
- Les parcs et squares de quartier
- Les jardins privés : pavillonnaires et résidences collectives. Par exemple, les jardins privés du quartier du Mont Valérien, et les cœurs d'îlots du quartier Cité-Jardin, dont la végétation diversifiée garantit un lien avec l'hippodrome de St Cloud.
- Les talus ferroviaires

Différentes ruptures et faiblesses sont identifiées comme l'illustre la carte présentée en page suivante. Tout d'abord les nombreuses infrastructures de transport : pont de Suresnes, RD7 et échangeur D985 doublé de la voie ferrée constituent des coupures dans la circulation des espèces, et sont source de nuisances sonores et de pollutions.

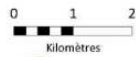
De plus il y a un obstacle pour la sous-trame bleue ; L'écluse est identifiée comme obstacle à l'écoulement dans le cadre du SRCE.

Par ailleurs, la forte pollution lumineuse perturbe la biodiversité nocturne. Enfin, on identifie des faiblesses propres au caractère urbain de Suresnes : territoire urbain très dense, fortes pressions foncières qui conduisent à des arbitrages fonciers en défaveur de la nature en ville. C'est aussi une des communes de l'intercommunalité les plus vulnérables à l'effet ICU, principalement dû aux ensembles d'immeubles compacts.

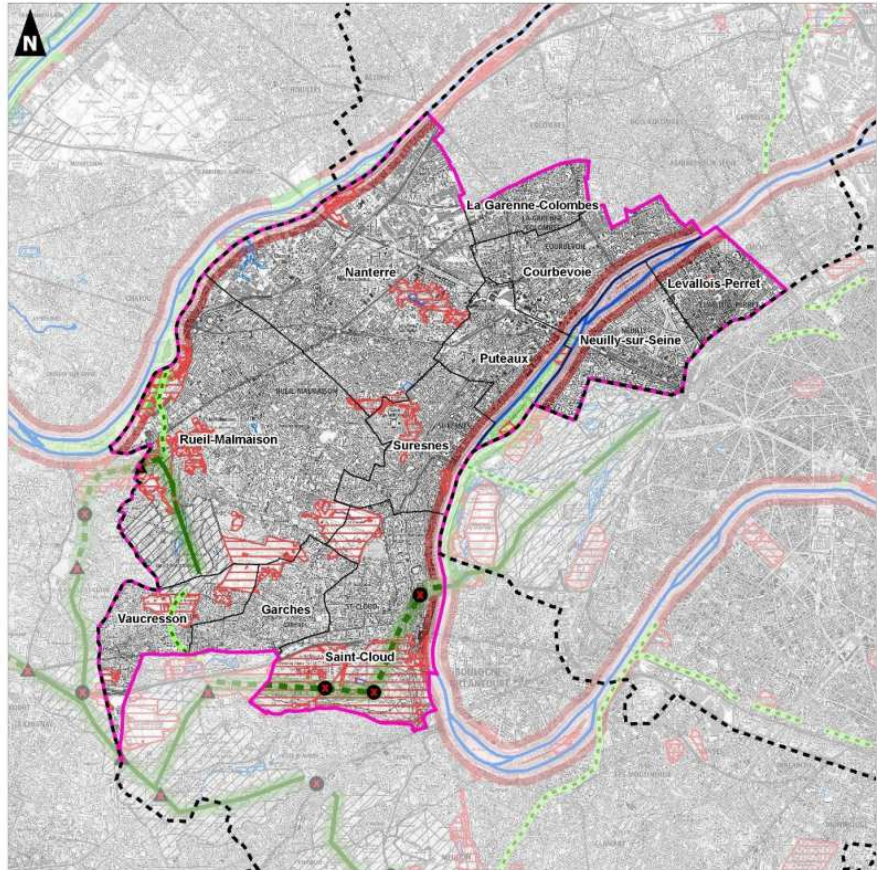


Limites administratives

- Limite du POLD
- - - Limite départementale
- Limite communale



Réalisation : AUDDICÉ, mars 2023
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN BD TOPO - IAU/IF - POLD - AUDDICÉ, 2023



Limites administratives

- Limite du POLD
- - - Limite départementale
- Limite communale

Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

- ▲ Principaux obstacles
- Points de fragilité des corridors arborés

Réseau hydrographique

- Grands cours d'eau et canaux à préserver et/ou à restaurer
- Autres cours d'eau permanents à préserver et/ou à restaurer
- - - Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

Corridors de la sous-trame arborée - Figurés supérieurs

- Corridors de la sous-trame arborée à préserver
- - - Corridors de la sous-trame arborée à restaurer
- Corridors de la sous-trame arborée - Figuré inférieur
- - - Autres liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en milieu urbain

Milieus humides

- Milieus humides

Continuités en contexte urbain

- Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain

Corridors alluviaux multitrames

- Corridors alluviaux multitrames - Figuré externe
- Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain - Figuré externe
- Corridors alluviaux multitrames - Figuré interne
- Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain - Figuré interne

Éléments à préserver

- Réservoirs de biodiversité



Réalisation : AUDDICÉ, mars 2023
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN BD TOPO - IAU/IF - POLD - AUDDICÉ, 2023

Il semble important de développer les continuités écologiques au sein de Suresnes pour favoriser la trame verte des communes aux alentours et de la région

A L'ECHELLE COMMUNALE

A une échelle fine, l'enjeu se concentre donc sur les ruptures de la trame verte au niveau local, ou tout du moins l'intérêt d'une renaturation sur certains secteurs. L'intérêt écologique reconnu de ces espaces urbains renforce la nécessité d'une reconstitution d'un maillage végétal fonctionnel. Cela fait partie des objectifs de la commune : valoriser le patrimoine paysager, et poursuivre le verdissement de la ville « en favorisant la mise en relation des espaces verts et des berges de Seine » (PADD, 2020). Les formations qui composent la trame verte locale sont majoritairement herbacées, d'essences ordinaires qui jouent un rôle important dans la diffusion des espèces.

Nous avons identifié 3 zones prioritaires sur lesquelles il serait pertinent d'étudier une végétalisation. Ces trois zones sont localisées sur la carte en page suivante. La restauration de la trame verte est à coordonner avec les projets en cours sur ces zones.

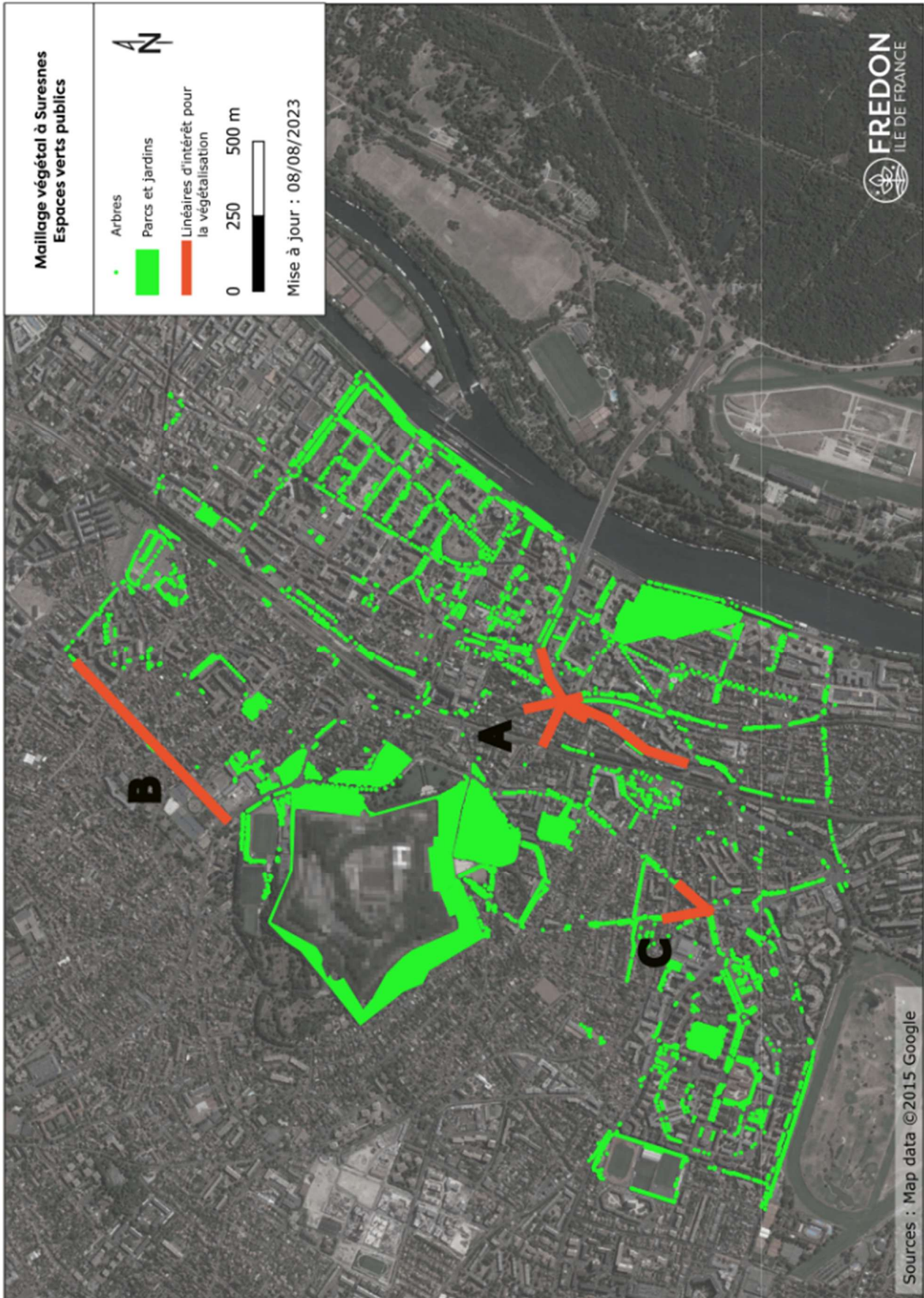
- A. *Secteur centre*, entre le parc du Château et Mont Valérien particulièrement. Autour du bd Henri Sellier et sous la voie ferrée, il y a une rupture dans le talus ferroviaire et c'est un carrefour très minéralisé. Cela correspond au croisement D985 et pont du T2. Végétaliser ce secteur permettrait de pallier la rupture du talus, linéaire essentiel qui traverse Suresnes, et de contribuer à lier le parc du Château à la promenade J. Baumel et cimetière américain. Il y a actuellement un programme de renaturation en cours, dans la logique de renforcer le maillage végétal entre parc du château et le Mont Valérien : projet d'aménagement paysager sur le Boulevard Henri Sellier (au tournant), projet de renaturation du jardin du Mus et emplacement réservé pour un espace vert rue Worth.
- B. *Secteur Nord-Est*, particulièrement la Route des fusillés de la résistance car c'est une voie majeure de la commune, qui permettrait une longue continuité liant les espaces du Mont Valérien aux communes limitrophes de Suresnes.
- C. *Secteur Ouest*, croisement de deux rues car cela contribue à renforcer le lien entre le Mont Valérien et le quartier Cité jardins.

La restauration d'un maillage végétal dans Suresnes peut ainsi se centrer sur **les continuités publiques** (alignements d'arbres, places végétalisées, strates arbustives et haies, bandes de strate herbacée) car ce sont des linéaires qui permettent la circulation des espèces et peuvent être lieux d'alimentation, nidification.

De plus, l'impact d'une végétalisation sur ces alignements est important car ils couvrent une grande partie de la commune (routes, rues, voies ferrées).

Par ailleurs, **les jardins privés et cœurs d'îlots ont un rôle complémentaire** les continuités : situés sur une large partie de la commune, ils garantissent une continuité des végétaux. Par exemple, le quartier Liberté, majoritairement pavillonnaire, est plus végétalisé que le quartier Ecluse-Belvédère, d'avantage composé d'habitats collectifs et de bureaux. Dans ces quartiers pavillonnaires les alignements publics et pelouses de voirie peuvent permettre d'appuyer le rôle des cœurs d'îlots et jardins existants. On peut aussi agir sur l'amélioration de la qualité écologique et augmenter la perméabilité à la faune des jardins privés.

Pour conclure il s'agit de végétaliser les continuités publiques, et veiller à ce qu'elles soient complémentaires des jardins existants dans les zones pavillonnaires.



6. 2 : PROTEGER OU CREER DES HABITATS POUR SOUTENIR ET PROTEGER LES ESPECES

Concernant les habitats, les sites à enjeux forts (ENI, ENS) ne relèvent pas de l'entretien de la commune. Concernant les espèces, certains enjeux sont identifiés du fait de leur statut de protection, rareté ou vulnérabilité. Ces espèces sont aussi bien végétales qu'animales et peuvent faire l'objet d'actions spécifiques, dont la protection de leur habitat, l'enjeu de la protection des habitats couvrant celui de la protection de toutes les espèces que l'on y trouve. Par exemple certains habitats des oiseaux abritent d'autres taxons comme les rhopalocères. Cet enjeu est ci-après illustré autour de l'avifaune, mais tout ce qui est présenté est bien valable pour l'ensemble de la biodiversité.

PROTEGER ET CREER DES FOURRES, BUISSONS, HAIES, BOSQUETS, RONCIERS...

La commune recense **39 espèces protégées** en France. Parmi celles-ci, 3 oiseaux sont sur liste rouge. Aucun n'est en danger critique d'extinction, mais le Serin cini est identifié « en danger ». Le verdier d'Europe et le Moineau domestique sont classés vulnérables. La Caloptéryx vierge (odonate) est quasi-menacé en Ile-de-France.

Ils font face à de nombreuses menaces, dont les principales sont : la destruction et la fragmentation des habitats naturels, la réduction des ressources alimentaires, et les dérangements durant les périodes de nidification d'avril à juillet majoritairement.

Si l'on se focalise sur l'exemple des oiseaux, la majorité des oiseaux protégés à Suresnes ont pour habitat naturel les milieux ouverts et la végétation touffue : haies et buissons, bosquets, ronciers, ... C'est le cas du Serin cini par exemple. Ils y trouvent des ressources alimentaires, comme pour la fauvette à tête noire qui se nourrit de baies ou le verdier d'Europe qui est granivore. La présence de fleurs, végétaux à nectar, arbustes fruitiers leur est essentielle. La diversité des végétaux et micro-habitats est nécessaire pour pallier la diminution des populations des insectes dont se nourrissent les oiseaux (exemple du Grimpereau des jardins). Des papillons comme le flambé (sa chenille) se nourrissent aussi d'arbres et arbustes fruitiers, et de nombreux oiseaux se nourrissent d'insectes. Les habitats arbustifs se trouvent surtout autour du Mont Valérien, dans les jardins privés et le long des berges de Seine.

L'enjeu est donc de limiter la disparition de ce type de végétation diversifiée dans les espaces publics et de lutter contre leur fragmentation. Dans ce cadre, on voit l'importance du maillage des jardins pavillonnaires de la ville qui comportent aussi des buissons denses. Une attention particulière doit aussi être portée à la conservation des parcs et jardins à végétation dense et arborée, essentiels pour les oiseaux à nidification arboricole, ainsi que les vignes.

Par ailleurs, les pratiques d'entretien doivent permettre de limiter les dérangements durant les périodes de nidification, de début mars à fin juillet. La taille des végétaux et la fréquentation des sites pendant cette saison menacent le cycle de vie des oiseaux. La commune tient déjà compte de cet enjeu dans ses pratiques de gestion. De plus, le débroussaillage est un danger pour les habitats naturels de nombreux oiseaux protégés. Par exemple le tichodrome échelette est très sensible aux perturbations et dérangements (bruits et activités récréatives sur ses milieux) durant sa période de reproduction. La présence de bois mort est également un enjeu pour garantir à certains oiseaux des ressources suffisantes, comme pour le pic vert, insectivore. L'enjeu est également de préserver les boisements, particulièrement les vieux arbres, habitats naturels pour les oiseaux à nidification cavicole comme les moineaux domestiques, ou le milan noir. La nidification du troglodyte mignon est de la même nature car il se niche dans les racines et cavités des arbres.

Le service Parcs et Jardins pour la biodiversité

Afin de dégager des enjeux propres au territoire de Suresnes, nous avons *audité* les pratiques actuelles d'entretien des espaces verts. Différentes mesures déjà mises en place sont favorables à la biodiversité. En effet, **la commune pratique la taille raisonnée des arbustes** et n'effectue **pas de taille en période de nidification**, de début mars à fin juillet.

Les **sous-bois du parc du château font l'objet d'une fauche tardive**, pratique qu'il serait intéressant d'élargir à d'autres espaces du parc et de la commune.

Les massifs d'arbustes et de vivaces sont recouverts de paillage et de bois raméal fragmenté (BRF) : Cela apporte des bénéfices pour le sol en développant son activité biologique et la faune s'y trouvant.

Dans les massifs quelques fruitiers ont été introduits, comme le framboisier et le groseillier. Ces végétaux contribuent à nourrir les oiseaux, accueille aussi de nombreux insectes et favorisent la diversité végétale. **Dans les parcs, écoles, squares et cimetières des nichoirs à mésanges, chauve-souris et hérissons ont été installés.**

Une formation et un accompagnement des agents des différents services de la commune, pourrait permettre d'améliorer la connaissance de l'impact des modes d'entretien des espaces de la commune pour trouver des alternatives et de nouvelles pistes d'amélioration.

VEGETALISER ET CREER DES MICRO-HABITATS

Afin d'offrir des lieux adaptés pour la préservation et le soutien de la biodiversité, l'enjeu consiste, là où cela est possible, d'aménager des espaces de :

- Végétalisation herbacée, arbustive, arborée
- Végétalisation verticale (sur les murs, les grillages, les façades)
- Végétalisation sur les toits

L'enjeu consiste donc à créer, agrandir, aménager des murs de pierre sèche, des buissons, des bosquets, des fourrés, bassins, des mares, des arbres morts sur pied, des haies champêtres, etc. Et partout où la place manque et où il est impossible de rajouter de nouveaux espaces, la végétalisation verticale (végétaux grimpants sur les murs, les clôtures, les arbres) et la micro-végétalisation (ensemencement des trottoirs, des pieds de murs, des murs existants, des pieds d'arbres, ...) pourront venir compléter le maillage.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, il existe des espèces à enjeux dans différentes zones de la commune. Afin de permettre la migration des espèces d'une zone à l'autre, leur circulation des zones de refuge aux zones de nourrissages en passant par les zones de repos et de reproduction, il est nécessaire de créer un maillage végétal composé des différentes strates végétales (arborée, arbustive, herbacée).

EXEMPLES D'HABITATS A PRESERVER OU MULTIPLIER



Mur de pierre sèche



Bassin naturel

METTRE EN PLACE DES MESURES DE PRESERVATION/ CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES

La destruction des sites de nidification dans les vieux bâtiments, sous les toits, dans les fissures ou cavités des murs menace les oiseaux et les chiroptères. En effet, à cause des travaux de rénovation des bâtiments, de l'isolation des toits et de l'obstructions des cavités, certaines espèces ne trouvent plus de zone pour nicher. C'est le cas par exemple de l'hirondelle des fenêtres ou du martinet noir qui sont particulièrement vulnérables car ils font son nid à l'extérieur des bâtiments sous les corniches, ponts et passages abrités par exemple.

Nous l'avons vu également, les pipistrelles de Kuhl et pipistrelle commune sont présentes dans la ville de Suresnes. De même, la commune abrite des populations de chouette hulotte et de faucon crécerelle. Leur préservation passe par une politique générale de préservation des vieux bâtiments, des caves, des cavités dans les arbres etc.



Chouette hulotte dans une cavité d'arbre



Colonie de pipistrelle de Kulh dans un grenier

Par ailleurs, de nombreuses espèces disparaissent également à cause du dérangement colossal subit à cause de la fréquentation des sites par le public. Les chiens et les chats domestiques visitent les fourrés et détruisent les nids et consomment les jeunes mammifères ou les oisillons.

Le public cherche la tranquillité et détruit toujours plus d'espace, dérangeant les couples nicheurs ou empêchant la reproduction. Les fourrés et les prairies sont piétinés et de nombreux micro-habitats détruits ou dérangés.

L'instauration de zones fermées au public peut s'avérer intéressante pour agir sur ces points tout comme l'interdiction de lâcher les chiens et la verbalisation lorsque cette règle n'est pas appliquée.

L'identification des végétaux nourrissant les espèces à enjeux permet de mettre en lumière les espèces qu'il faut protéger. De même, pour les espèces insectivores, il conviendra de réaliser un inventaire des arthropodes afin d'identifier les espèces à cibler. Une politique de préservation de ces espèces pourra ainsi compléter les actions plus finement.

En conclusion, bien que le caractère très urbanisé de Suresnes ne soit globalement pas favorable aux espèces (collisions avec les voitures, pollution lumineuse et sonore liée aux infrastructures de transports, ...), des **enjeux globaux de préservation** sont possibles dès lors qu'ils sont identifiés.

7. 3 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Le déclin massif et rapide de la biodiversité est désormais un consensus scientifique. Pour, à terme, protéger la biodiversité, la prise de conscience doit être générale. L'amélioration de la connaissance de la biodiversité à Suresnes est nécessaire pour mieux la préserver, et il est primordial que cette connaissance touche tout le monde. Cela passe notamment par l'enrichissement des données, la sensibilisation aux acteurs de la commune et le partage des actions déjà réalisées en faveur de la biodiversité.

La réalisation d'un Atlas de Biodiversité communale a ainsi pour **objectif majeur la sensibilisation des différents acteurs à la biodiversité de Suresnes, afin d'en améliorer la protection**. Administrés, associations, entreprises et gestionnaires d'espaces verts sur la commune sont donc invités à connaître la richesse de la faune, de la flore et des habitats présents. Le succès des animations et ateliers de l'ABC organisés témoigne de l'intérêt que portent les résidents à la diversité écologique de Suresnes. L'enjeu est de montrer que malgré l'apparence d'une commune très urbanisée, les espaces verts majoritaires connus comme le Mont Valérien et le Parc du Château sont enrichis d'un maillage arboré et végétal présent sur une majorité du territoire. Cet espace accueille également une diversité écologique ordinaire, qui mérite d'être connue de tous.

Les rencontres avec les acteurs de la commune ont fait ressortir certains enjeux. Ainsi, les activités des associations nous confirment que **les questions de nature en ville et biodiversité rassemblent les habitants**, notamment avec le succès du festival Natur'en Seine. Cela a aussi permis d'identifier ces organisations comme potentiels relais dans les actions futures.

La réunion avec les acteurs du transport a rappelé la nécessité de communiquer sur les pratiques de gestion. Par exemple, la fauche tardive peut être perçue comme un manque d'entretien, ou pour expliquer les coupes à blanc il peut être pertinent de sensibiliser sur l'importance des milieux ouverts. Par ailleurs, connaître la biodiversité passe aussi par la connaissance et la surveillance des **Espèces Exotiques Envahissantes**. A ce sujet, les discussions avec les acteurs du transport a permis d'identifier que la RATP partage cette vision et serait favorable à la mise en place d'un groupe de travail avec la commune.

Ensuite, la rencontre avec le représentant des entreprises a permis d'identifier le *Suresnes Business Club*, qui fédère plusieurs milliers de salariés à Suresnes. Il existe un enjeu de sensibilisation de ces personnes. Une ébauche a été initiée dans le cadre de l'ABC mais d'autres structures seraient plus à même de soutenir des actions futures en ce sens. Par ailleurs, les entreprises suresnoises ne possèdent pas de foncier vert important qui faciliterait des actions en faveur de la biodiversité. Il est possible de continuer à s'appuyer sur le Suresnes Business Club en s'assurant que les thématiques du développement durable ou de la biodiversité sont incluses dans leurs actions.

Enfin, les protocoles de **sciences participatives** ont été identifiés comme un bon outil de sensibilisation et d'implication des administrés et agents, qui permettront de continuer à caractériser et valoriser le patrimoine naturel.

F. PLAN D'ACTION

Action n°	Description de l'action	Coût	Acteurs	Priorité
ENJEU 1 - MAINTENIR ET RESTAURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES				
Action 1.1	Impulser la restauration de la trame verte urbaine	+++	Elus, service aménagement urbain, service Parcs et Jardins, service Transition écologique et biodiversité	● ● ○
Action 1.2	Intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme	+	Service aménagement urbain, élus, EPT Paris-Ouest-La Défense, bureaux d'étude en végétal et écologie	● ○ ○
Action 1.3	Diversifier les habitats dans les espaces	+	Service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité, administrés, associations	● ● ●
ENJEU 2 - PROTEGER LES HABITATS POUR PROTEGER LES ESPECES				
Action 2.1	Formaliser un plan de gestion écologique de la commune	++	Bureau d'étude, en coordination avec le Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité	● ● ●
Action 2.2	Conforter les talus ferroviaires comme élément structurant des continuités écologiques	+	Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité, RATP, SNCF	● ● ○
Action 2.3	Mieux connaître et suivre les habitats et les espèces	+	Bureau d'étude, Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité	● ● ●
Action 2.4	Engager une réflexion sur la préservation de la biodiversité nocturne	++	Service transition écologique et biodiversité, élus	● ● ○
Action 2.5	Mettre en place des protocoles de gestion des espèces à impacts	+	Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité, les différents prestataires d'entretien des espaces verts à Suresnes (Espaces, GreenHandCo, pour les emprises ferroviaires)	● ● ●

ENJEU 3 - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION				
Action 3.1	Définir un plan de communication grand Public	-	Service communication, service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité	● ● ●
Action 3.2	Prendre des engagements en faveur de la biodiversité	+	Élus, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins	● ● ○
Action 3.3	Rendre les associations locales actrices de la biodiversité en ville	-	Associations éco-responsables, service transition écologique et biodiversité, service communication, organisateurs du festival Natur'en Seine, service vie associative	● ● ●
Action 3.4	Sensibiliser les bailleurs et copropriétés à la biodiversité sur leurs espaces	-	Bailleurs et copropriétés, et service transition écologique et biodiversité	● ● ○
Action 3.5	Communiquer au service urbanisme la thématique biodiversité et bâti	-	Service urbanisme	● ○ ○
Action 3.6	Créer un livret de communication jardiner durablement	+	Service transition écologique et biodiversité, Service communication. Cette action pourrait être un projet de stage	● ● ●
Action 3.7	Créer une page internet	+	Élus, Service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins, service communication	● ● ○
Action 3.8	Créer une vidéo de communication	-	Élus, Service espaces verts, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins, service communication, FREDON IDF	● ● ●

1.1 IMPULSER LA RESTAURATION DE LA TRAME VERTE URBAINE

Le milieu urbain intègre des ruptures des continuités écologiques, ces zones doivent être identifiées pour guider et prioriser la renaturation. À la lumière de l'étude préalable, **3 zones** ont été identifiées comme potentiels secteurs pour un projet de végétalisation. L'objectif premier est de valider ces zones et éventuellement d'en identifier d'autres.

Pour cela un **diagnostic écologique** est nécessaire : il conviendra de s'appuyer sur les conclusions de l'étude TVBN portée par l'EPT Paris-Ouest-La Défense, et **fédérer les services concernés** pour valider ces secteurs et choisir les végétaux adaptés. Par ailleurs un objectif du projet de renaturation est la coordination avec les autres politiques environnementales de la commune et de l'intercommunalité, notamment de renouvellement urbain et paysager, ou d'adaptation au changement climatique (exemple : îlots de chaleur et biodiversité).

PRIORITE

Délai de réalisation : 2 à 5 ans



METHODE

- Prendre en compte les **conclusions** de l'étude **Trame Verte et Bleue**.
- Identifier et caractériser les **zones candidates à la végétalisation** (prendre en compte le caractère très minéralisé du quartier Écluse Belvédère par rapport au reste de la commune) : *Ilots de chaleur, surfaces imperméables*.
- Aboutir à une **cartographie** des secteurs à renaturer. Certains secteurs sont déjà identifiés et notamment sur l'axe Bois de Boulogne / Mont-Valérien :
 - Boulevard Henri Sellier ;
 - Centre-ville ;
 - Place MUS ;
 - Place Henri IV ;
 - Place Hôtel de ville ;
 - Ancien parking rue Worth ;
 - Axe Bois de Boulogne / Mont-Valérien.
- Engager un **plan de végétalisation et de protection du végétal** spécifique aux linéaires de voirie :
 - Identifier les ruptures dans la trame arborée et identifier les rues candidates à la replantation ;
 - Identifier les arbres remarquables ;
 - Protéger les arbres : *Mettre en place une charte ou un barème de l'arbre* ;
 - Protéger les arbres de voirie lors des chantiers (particuliers, exploitants de réseaux et travaux publics) ;
 - Identifier des secteurs sur lesquels des actions participatives de végétalisation des pieds d'arbres peuvent être mises en place (réactiver et animer les permis de végétaliser).
- Valider et prioriser les opérations.
- Lancer une étude précise sur le choix des végétaux, pour favoriser la biodiversité et les services écosystémiques dans chaque aménagement. Par ailleurs des plantations de plusieurs strates et essences locales seront privilégiées, selon les possibilités de réalisation.
- Réaliser un plan de végétalisation qui donne de façon synthétique les strates et espèces choisies pour chaque secteur à renaturer.

ACTEURS CONCERNES

Élus, service aménagement urbain, service parcs et jardins, service voiries, service transition écologique et biodiversité, département des Hauts-de-Seine (Boulevard Henri Sellier, routes départementales).

COÛT ET FINANCEMENT

- Coûts des différentes études par site (choix des essences et services écosystémiques, capacité à désimperméabiliser)
- Bureaux d'étude en végétal, nature en ville : 15 000 à 30 000 € HT
- Appels à projets régionaux ou de l'ARB exemple « reconquête de la biodiversité » proposé par la région Île de France
- Subvention Programme nature 2050
- ADEME subvention Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles
- Aides de la banque des Territoires :
 - « Ingénierie pour la préservation de la biodiversité » peut co-financer les études et/ou mobiliser des experts.
 - « Accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique – SGREEN » soutient le diagnostic et la feuille de route sur les questions de nature en ville, corridors et continuités écologiques
 - « Accompagnement à la mise en œuvre de projets relevant de la transition écologique (SGREEN+) »
- Éventuel appel à un bureau d'étude pour le plan de verdissement des voiries : *Environ 8 000-10 000 € HT pour l'externalisation du plan*

INDICATEURS DE REUSSITE

- Nombre d'espaces candidats à la renaturation et renaturés ;
- Nombre de ruptures fonctionnalité écologique restaurées ;
- Superficie d'espace désimperméabilisé ;
- Superficie d'espace renaturé.

1.2 INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

À l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLUi, nous suggérons les points suivants :

- **Prendre en compte la biodiversité au travers des OAP et dans les opérations d'aménagement**

Renforcer la prise en compte de la biodiversité au sein des futures OAP sectorielles lors de projets privés ou municipaux, et dans les opérations de renouvellement urbain. Cela peut notamment favoriser le maintien des cœurs d'ilots privatifs. Il s'agit de définir une stratégie précise de projet favorable à la biodiversité, à l'aide d'un schéma décrivant les orientations du projet. Les ambitions de biodiversité pour l'OAP peuvent aussi être inscrites dans le cahier des charges. Cela permet de cadrer l'évolution des projets de recomposition et de renouvellement urbain, avec des orientations précises d'aménagement en faveur de la biodiversité, applicable par secteur. De plus ces OAP sectorielles sont en cohérence avec l'OAP thématique trame verte et bleue obligatoire dans le PLUi.

Lors de l'instauration des futures OAP sectorielles, préciser les attentes en termes de qualité environnementale et qualité de l'insertion paysagère. Les concepteurs auront plusieurs possibilités d'aménagement, à partir de ces orientations :

- Procéder à un diagnostic écologique du site en amont. Faire réaliser un diagnostic phytosanitaire de tout arbre avant abattage ou tout projet immobilier pour protéger les arbres existants.
- Ambitions de l'OAP sectorielle illustrées par un schéma d'enjeu et critères écrits. Par exemple boulevard urbain, haie bocagère à créer, emplacement réservé pour futur espace vert, amélioration de tant de % du CBS, toiture ou façade végétalisée, végétaux adaptés, essences locales et 3 strates à privilégier.
- Cela peut prendre la forme d'une fiche cahier des charges pour les futures OAP sectorielles. Intégrer la biodiversité au projet au travers de plusieurs critères, par exemple minimum de 2 strates végétales, création de micro habitats et règlement d'ouverture de clôture et d'éclairage respectueux de la faune nocturne.
- Inciter à respecter des critères de surface plantée en arbres et en arbustes.

- **Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents (règlement) du PLUi**

Intégration dans règlement du PLU/PLUi d'un indicateur transversal posant la biodiversité comme thème central de l'aménagement de la commune en travaillant avec le Coefficient Biotope Surface. Pour s'assurer de son application, le CBS peut être intégré au règlement, mais il est aussi possible de l'inscrire dans l'OAP thématique Biodiversité.

Cet indicateur comprend un ratio de pleine terre mais élargit les critères de la prise en compte du végétal dans les projets de construction. Il intègre d'autres fonctionnalités écologiques : surfaces semi-perméables et façades végétalisées par exemple.

C'est une part de surface végétale minimale par unité foncière. Ce ratio diffère selon le type de surface. On peut imposer différents CBS à atteindre en fonction de l'emprise au sol de la construction, la destination de la parcelle (infrastructure de transport, établissement socio-culturel, ...) et le type de bâtiment (existant, neuf). Il peut s'appliquer uniquement aux constructions neuves ou aussi au renouvellement urbain. Un bonus sur le CBS peut être appliqué si le projet comprend la plantation d'arbres à haute tige. Pour les espaces verts en pleine terre, il peut être exigé une partie d'essences de la strate arbustive ou comestible.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, il est intéressant d'agir sur les règles appliquées aux clôtures, afin d'encourager plus d'ouvertures pour la biodiversité a minima sur les constructions neuves pilotées par des promoteurs. Entre autres, il peut s'agir d'exiger un passage à faune (pour les hérissons notamment) sur toute nouvelle construction ou travaux de rénovation : murets, clôtures, ...

Lister les végétaux conseillés et déconseillés, *exemple d'Avignon ou de Nantes : espèces conseillées pour la biodiversité (locales et diversifiées notamment recommandations de l'ARB) et liste des espèces invasives.*

PRIORITE

Délai de réalisation : 2 à 10 ans



METHODE

- Engager une **réflexion et concertation** pour :
 - Identifier les actions à intégrer dans le PLUI ;
 - Identifier les documents du PLUI dans lesquels intégrer ces actions ;
 - S'assurer de la cohérence avec le schéma d'orientation de TVBN (échelle intercommunale et communale).
- Instaurer un **indicateur spécifique de la biodiversité**. Le coefficient de pleine terre actuellement utilisé par la commune peut être conservé mais il peut aussi être lancé une étude sur le calcul du CBS. *Exemple de Dijon métropole qui ont une page dédiée sur leur web site du service urbanisme et droit des sols : calculer le CBS et détails de son projet. Inclure dans le règlement des pages explicatives sur le CBS avec des schémas pédagogiques.*
- Lancer une **étude végétale** à Suresnes pour établir la liste conseil végétaux, à placer en annexe du règlement du PLU (impose l'utilisation d'essences locales dans les projets).

ACTEURS CONCERNES

Service aménagement urbain, élus, EPT Paris-Ouest-La Défense, bureaux d'étude en végétal et écologie.

COUT ET FINANCEMENTS

Entre 5 000 et 10 000 € HT pour le conseil d'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

INDICATEURS DE REUSSITE

- PLUI qui intègre la biodiversité ;
- Analyse du coefficient pleine terre ou CBS pour comprendre son évolution et de fait la naturalité du territoire communal.

1.3 DIVERSIFIER LES HABITATS DANS LES ESPACES

Les **micro-habitats** sont la déclinaison à fine échelle des habitats écologiques. Ils peuvent être des haies, mare, vieux troncs d'arbres et creux, arbres morts, lisière, zone de fauche et prairies. Travailler sur leur densité et diversité permet de renforcer les continuités écologiques

- Engager un plan de plantation d'arbustes et de haies diversifiées, notamment pour les clôtures de voirie. Dans ce processus favoriser les espèces locales et fruitières, baies, nectarifères. *Exemples d'essences à privilégier (par rapport aux haies de Thuya, Cyprès et Lauriers) : épineux comme aubépine et prunellier, ou encore sureau ou fusain. Les haies peuvent être taillées ou libres, avec de l'alternance houx charme par exemple pour un rôle brise-vue en hiver, ou de l'érable champêtre.*
- Diversifier les habitats dans les espaces :
 - Conserver les vieux arbres et former des tas de rondin, troncs et branches mortes particulièrement des chênes, hêtres et bouleaux pour favoriser les fourmières dans des endroits peu fréquentés. Laisser le lierre se développer.
 - Développer les murets de pierre sèches.
 - Privilégier essences indigènes plutôt qu'horticoles, exemple du Bugle Rampant ou du Lotier corniculé pour constituer des massifs.
 - Permettre le développement dans les gazons d'espèces fleuries comme les renoncules, les trèfles ou les pâquerettes.
 - Développer des prairies, ou du moins des zones sans tonte. Y développer des espèces telles que l'Achillée millefeuille, luzerne lupuline, centaurée de Debeaux, cardère.
 - Privilégier les allées de gazon, en bordure de zones de fauche (zone bénéfique pour la diversité écologique).
 - Dans certains espaces à usage non récréatif, laisser se développer les ronces et orties.
 - Diversifier les nichoirs
 - Créer des milieux humides selon le type d'espace : noue, fossé, jardin de pluie, etc. ; en lien avec des actions de désimperméabilisation et gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- Cette action est à lier avec l'action de suivi des micro-habitats.

PRIORITE

Délai de réalisation : 1 à 3 ans 

METHODE

- **Concertation/implication des habitants**
- Définir avec le service Parcs et Jardins les zones où le développement de micro-habitats est possible (avec la cartographie du plan de gestion)
- Possibilité de mobiliser les associations éco-responsables pour participer à la création et plantation

ACTEURS CONCERNES

Service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité, administrés, associations

COUT ET FINANCEMENT

- Achat de fournitures (végétaux, nichoirs)
- Subventions de la région comme Reconquête de la biodiversité
- Subvention programme Nature 2050

2.1 FORMALISER UN PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE

Cette action vise à établir un plan précis pour développer des pratiques de gestion davantage favorables à la biodiversité. Dans le cahier des charges qui définit plusieurs classes d'entretien, on veillera à favoriser au maximum des pratiques respectueuses du développement faune flore et respecter le port naturel des végétaux. La ville pratique actuellement la taille raisonnée des arbustes. D'autres pratiques extensives peuvent venir en complément de ces mesures. Par exemple, limiter la taille des arbres, développer les coupes hautes, faucher 1 à 2 fois par an maximum de préférence fin de l'été, voire début de l'automne. C'est aussi l'occasion de centrer les plantations sur du végétal local. Par ailleurs, la **gestion différenciée** a pour objectif de rationaliser les moyens utilisés (eau, énergie, outils, ressources humaines) tout en favorisant un entretien plus écologique.

Deux projets sont déjà identifiés et engagés dans une logique de diversification des habitats :

- La renaturation du parc des Landes consiste à retravailler les strates basses et hautes, démultiplier les biotopes, créer une mare et une prairie.
- La renaturation des parties boisées du Parc du Château consiste à multiplier les biotopes, laisser du bois mort au sol, rendre le milieu boisé plus naturel.

Une sous-action pourra être d'identifier les arbres remarquables et de réfléchir aux moyens adaptés de les préserver et notamment de créer un lien entre les services chargés du suivi des chantiers de voirie et des espaces verts.

PRIORITE

Délai de réalisation : 1 à 2 ans



METHODE

- **Inventaire** et **cartographie** par type d'espace vert (massif fleuri, haie, zone enherbée, ...) et de végétaux s'y trouvant (annuelles, vivaces, arbres, ...).
- **Audit des pratiques d'entretien** sur les espaces verts de la commune, des moyens disponibles par le Service Parcs et Jardins et de la volonté de la ville concernant ces espaces.
- Définition des **classes d'entretien** et des **préconisations** par classe selon différents éléments (désherbage, ramassage des déchets, cheminements, fleurissement, massifs, arbustes, arbres, zones enherbées). Définition des projets pour les deux parc (Parc des Landes et Parc du Château) et candidature à AMI région.
- Cartographie des espaces selon le type d'entretien souhaité, par catégorie (défini selon localisation, fonctions et attentes du site, son potentiel écologique et ses caractéristiques végétales) + carte générale qui définit les zones globales de gestion différenciée pour garantir la cohérence au niveau communale.
- S'appuyer sur le diagnostic des espaces verts et des pratiques éventuellement réalisées dans le cadre de la charte 0 phyto.
- Prévoir un **plan de communication** destiné aux administrés et agents, pour augmenter l'acceptation du projet.

ACTEURS CONCERNES

Bureau d'étude pour l'élaboration du plan de gestion, en coordination avec le Service parcs et jardins, Service techniques, DGA cadre de vie.

COÛT ET FINANCEMENT

- AMI région pour subvention étude ;
- Candidature à l'appel à projet du Fond vert ;
- Etude et aménagement Parc des Landes : *environ 20 000 à 50 000 € HT* ;
- Etude et aménagement Parc du Château lié au budget de fonctionnement.

INDICATEURS DE REUSSITE

- Mise en place effective du plan de gestion ;
- Part des espaces publics gérés de façon intensive/extensive ;
- Evolution des indicateurs de temps passé par surface, des coûts de gestion par surface, du type d'entretien par surface ;
- Chiffrage du poids de déchets verts ;
- Mise en place des aménagements ;
- Mesure de la biodiversité.

2.2 CONFORTER LES TALUS FERROVIAIRES COMME ELEMENT STRUCTURANT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Cette action vise à :

- Mieux connaître la biodiversité des talus ferroviaires ;
- Maximiser leur potentiel écologique.

PRIORITE

Délai de réalisation : 2 à 5 ans



METHODE

- Prendre contact avec les différents acteurs (RATP, SNCF) et **créer un groupe de travail**.
- **Compléter les données d'inventaires** et **cartographier** les éventuelles espèces exotiques envahissantes.
- **Identifier** les zones les plus pauvres ou à renaturer.
- Définir les **actions de végétalisation** ou de **gestion écologique** sur ces zones et les intégrer au plan de gestion.
- **Sensibiliser** les riverains aux opérations à l'importance des talus et aux opérations d'entretien.

ACTEURS CONCERNES

Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité, RATP, SNCF.

COUT ET FINANCEMENT

Eventuel appel à un bureau d'étude pour :

- Les inventaires de biodiversité et des espèces à impacts : 3 000 à 6 000 € HT ;
- Actions de végétalisation et gestion écologique : 5 000 à 8 000 € HT.

INDICATEUR DE REUSSITE

Evolution de la richesse et de l'abondance spécifique

2.3 MIEUX CONNAITRE ET SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES

Réaliser un **inventaire des espèces, des habitats et micro-habitats** de la commune mis à jour régulièrement. Cela a pour but de guider les actions de végétalisation et d'entretien des espaces verts, pour garder, augmenter les habitats, micro-habitats et espèces existants et les diversifier. Réaliser **régulièrement** des inventaires et suivre les indicateurs de présence et d'abondance des espèces sur certains taxons. L'objectif est de tenir à jour la connaissance de la biodiversité communale et d'estimer les bénéfices des actions réalisées.

Les **micro-habitats** sont la déclinaison à fine échelle des habitats écologiques. Ils peuvent être des haies, mare, vieux troncs d'arbres et creux, arbres morts, lisière, zone de fauche et prairies

PRIORITE

Délai de mise en œuvre : 1 à 3 mois



METHODE

- Mettre en place **l'outil de suivi** : couche cartographique, base de données avec les taxons et type d'habitats et de micro-habitats à relever.
- Impliquer les équipes terrain ou un bureau d'étude pour la **réalisation des relevés**.
- **Choisir des taxons cibles** : par exemple suivre les rhopalocères, odonates, oiseaux, flore, chiroptère, petits mammifères et espèces en particulier comme le hérisson ou écureuil.
- **Analyser** : faire le point sur les relevés référencés dans la couche SIG. Exemples de critères d'analyse : type de micro-habitats, part du micro-habitat sur l'espace vert (exemple part de bosquets sur la surface totale du parc), nombre et superficie.
- Poser un **plan d'action** pour conserver et augmenter les habitats, voir action suivante
- **Mettre à jour les inventaires de biodiversité** tous les 2 à 3 ans sur les taxons choisis et suivre les indicateurs de présence et d'abondance des espèces.

ACTEURS CONCERNES

Service Parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité, bureaux d'étude.

COÛT ET FINANCEMENT

- Pour la cartographie des micro-habitats, 3 000 à 8 000 € HT ;
- Coût mise à jour d'un inventaire : 1 000 à 5 000 € HT ;
- Eventuel appel à un bureau d'étude naturaliste et végétal pour les inventaires.

INDICATEURS DE REUSSITE

- Part des espaces verts sur lesquels on a recensé les micro-habitats ;
- Nombre de micro-habitats recensés ;
- Diversité (types) ;
- Nombre d'inventaire réalisé par taxon sur 5 ans ;
- Nombre d'observations pour chaque taxon choisi.

2.4 ENGAGER UNE REFLEXION SUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE NOCTURNE

Identifier l'importance et la localisation de la **pollution lumineuse**, son impact sur la faune nocturne. Réfléchir aux solutions de protection de la faune nocturne : réduire la durée d'éclairage et l'emplacement, adapter le type d'éclairage public.

A l'aide des données de l'étude TVBBN, analyser le plan national chiroptères et identifier des actions locales.

PRIORITE

Délai de réalisation : 1 an environ



METHODE

- **Communiquer** sur les objectifs, le lancement de l'étude et ses conclusions auprès de tous les acteurs concernés.
- Créer un **groupe de travail sur la biodiversité nocturne**, après identification de la trame noire locale par l'étude de l'EIE POLD.
- Faire appel à un **bureau d'étude** spécialisé dans la **pollution lumineuse et la biodiversité nocturne**.
- **Analyser** les conclusions et poser un plan d'actions pour Suresnes : réglementation et adaptation de l'éclairage public (s'appuyer sur la charte de l'éclairage durable), sensibilisation aux chiroptères des milieux urbains, identifier zones fermées au public, installation de gîtes à chauve-souris dans des endroits préservés.
- Pour les espaces sportifs s'appuyer sur '*Fairplay for the planet*'.

ACTEURS CONCERNES

Service transition écologique et biodiversité, élus, administrés, commerçants, bureau d'étude, Service des sports et clubs sportifs.

COUT ET FINANCEMENT

- Etude trame noire et pollution lumineuse, *de 3 000 à 30 000 € HT*

INDICATEUR DE REUSSITE

- Connaître et suivre la pollution lumineuse ;
- Plan d'action identifié.

2.5 METTRE EN PLACE DES PROTOCOLES DE GESTION DES ESPECES A IMPACT

Identifier les **espèces à impact** présentes à Suresnes (sur la biodiversité, sur la santé humaine et animale) et coordonner des actions de prévention et de gestion avec les différents gestionnaires concernés.

- Privilégier les mesures de gestion écologiques ayant un moindre impact.
- Privilégier un raisonnement par espèce.

PRIORITE

Délai de réalisation : 2 à 5 ans environ



METHODE

- **Lister** toutes les espèces potentiellement à impact dans la commune.
- **Sélectionner** une première espèce impactante.
- **Cartographier** sa répartition.
- **Réaliser une analyse de risque** prenant en compte, l'environnement et la santé humaine et animale.
- Définir les **méthodes de prévention et gestion adaptées** (*par exemple, mettre en place un guide pour la lutte contre l'introduction et la propagation de ces espèces à l'échelle communale, former les agents à la reconnaissance de l'espèce, définir le protocole de destruction...*).
- **Bilan** réalisé tous les ans avec les différents gestionnaires pour suivre l'évolution de la répartition des espèces à impact et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

ACTEURS CONCERNES

Service Parcs et Jardins, service transition écologique et biodiversité, les différents prestataires d'entretien des espaces verts à Suresnes, pour les emprises ferroviaires), associations de riverains et riverains

COUT ET FINANCEMENT

Entre 2 000 et 10 000 € HT pour la formalisation des plans de prévention et de gestion

INDICATEURS DE REUSSITE

- Nombre de foyers d'espèces à impacts ;
- Nombre d'espèces invasives présente ;
- Nombre de plaintes / déclaration d'accident.

3.1 DEFINIR UN PLAN DE COMMUNICATION DESTINE AU GRAND PUBLIC

Cette action vise à définir un **plan de communication** destiné au grand public, afin de sensibiliser largement les administrés (et tous les publics) à la biodiversité à Suresnes : sa richesse, les enjeux et les actions possibles.

Le plan de communication pourra s'articuler autour des thématiques suivantes, reprenant le contenu de l'ABC :

- Valoriser la biodiversité à Suresnes ;
- Sensibiliser sur les espèces ;
- Sensibiliser sur les espaces ;
- Expliquer les choix de gestion différenciée ;
- Communiquer sur les pratiques individuelles : dans les jardins privés pour des méthodes plus écologiques, inciter à la pratique des sciences participatives.

Ressource : Guide OFB « Jardiner + nature »

PRIORITE

Délai de réalisation : Annuel



METHODE

- Définir un **plan de communication annuel** ;
- Les contenus seront produits avec les différents services de la ville.
- Ajout de cette communication au budget annuels.
- Articles dans le Suresnes Mag' et posts sur les réseaux sociaux
- Panneau pédagogique placé sur les berges, sur la promenade Jacques Baumel, et en gare ou arrêt tram

Par ailleurs s'appuyer sur des événements en lien avec la nature, comme :

- Festival Natur'en Seine
- Fête de la Nature
- Jardin ouvert (Région IDF)
- Semaine du développement durable
- Fête des vendanges

ACTEURS CONCERNES

Service communication, service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité.

COÛT ET FINANCEMENT

- Réalisé en interne, basé sur les supports existants (réseaux sociaux et magazine) ;
- Coûts des panneaux pédagogiques, comme celui installé parc du château ;
- ADEME subvention Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles ;
- Appel à projet lancé par la ville.

INDICATEURS DE REUSSITE

- Nombre d'articles et de posts réalisés par semestre, nombres de réactions aux posts des réseaux sociaux ;
- Nombre de panneaux pédagogiques installés ;
- Nombre de téléchargement sur les différents outils publiés.

En effet, la finalité majeure du projet d'ABC est de faire connaître les conclusions de l'atlas et le patrimoine naturel à tous les acteurs de la commune.

3.2 PRENDRE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

L'objectif de cette action est d'inciter les élus à valoriser l'engagement de la commune en termes de biodiversité, et d'élargir ce potentiel, pour faire des actions pour la biodiversité un atout de la commune. Plusieurs démarches de **labellisation** peuvent être impulsées, dans l'objectif d'être partagées par les élus dans la communication municipale et auprès des entreprises implantées à Suresnes. À l'échelle de la commune, il y a les *concours Territoire engagé pour la nature* et *Capitale française de la biodiversité*, qui permettent une sensibilisation et valorisation des pratiques volontaires. Devenir *Territoire engagé pour la nature* permet aussi de faire émerger un programme d'action concret en étant accompagné par l'ARB IDF. La réalisation de l'ABC, la démarche de l'étude TVBBN et les projets de renaturation du centre-ville sont des exemples d'actions qui peuvent être présentées lors du dossier de candidature.

Par ailleurs, il serait intéressant de développer la démarche de labellisation *EcoJardins* pour les espaces publics, afin de valoriser la gestion écologique d'un site de nature en ville. Les sites candidats peuvent être des squares comme des alignements d'arbres ou accompagnement de voirie (dans ce cas le label est à l'échelle de la commune).

PRIORITE

Délai de réalisation 1 à 3 ans



METHODE

- Discussion avec les élus concernant une éventuelle candidature au dispositif Territoire Engagé pour la Nature et capitale française de la biodiversité.
- Discussion avec le service Parcs et Jardins pour identifier quels sites de nature en ville seraient candidats au label EcoJardins. Aboutir à une liste des sites identifiés comme candidats au Label, avec des pratiques de gestion ciblées.

ACTEURS CONCERNES

Élus, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins.

COÛT ET FINANCEMENT

- EcoJardins : Frais d'expertise d'audit lorsque l'on présente un site au label 790 € TTC pour un site ;
- Appel à projet Reconquête de la biodiversité ;
- ADEME subvention Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles.

INDICATEURS DE REUSSITE

- Nombre de sites labellisés EcoJardins ;
- Labélisation communale Terre saine ou autre label ;
- Engagement dans le programme Territoire Engagé pour la Nature ;
- Distinction au programme Capitales Françaises de la Biodiversité.

3.3 RENDRE LES ASSOCIATIONS LOCALES ACTRICES DE LA BIODIVERSITE EN VILLE

Il s'agit de s'appuyer sur les **associations éco-responsables** pour diffuser la connaissance de la biodiversité et agir en sa faveur :

- Partager leurs actions en faveur de la biodiversité : *jardins en gestion extensive, agriculture urbaine, visite de jardins partagés et ateliers de jardinage, sensibilisation à la permaculture, ateliers extra-scolaires en lien avec la nature, ...*
- Les inciter à enrichir la connaissance de la biodiversité : *utilisation du protocole SpiPoll, contribution à l'observatoire national des jardins partagés, relayer des informations, ...*

PRIORITE

Délai de réalisation 6 mois à 1 an



METHODE

- **Réaliser un article ou post** sur le lien entre agriculture urbaine, (« alimentation durable » et « jardins partagés ») et biodiversité.
- Lors du festival Natur'en Seine en septembre 2023, partager la thématique agriculture urbaine et biodiversité, et les pratiques écologiques des associations sur leurs espaces verts, ainsi que l'initiation à Vigie Nature.
- Lors des réunions des associations éco-responsables, présenter des programmes du réseau Vigie Nature, proposer des initiations et inciter à les inclure dans les activités des associations, et à relayer les posts du plan de communication grand public. *D'autres actions peuvent être envisagées avec les associations : verger pédagogique, accompagnement à l'éducation à l'environnement par exemple.*
- **Annuaire** à relayer sur les réseaux sociaux.

ACTEURS CONCERNES

Associations éco-responsables, service transition écologique et biodiversité, service communication, organisateurs du festival Natur'en Seine, service vie associative.

COUT ET FINANCEMENT

- Intégré aux activités bénévoles des associations ;
- ADEME subvention Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles ;
- Appel à manifestation d'intérêt 2023 Agriculture de Proximité et Transition Écologique des territoires franciliens ;
- Autres axes : Lancer un appel à projet, financement participatif, développer les permis de végétaliser.

INDICATEUR DE REUSSITE

- Au festival Natur'en Seine, sont partagées une initiation à Vigie Nature et des pratiques d'agriculture urbaine favorable à la biodiversité : ruche, technique de culture, essences cultivées, compostage, nichoirs à insecte et lutte biologique par exemple ;
- Nombre de posts réalisé par les associations (exemple minimum une association par mois partage sur ses réseaux les éléments du plan de communication grand public) ;
- Nombre de pratiques mises en place dans les jardins partagés.

3.4 SENSIBILISER LES BAILLEURS ET COPROPRIETES A LA BIODIVERSITE SUR LEURS ESPACES

Le but est de **communiquer** avec les **bailleurs et copropriétés** sur les actions qu'ils peuvent réaliser sur leur foncier vert. Ainsi les jardins privés des immeubles pourraient contribuer davantage au maillage vert de la ville. L'objectif est de valoriser les jardins de copropriété, entre autres par la gestion extensive des espaces. Cela passe notamment par la poursuite de la démarche de labellisation EcoJardins.

PRIORITE

Délai de réalisation 6 mois à 2 ans



METHODE

- **Rencontrer** les bailleurs et copropriétés de Suresnes et étudier le potentiel de chaque site pour la labellisation EcoJardins, à l'image du jardin d'immeuble avenue Georges Pompidou ou de la Cité Jardins.
- Établir la liste de sites candidats au label EcoJardins.
- Mettre en place un **groupe de travail** avec les bailleurs propriétaires de sites labellisés (Batigère IDF, Hauts de Seine Habitats) et les autres dans le but d'harmoniser les pratiques de gestion écologique

Ressources : manifeste biodiversité de l'Union Sociale pour l'Habitat, conseils de l'agence parisienne pour le climat

ACTEURS CONCERNES

Bailleurs et copropriétés, et service transition écologique et biodiversité

COUT ET FINANCEMENT

- Frais d'expertise d'audit pour le propriétaire : lorsque l'on présente un site au label 790 € TTC pour un site
- Appels à projets, mécénat, partenariat public-privé

INDICATEURS DE REUSSITE

- Nombre de jardins d'immeuble labellisés
- Bailleurs et copropriétés engagés pour se coordonner sur la gestion de leur foncier vert

3.5 COMMUNIQUER AU SERVICE URBANISME LA THEMATIQUE BIODIVERSITE ET BATI

Il s'agit d'intégrer la préservation de la biodiversité dans l'urbanisme opérationnel sur la commune. Le service aménagement urbain peut ainsi transmettre des recommandations pour que la réalisation des projets urbains inclue certaines actions en faveur de la biodiversité.

PRIORITE

Délai de réalisation 2 à 5 ans



METHODE

En amont des projets d'aménagement :

- Communiquer aux aménageurs le guide descriptif des labels Biodiversity.
- Guide « biodiversité et chantiers » ou « biodiversité et bâtiment » à transmettre lors d'instructions de PC.

ACTEURS CONCERNES

Service urbanisme, promoteurs et constructeurs, aménageurs.

COUT ET FINANCEMENT

Pas de coût supplémentaire, communication en interne.

INDICATEURS DE REUSSITE

Nombre de label Biodiversity obtenus d'ici 5 ans.

3.6 CREER UN LIVRET DE COMMUNICATION JARDINER DURABLEMENT

Cette action vise à créer un guide à destination des particuliers propriétaires de jardin et résidents d'immeubles avec des espaces verts, dans le but de les accompagner dans un changement de leurs pratiques pour un jardinage plus écologique. L'objectif est de les aider à savoir comment favoriser la biodiversité dans les jardins et en pied d'immeubles.

PRIORITE

Délai de réalisation 1 an



METHODE

- Définir le fond : les objectifs du livret, les thèmes à aborder
- Définir un format adapté (une dizaine de pages ?)
- Voir s'il peut y avoir un lien avec Sur'Aime Animal, la semaine de l'animal à Suresnes et le guide de l'animal en ville existant

Quelques thèmes possibles :

- Définir la nature en ville
- Cohabiter avec les espèces
- Gérer les espèces à impacts de façon écologique (conserver des zones de friche avec des graminées et autres espèces en fleurs pour lutter contre le moustique tigre, créer des bassins attractifs pour les odonates pour lutter contre le moustique tigre...)
- Les végétaux à favoriser

ACTEURS CONCERNES

Service transition écologique et biodiversité, Service communication. Cette action pourrait être un projet de stage

COUT ET FINANCEMENT

- Pas de coût supplémentaire si la création est faite en interne et si le guide est diffusé en ligne, par mail, sur les réseaux sociaux.
- En externalisé (création par un graphiste), +/-3000 €

INDICATEURS DE REUSSITE

Guide réalisé, présenté et diffusé

3.7 CREER UNE PAGE INTERNET

Cette action vise à créer un espace pour mettre à disposition de façon durable tous les outils, et ressources et informations en lien avec la communication globale sur la biodiversité et la gestion écologique.

Cette **page internet** permettra de fournir des informations sur :

- L'ABC : Mise à disposition du rapport, présentation de la démarche, lien vers dossier de presse ;
- Les animations organisées ou à venir ;
- Les résultats des inventaires réalisés dans la ville ;
- Les protocoles de sciences participatives reproductible par tout un chacun ;
- Toute autre démarche en lien avec l'écologie (gestion des déchets, énergie, éclairage nocturne...).

PRIORITE

Délai de réalisation 1 à 2 ans



METHODE

- Définir la ligne éditoriale : Fond, thèmes à aborder, format adapté ;
- Définir un process et un référent d'alimentation et de mise à jour ;
- Faire connaître la page : lien avec plan de communication et les réseaux sociaux ;
- Voir s'il peut y avoir des liens avec d'autres pages internet.

ACTEURS CONCERNES

Elus, Service parcs et jardins, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins, service communication.

COUT ET FINANCEMENT

Pas de coût supplémentaire si la création est faite en interne. En externalisé entre 500 et 2000 €.

INDICATEURS DE REUSSITE

Indicateurs de fréquentation de la page : nombre de consultations, taux de rebond, durée de consultation...

3.8 CREER UNE VIDEO DE COMMUNICATION

Cette action vise à réaliser une **vidéo** à destination du grand public pour communiquer sur l'ABC et sur les actions menées dans ce cadre.

Cette vidéo comprendra à minima des prises de vue sur les ateliers grand-public, sur les inventaires dans les espaces verts, des interviews des différents acteurs.

PRIORITE

Délai de réalisation 6 mois



METHODE

- Planifier et réaliser des prises de vue aériennes ;
- Organiser des interviews avec les élus ;
- Sélectionner un format large 16 9' qui pourra être retillé pour une diffusion sur les réseaux sociaux ;
- Penser dès la création à une adaptation possible pour une diffusion pour les réseaux sociaux (petites séquence teasing) ;
- Réaliser un format avec son intégré ;
- Créer un cartouche de fin.

ACTEURS CONCERNES

Elus, Service espaces verts, service transition écologique et biodiversité, service Parcs et Jardins, service communication, FREDON IDF.

COUT ET FINANCEMENT

Coût intégré à l'ABC.

INDICATEURS DE REUSSITE

- Mise en ligne ;
- Nombre de vue.

G. ANNEXES

1. ANNEXE 1 – LISTE DES ABREVIATIONS

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Pr IDF : Protection en Ile-de-France

Det ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

LR Liste Rouge :

CR En danger Critique

DD Données insuffisantes

EN En danger

LC Préoccupation mineure

NT Quasi menacée

VU Vulnérable

Indice de Rareté :

C commun

AC Assez commun

AR Assez rare

CC Très commun

R Rare

RR Très rare

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

2. ANNEXE 2 – LEXIQUE

Réservoirs de biodiversité¹ : Ces derniers sont définis comme des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ».

Corridors² : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l’accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (mosaïque de structures paysagères variées). Il s’agit d’un concept : c’est « ce qui rend possible les mouvements de dispersion des individus, permettant un flux de gènes entre les populations et limitant leur isolement ». Il peut donc s’agir d’éléments qui connectent physiquement deux habitats favorables, mais aussi simplement l’indication d’un mouvement possible entre deux habitats favorables – alors représenté par un mouvement de moindre coût, c’est-à-dire de moindre dépense énergétique et de moindre risque. Bien entendu, ce qui est corridor pour certaines espèces ne le sera pas pour d’autres. De la même façon, un même milieu pourra être habitat pour une espèce et corridor pour une autre.

GeonatIdF³ : Geonat IdF est un outil de saisie et de restitution au service de la connaissance et de la protection de la biodiversité sur la région Île-de-France proposé par l’ARB îdF et ses partenaires. Elle est alimentée par la saisie en ligne des observations de l’ensemble des acteurs qui le souhaitent en vue d’un partage de leurs données. Elle est également alimentée par l’import de données déjà saisies par ailleurs.

Ligneux⁴ : caractéristique d’une plante qui fabrique du bois. Les arbres et les arbustes sont des plantes ligneuses.

3. ANNEXE 3 – PROTOCOLES D'INVENTAIRES

FLORILEGES – PRAIRIES URBAINES

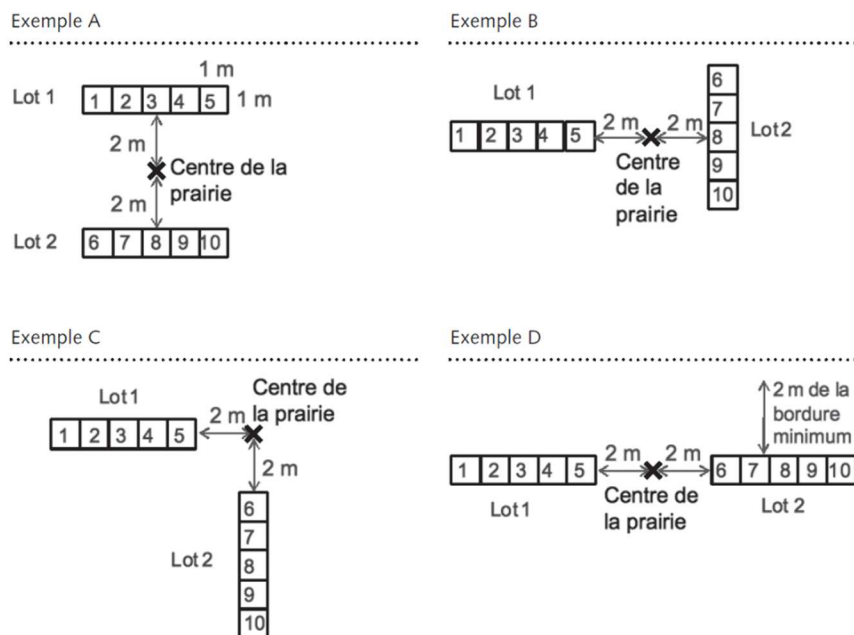
Le protocole Florilèges-Prairies urbaines, intégré dans le panel du programme Vigie Nature, est un protocole très approprié pour inventorier la flore des prairies et suivre son évolution. Il a été élaboré dans le souci de répondre aux préoccupations écologiques des gestionnaires d'espaces verts. Il s'inscrit dans le processus des sciences participatives en plein développement depuis quelques années.

TAILLE MINIMALE DE LA PRAIRIE :

Le protocole peut être utilisé sur une prairie de plus de 130 m².

LOCALISATION DES RELEVÉS

Il faut positionner deux lots de cinq carrés de 1 m² placés à 2 mètres du centre de la prairie selon l'une des dispositions figurant sur le schéma suivant. Il convient de répéter ce protocole chaque année sur la même prairie (unité de gestion homogène) en plaçant les carrés le plus possible au même endroit.



Extrait de la fiche localisation et historique du protocole Florilèges – Prairies urbaines

RELEVÉS

À l'intérieur de chaque carré, un relevé des plantes présentes est réalisé entre le 1er juin et le 31 juillet, lors de la période de floraison optimale des plantes. La Clé des Prairies (Flore des prairies urbaines de la moitié Nord de la France et Les Poacées) peut aider à l'identification des plantes présentes.

Le nombre de plantes ligneuses est enregistré, il renseigne sur l'embroussaillage du milieu.

DOCUMENTS DE REFERENCE

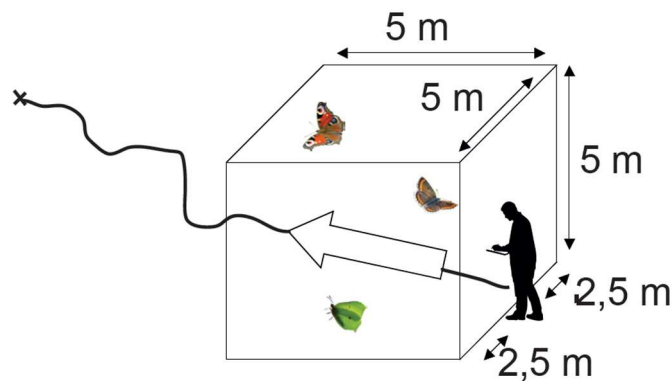
Les documents associés à ce protocole sont accessibles sur le site internet de [Vigienature](http://Vigienature.org).

PROPAGE (PROTOCOLE PAILLONS GESTIONNAIRES)

Le programme VigieNature, parmi ses nombreux protocoles de sciences participatives, propose le protocole PROPAGE (**protocole papillons gestionnaires**) pour étudier les papillons de jour. Simple, il permet d'évaluer la qualité d'un milieu, de le comparer à d'autres sites et de suivre l'évolution de l'impact des pratiques au cours des années.

RELEVES

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons les plus communs, en se déplaçant dans une parcelle, en son milieu (transect). Seuls les papillons observés dans une boîte imaginaire de 5 mètres de côté autour de l'observateur sont comptés.



Extrait de la fiche protocole PROPAGE

L'identification des espèces pourra être permise par la capture à l'aide d'un filet à papillons.

DUREE DES RELEVES / LONGUEUR DU TRANSECT

Le temps de parcours du transect doit être de 10 minutes (1 mètre en 2 secondes), ce qui correspond à une distance de 100 à 300 mètres, en fonction de la richesse du milieu.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques doivent être favorables à la présence de papillons. C'est pourquoi, l'inventaire doit être réalisé lors de journées ensoleillées (présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 %), sans vent fort (vent inférieur à 30 km/h soit 5 sur l'échelle de Beaufort), sans pluie, et entre 11h et 17h. La température doit être d'au moins 13°C si le temps est ensoleillé, et d'au moins 17°C s'il est nuageux (10 à 50% de couverture).

NOMBRE DE PASSAGES ANNUELS

Deux passages sont effectués aux dates suivantes (plus ou moins dix jours, en fonction des conditions météorologiques) : 1er juin, 5 juillet.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les informations et documents en lien avec ce protocole sont accessibles sur le site internet [Vignature](#).

OISEAUX

Les oiseaux constituent un groupe très diversifié et qui comporte des espèces aux exigences variées. Certaines sont très spécialisées vis-à-vis de leur milieu naturel et d'autres sont très généralistes. Ils colonisent tous les types d'habitats, même ceux qui sont artificialisés.

S'inspirant de la méthode d'Indice Ponctuel d'Abondance, l'inventaire s'effectue lors de deux passages sur le site. La première session de comptage a lieu entre le 1er avril et le 1er mai. Celle-ci permet de bien identifier les espèces sédentaires et les migrateurs précoces. La seconde session a lieu plus tard en saison. Idéalement, elle se déroule entre le 15 mai et le 15 juin pour tenir compte des retours tardifs de migration.

Les points d'écoute et d'observation sont prospectés durant 20 minutes entre le levé du jour et 10h30 du matin muni d'une paire de jumelle. Cette période correspond au pic d'activité pour les oiseaux diurnes, ce qui facilite leur recensement. Tous les contacts visuels et auditifs avec l'avifaune sans limite de distance sont répertoriés

Une liste est établie avec toutes les espèces observées et le nombre d'individus contactés.

ODONATES

Les odonates, souvent appelés libellules, forment un groupe intéressant à inventorier dans des sites proches de zones humides ou de milieux aquatiques. L'observation des imagos relativement aisée à réaliser, s'effectue soit à l'aide de jumelle, soit par capture.

DUREE DES RELEVES

L'observation s'effectue le long d'un transect sur une durée d'au moins 30 minutes.

NOMBRE DE PASSAGES ANNUELS ET PERIODE

Deux passages sont organisés entre juin et juillet, idéalement à moins de 21 jours entre chaque.

L'inventaire s'effectue entre 10heures et 16heures.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques doivent être propices à l'observation des odonates. L'inventaire s'effectue par temps ensoleillé avec peu ou pas de vent.

RELEVES COMPLEMENTAIRES (OPTIONNEL)

La collecte d'exuvies se fait dans la mesure du possible. L'identification des exuvies en laboratoire permet de caractériser le caractère autochtone des espèces.

DOCUMENTS DE REFEENCES

Ce protocole s'inspire du programme STELI : Suivi Temporel des Libellules qui est décrit sur le site internet vigienature.fr

4. ANNEXE 4 – RESULTATS BRUTS DES INVENTAIRES NATURALISTES

FLORE

Nom latin	Nom vernaculaire	LR IDF	Rareté IDF	Protection	Nombre de placettes sur lesquelles est présente l'espèce	Nom du site
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Allium vineale</i>		CCC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	CCC	LC	/	4	Mont_Valerien
<i>Anthriscus caucalis</i>		AR	LC	/	8	Mont_Valerien
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CCC	LC	/	10	Mont_Valerien
<i>Centaurea jacea Gr.</i>	Centaurées jacées	RR ?	DD	/	10	Mont_Valerien
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC	LC	/	10	Mont_Valerien
<i>Elymus repens</i>		CCC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Galium aparine</i>		CCC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	CCC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CCC	LC	/	7	Mont_Valerien
<i>Hordeum murinum</i>		CC	LC	/	3	Mont_Valerien
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	/	7	Mont_Valerien
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC	/	8	Mont_Valerien
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse		LC	/	2	Mont_Valerien
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	CC	LC	/	1	Mont_Valerien
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CCC	LC	/	3	Mont_Valerien
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	/	10	Château
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	/	10	Château
<i>Plantago major subsp. Major</i>	Grand plantain	CCC	LC	/	9	Château
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CCC	LC	/	5	Château
<i>Taraxacum section ruderata</i>	Pissenlit	CCC		/	10	Château
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC	LC	/	10	Château
<i>Capsella bursa pastoris</i>	Capselle bourse à Pasteur	CCC	LC	/	6	Château
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CCC	LC	/	3	Château
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	LC	/	3	Hocquettes
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	/	10	Hocquettes
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CCC	LC	/	8	Hocquettes
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	CCC	LC	/	5	Hocquettes

<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CCC	LC	/	2	Hocquettes
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	/	10	Hocquettes
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	LC	/	4	Hocquettes
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC	/	9	Hocquettes
<i>Taraxacum section ruderalia</i>	Pissenlit	CCC	CCC	/	8	Hocquettes
<i>Tragopogon pratensis</i>	Trèfle des prés	CC	LC	/	4	Hocquettes
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	R	LC	/	9	Hocquettes
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC	/	4	Hocquettes
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des lièvres	CC	LC	/	1	Hocquettes
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC	LC	/	1	Chênes
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	CCC	LC	/	2	Chênes
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue	CC	LC	/	10	Chênes
<i>Festuca rubra Gr.</i>	Fétuques rouges	C	LC	/	2	Chênes
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	CCC	LC	/	8	Chênes
<i>Hordeum murinum</i>	Orge queue-de-rat	CC	LC	/	2	Chênes
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	LC	/	2	Chênes
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC	LC	/	6	Chênes
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC	LC	/	10	Chênes
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC	LC	/	10	Chênes
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC	/	1	Chênes
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueuse	R	LC	/	2	Chênes
<i>Veronica persica</i>	Véronique persicaire	CCC	LC	/	1	Chênes
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	C	LC	/	10	Chênes

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut liste rouge IdF	Statut rareté en IdF	Déterminante ZNIEFF	Nombre d'individus 12/06/23	Nombre d'individus 10/07/23	Site
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	C	Oui sous condition	2		Mont Valérien
<i>Pieris sp.</i>	Piérade blanche				3		Mont Valérien
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	LC	C			1	Mont Valérien
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC	C			6	Mont Valérien
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC			1	Mont Valérien
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	C	Oui sous condition		1	Château
<i>Apatura spp.</i>	Mars changeants	LC	PC	Oui sous certaines conditions	1		Château
<i>Pieris et genres apparentés</i>	Piérades blanches	LC	C		1		Château
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	C	Oui sous certaines conditions	2		Château
<i>Lasiommata spp.</i>	Mégères et Némusiens	LC	AC		1		Hocquettes
<i>Pieris et genres apparentés</i>	Piérades blanches	LC	CC		1		Hocquettes
<i>Lasiommata spp.</i>	Mégères et Némusiens	LC	AC		0	2	Chênes
<i>Pieris et genres apparentés</i>	Piérades blanches	LC	CC		2	1	Chênes
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		1	0	Chênes

Date	Nom latin	Nom vernaculaire	Effectif	Statut liste rouge IDF	Statut rareté IDF	Statut protection	Nom du site
25/04/2023	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	35	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	4	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	6	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	2	LC	CC	Protection nationale	Chênes
25/04/2023	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	8	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	6	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	1	LC	CC		Chênes
05/06/2023	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	6	LC	CC	Protection nationale	Chênes
05/06/2023	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	8	LC	CC		Chênes
05/06/2023	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	1	LC	CC	Protection nationale	Chênes
05/06/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	1	LC	CC		Chênes
25/04/2023	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	4	LC	CC		Hocquettes
25/04/2023	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	4	LC	CC		Hocquettes
25/04/2023	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	1	LC	CC	Protection nationale	Hocquettes
25/04/2023	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	2	LC	CC		Hocquettes
25/04/2023	<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	1	NA	I		Hocquettes
25/04/2023	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	1	LC	CC		Hocquettes
25/04/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	1	LC	CC		Hocquettes
05/06/2023	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	1	LC	CC		Hocquettes

05/06/2023	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	11	LC	CC		Hocquettes
05/06/2023	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	1	LC	CC	Protection nationale	Hocquettes
05/06/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	2	LC	CC		Hocquettes
25/04/2023	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2	LC	CC		Mont Valérien
25/04/2023	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2	LC	CC		Parc des Landes
25/04/2023	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	4	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	1	LC	C	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2	LC	CC	Protection nationale	Parc des Landes
25/04/2023	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	1	NT	C	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	3	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	3	LC	CC	Protection nationale	Parc des Landes
25/04/2023	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	1	LC	CC	Protection nationale	Parc des Landes
25/04/2023	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	1	LC	CC		Mont Valérien
25/04/2023	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	1	LC	CC	Protection nationale	Parc des Landes
25/04/2023	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
25/04/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	2	LC	CC		Mont Valérien

05/06/2023	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	2	NT	C	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	8	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	4	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	8	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	6	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	5	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	1	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	8	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	6	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	2	VU	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien


05/06/2023	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	4	NA	I		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	4	NA	I		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	1	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	1	LC	C	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	2	LC	CC	Protection nationale	Mont Valérien
05/06/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	4	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	6	LC	CC		Mont Valérien
05/06/2023	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	1	LC	CC		Mont Valérien

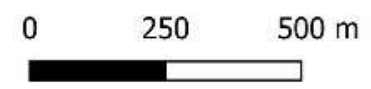
ODONATES

Espece	Nom Commune	Sous-ordre	Famille	Liste rouge IDF	Rareté IDF	22/05/2023	12/06/2023
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	Zygoptères	Calopterygidae	LC	C		1 à 10 individus
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	Zygoptères	Calopterygidae	NT	AC	1 à 10 individus	
Ischnura elegans	Ischnure élégante	Zygoptères	Coenagrionidae	LC	CC	Plus de 10 individus	Plus de 10 individus
Pyrrhosoma nymphula	Nymphe au corps de feu	Zygoptères	Coenagrionidae	LC	AC	1 à 10 individus	
Platycnemis pennipes	Pennipatte bleuâtre	Zygoptères	Platycnemididae	LC	C	1 à 10 individus	1 à 10 individus
Libellula depressa	Libellule déprimée	Anisoptères	Libellulidae	LC	C	1 à 10 individus	1 à 10 individus
Libellula fulva	Libellule fauve	Anisoptères	Libellulidae	LC	AC	1 à 10 individus	

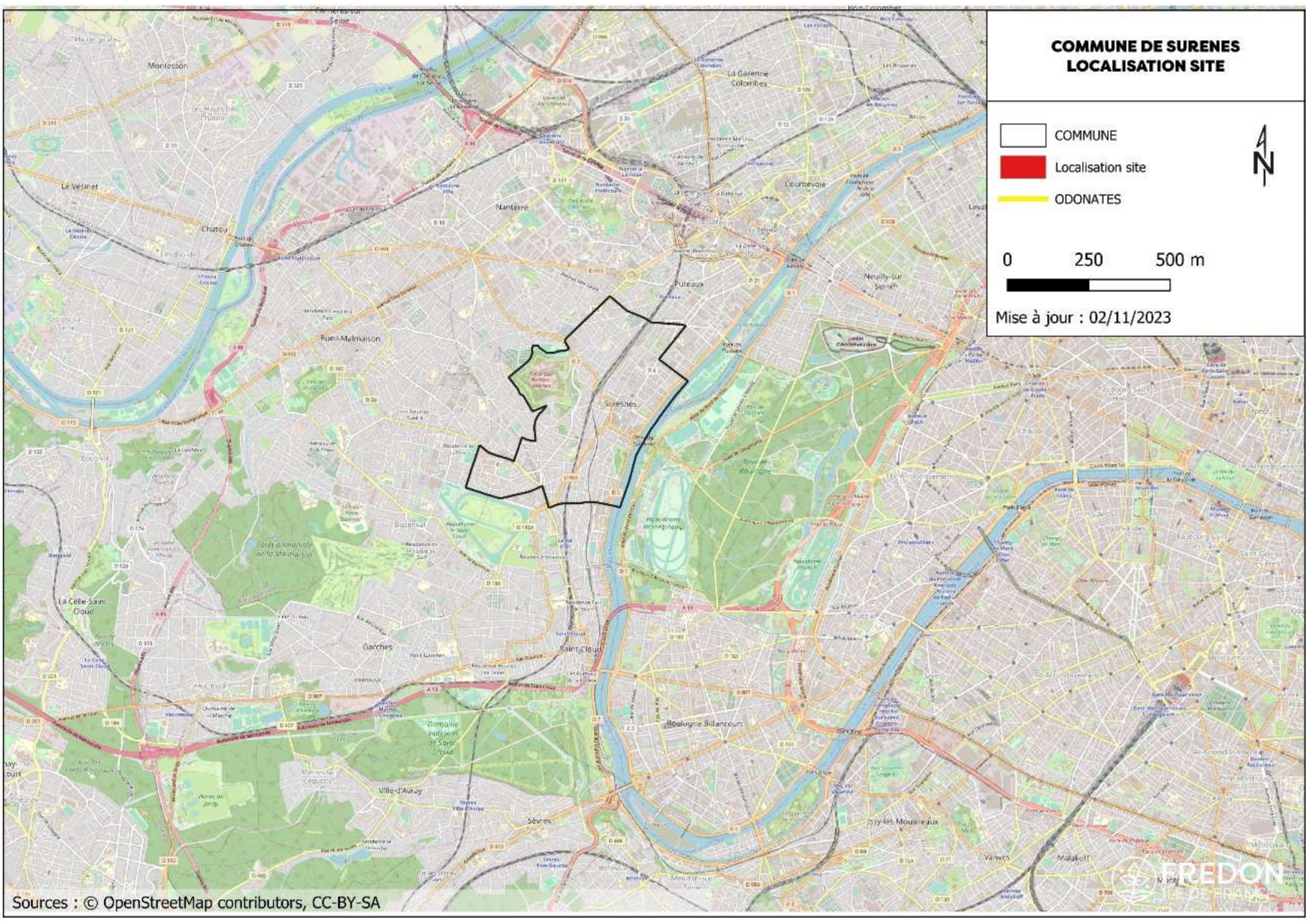
5. ANNEXE 5 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

COMMUNE DE SURENES LOCALISATION SITE

-  COMMUNE
-  Localisation site
-  ODONATES

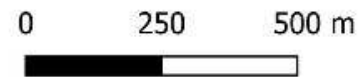


Mise à jour : 02/11/2023

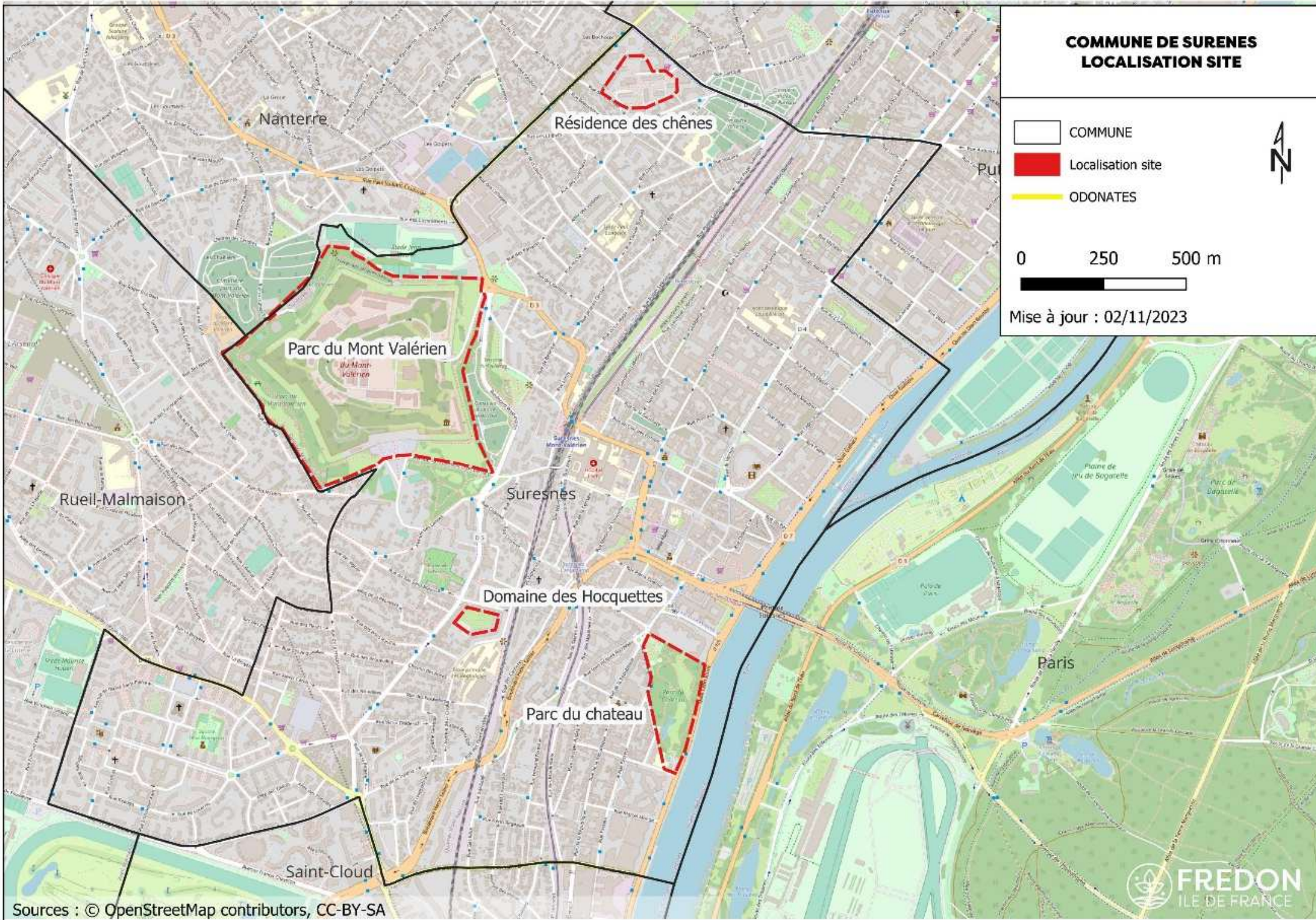


COMMUNE DE SURENES LOCALISATION SITE

-  COMMUNE
-  Localisation site
-  ODONATES



Mise à jour : 02/11/2023



**COMMUNE DE SURESNES
PLACE DES SITES DANS LE SRCE**

 Localisation site

Milieux d'interet écologique

 znieff1

 znieff2





0 0,5 1 km



Mise à jour : 02/11/2023

ABC SURESNES ENI et ENS

-  Espace naturel sensible
-  Espace naturel d'intérêt

Google Satellite



0 0,1 0,2 km



Mise à jour :

Abords du fort du Mont-Valerien

Parc et Promenade départementale Jacques-Baumel

Cimetière américain de Suresnes

Abords du Parc et Promenade Jacques-Baumel

Vigne de Suresnes





Parc du Château

**COMMUNE DE SURESNES
PLACE DES SITES DANS LE SRCE**




 Localisation site

SRCE

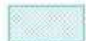
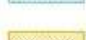


Éléments fragmentants

-  Sous-trame Bleue
-  Obstacle sur les cours d'eau
-  Sous-trame arborée
-  Éléments fragmentants

Corridors

-  Cours d'eau
-  Sous-trame herbacée
-  Sous-trame arborée

Réservoirs

-  Sous-trame bleue
-  Continuum
-  Lisières
-  Réservoirs de biodiversité

0 0,5 1 km



Mise à jour : 02/11/2023





COMMUNE DE SURESNES MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET TRAMES

-  COMMUNE
-  Localisation site






SRCE

Éléments fragmentants

-  Sous-trame Bleue
Obstacle sur les cours d'eau
-  Sous-trame arborée
Éléments fragmentants

Corridors

-  Cours d'eau
-  Sous-trame herbacée
-  Sous-trame arborée

Réservoirs

-  Sous-trame bleue
Continuum
-  Lisières
-  Réservoirs de biodiversité
 -  nature_arbre_20211119
-  Parcs_et_jardins_Suresnes

0 1 2 km



Mise à jour : 07/11/23


**COMMUNE DE SURESNES
MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
ET TRAMES**

-  COMMUNE
-  Localisation site





SRCE






Éléments fragmentants

-  Sous-trame Bleue
Obstacle sur les cours d'eau

Corridors

-  Cours d'eau
-  Sous-tram arborée

Réservoirs

-  Sous-tram bleue
Continuum
-  Lisières
-  Réservoirs de biodiversité
 -  nature_arbre_20211119
-  Parcs_et_jardins_Suresnes

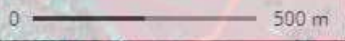
0 250 500 m



Mise à jour : 07/11/23

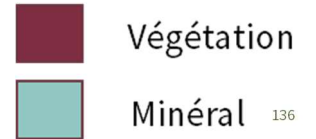


Échelle 1 : 19 695



Photographie aérienne en Infra-rouge permettant de mettre en évidence la trame végétale : pelouses, massifs, arbustes, arbres (en rouge)

FREDON Ile de France - 16 B rue de Paris 91160 CHAMPLAN - Tel : 0156300020 - ORGANISME A VOCATION SANITAIRE - SIRET 443 614 177 00022 - APE 9412Z - N°TVA : FR21443614177
 Agrément d'entreprise exerçant une activité de conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques N°IF00726
 Organisme de formation enregistré sous le numéro 11940748894. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



**COMMUNE DE SURESNES
ATLAS DE BIODIVERSITE
MAILLAGE ÉCOLOGIQUE**

COMMUNE

SRCE

Éléments fragmentants

- Sous-trame Bleue
- Obstacle sur les cours d'eau
- Sous-trame arborée
- Éléments fragmentants

Corridors

- Cours d'eau
- Sous-trame herbacée
- Sous-trame arborée

Réservoirs

- Sous-trame bleue
- Continuum
- Lisières
- Réservoirs de biodiversité

Milieus d'interet écologique

- znieff1
- znieff2
- nature_arbre_20211119
- Parcs_et_jardins_Suresnes
- Corridors à créer

0 0,5 1 km

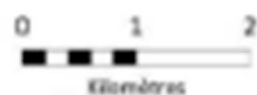
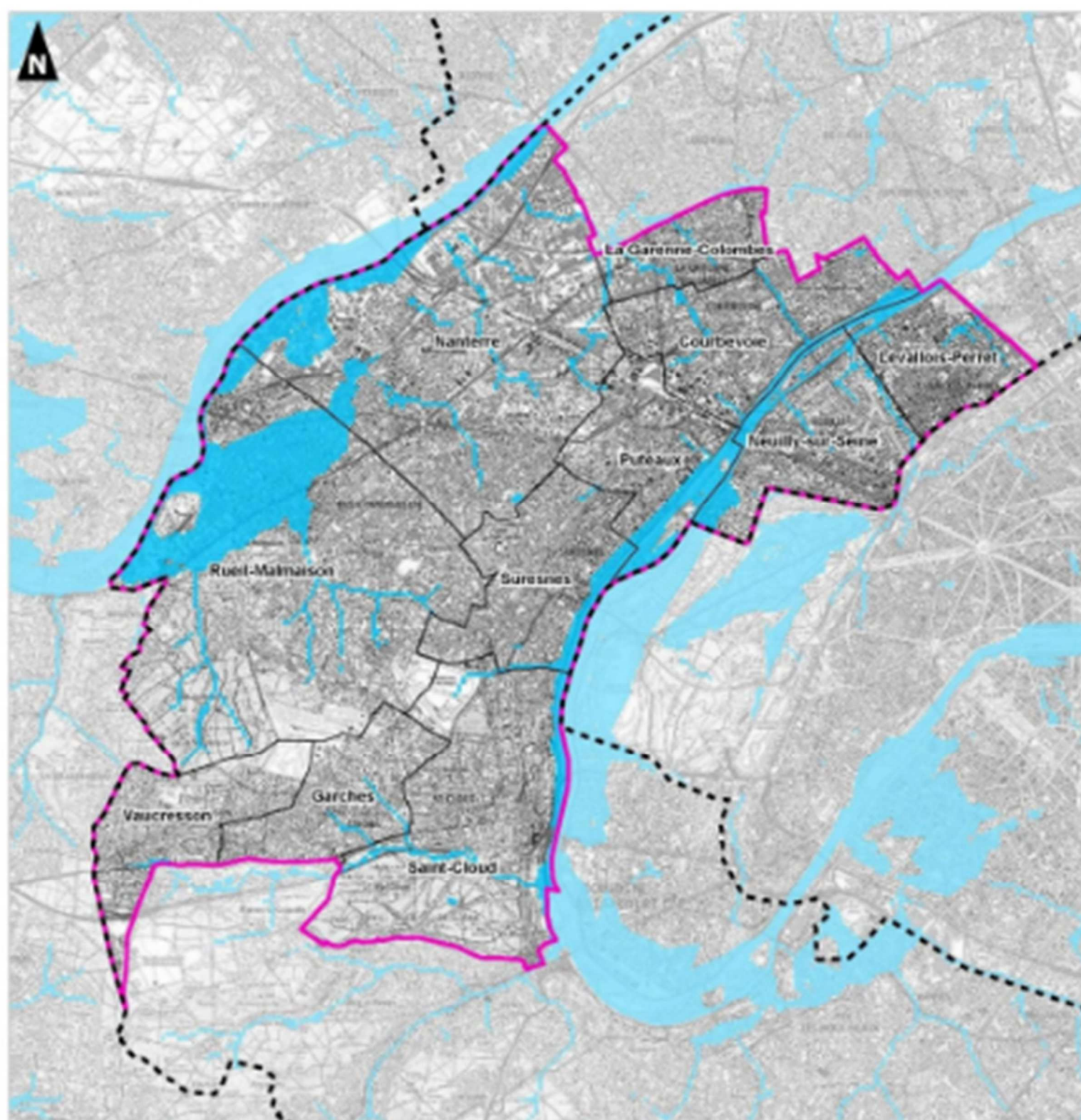
Mise à jour : 14/11/2023

Limites administratives

- Limite du POLD
- - - Limite départementale
- Limite communale

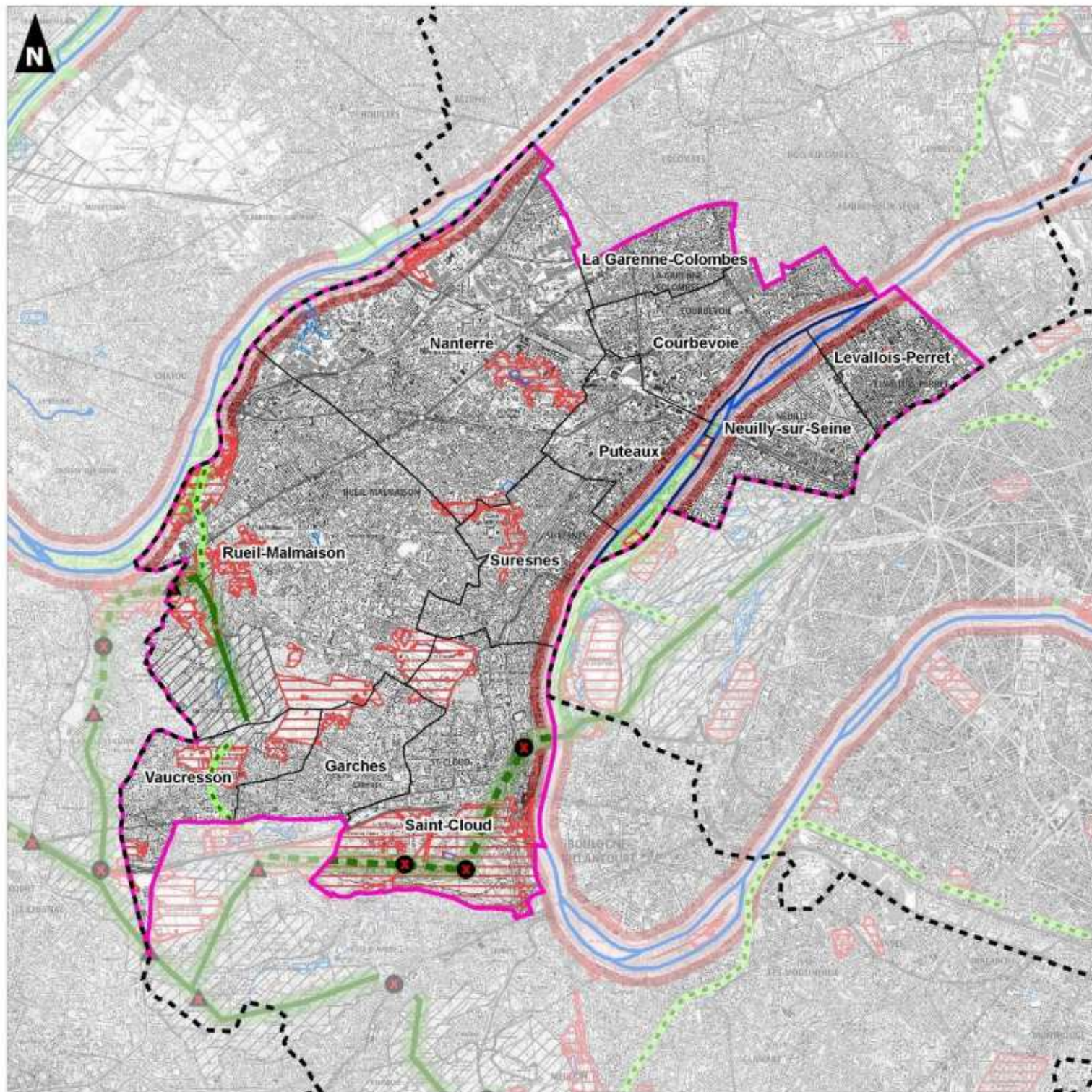
Prélocalisation des zones humides

- Zones humides potentielles



Limites administratives

- Limite du POLD
- - - Limite départementale
- Limite communale



Maillage végétal à Suresnes Espaces verts publics

• Arbres

■ Parcs et jardins

— Linéaires d'intérêt pour la végétalisation

0 250 500 m



Mise à jour : 08/08/2023

